

Adrien BÉNARD et Sigismond JARISLOWSKY (1885-1919), puis BÉNARD frères & C^{ie} (1919-1930), banquiers à Paris

La banque naît à Paris en 1885 de l'association d'Adrien Bénard et Sigismond Jarislowsky. Elle apparaît pour la première fois dans *Le Capitaliste* du 21 mars 1888, où une certaine Société industrielle et commerciale de bois et de pavage en bois annonce que les intérêts de ses obligations sont encaissables chez MM. Bénard et Jarislowsky. En 1895, elle assure l'émission à Paris d'un emprunt ottoman pour le prolongement du chemin de fer Smyrne-Cassaba. Mais son grand coup va être sa participation à la constitution, en 1898, du Chemin de fer métropolitain de Paris (le métro) en appui du groupe belge Empain. Dès lors, et jusqu'à sa disparition, la banque sera partie prenante des diverses affaires Empain en France : la Spie, Jeumont, la Cie générale de railways et d'électricité, Électricité et gaz du Nord, etc.

En 1902, la maison participe au lancement du Port de Rosario (Argentine), très belle concession obtenue par les groupes Hersent et Schneider. Et en 1906, Adrien Bénard préside la nouvelle Société du chemin de fer de Rosario à Puerto-Belgrano. Lorsqu'il meurt, en 1912, son fils Georges vogue vers le Mexique... et les champs pétroliers de la Mexican Eagle (1908).

Entre-temps, MM. Bénard et Jarislowsky se sont également intéressés au Transvaal via l'Association minière, constituée en 1905 en partenariat avec le groupe anglais Neumann. Mais le mariage ne fut pas très heureux et l'Association passa dès 1909 sous le contrôle de la Banque de l'union parisienne et du groupe Mirabaud qui installèrent à sa tête l'ingénieur Fernand Robellaz.

La maison n'est pas non plus des mieux inspirées lorsqu'elle met, en 1913, quelques billes dans la sulfureuse Banque industrielle de Chine mais c'était là l'enfant d'André Berthelot que ces MM. côtoyaient dans les affaires Empain. Et guère davantage en entrant en 1914 dans le confidentiel Crédit franco-égyptien.

Au sortir de la Première Guerre mondiale, Jarislowsky se retire et la direction est assurée par Georges Bénard, qui est décoré de la Légion d'honneur pour le rôle qu'il a joué au Commissariat aux essences et pétroles grâce à ses relations avec la Royal Dutch et la Mexican Eagle. Le personnage est alors administrateur des Chantiers et ateliers de la Gironde et de la Société normande de métallurgie (affaires Schneider), de la Société française de constructions mécaniques (Anciens Établissements Cail), en cheville avec Schneider, ainsi que de la Société maritime des pétroles.

Le fonds de commerce paraît équilibré entre les grandes affaires (service financier de Peugeot, de la SCOA, de la Naraguta Tin Mines au Nigéria...), les PME (service financier des Éts Bokanowski et Cie, augmentation de capital des Chaussures Fayard en 1928...), le placement d'emprunts d'État (Roumanie, Costa-Rica...), les opérations souvent réalisées avec de grandes banques de réseau, à commencer par la Société générale.

Rien là qui prédestine la maison à figurer au début des années 1930 parmi le gibier des commissions parlementaires d'enquête auprès des Marthe Hanau et autres Oustric.

Certes, le Kétol, un fabricant de biocarburant présidé par l'affairiste Yves Le Trocquer et dont l'augmentation de capital, réalisée à grand renfort de publicité en 1926, fut

largement sursouscrite, alla directement au dépôt de bilan en 1932 malgré une diversification dans les solvants.

Certes, la Saint-Didier Automobiles, un grand garage multimarques de Passy qui louait ses toits aux tennismen et ouvrit un vaste magasin de sport, but la tasse en créant des garages satellites à Berlin et en Pologne.

Certes, l'agiotage sur les valeurs néo-hébridaises balbutiantes directement exposées aux brusques variations du cours mondial des matières premières n'était pas du meilleur aloi.

Les poursuites intentées en 1931 contre un contrôleur de la Banque de France qui avait fourni des informations confidentielles à Marcel Bénard, lequel, selon l'accusé, les aurait payées grassement pour ne pas les utiliser, révélèrent une face plus sombre de la respectabilité.

Mais on a connu pire et les poursuites intentées contre les dirigeants de la banque après sa faillite se conclurent par une relaxe.

Est-ce en raison de connexions belges établies par le truchement du groupe Empain que MM. Bénard se sont pris de passion pour l'A.-E.F. et ont peut-être versé dans une certaine euphorie ?

Toujours est-il qu'il suffit de lire l'article du *Journal des finances* du 8 mars 1929 sur la Financière du Congo, manifestant la plus grande réserve pour l'opacité dans s'entoure ce holding, pour constater que cet enthousiasme n'était pas unanimement partagé.

Bénard & Jarislowsky
19, Rue Scribe.

Banque centrale du commerce et de l'Industrie
(*Le Capitaliste*, 3 juin 1885)

Les actionnaires de la Banque centrale du commerce se sont réunis le 26 mai en assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

L'assemblée ordinaire a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1884.

À titre extraordinaire, les actionnaires ont voté la dissolution de la société et nommé liquidateurs, avec les pouvoirs les plus étendus, MM. Charles Porgès, Jarislowsky et A. Renault.

Adrien Léon BÉNARD, co-gérant

Né à Paris, le 20 avril 1846.

Fils de Léon Bénard, marchand de dentelles, et d'Élisabeth Michelle Legay, même profession.

Marié avec Julia Ferrier. Dont :

— Marcel et Georges (ci-dessous),

— Jeanne-Renée, mariée avec René Dubost, agent de change, fils du vice-président du tribunal de la Seine, et neveu de M. Antonin Dubost, sénateur de l'Isère et ancien ministre (elle s'investira dans les secours aux enfants et les échanges scolaires franco-allemands) ;

— Marie, mariée en 1903 avec Auguste (« Augustin ») Witzig, polytechnicien ;

— et Suzanne, mariée en 1909 avec Guillaume Desouches, avoué.

Commissaire aux comptes de la Compagnie parisienne des vidanges et engrais (1878)
et de la Banque centrale du commerce et de l'industrie (1881),
administrateur de la Caisse générale de reports (l'un de ses liquidateurs en 1883) : garantie des émissions du Panama,

de la Compagnie continentale Edison (1887),

de la [Compagnie de Mozambique](#) (1893),

de la [Compagnie française des mines d'or de Mozambique](#) (1895),

de la Compagnie des Mines Aguas-Tenidas (1895),

de l'Association financière de Paris (1896),

de la Société havraise d'énergie électrique...

Au sein du groupe Empain :

président du Chemin de fer Métropolitain de Paris (1898),

administrateur des Chemins de fer de la banlieue de Reims (Empain),

de la Fédération française et belge de tramways (1898),

de la Société parisienne pour l'industrie des chemins de fer et des tramways électriques (SPIE)(fév. 1900)

de la Société générale des Chemins de fer et tramways en Chine (mars 1900),

de la [Société française d'entreprises en Égypte](#) (1907-1911)...

de la [Société d'études des Chemins de fer et des Phosphates du Djebel-Onk](#) (Algérie)(sept. 1909).

Président de l'[Association minière](#) (1905-1909),

du Chemin de fer de Rosario à Puerto-Belgrano (1906),

de La Protectrice (Accidents)(1911).

Chevalier de la Légion d'honneur du 1^{er} août 1901.

Décédé suite à une rupture d'anévrisme, à Paris, en son domicile, 25, rue de Berri, le 13 mars 1912.

COMPAGNIE CONTINENTALE EDISON
(*Le Capitaliste*, 31 août 1887)

.....
L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 25 courant, a reconnu la sincérité de la souscription au capital nouveau de 3.500.000 fr., en 7.000 actions, libérées préalablement de 250 fr. chacune.

Elle a ratifié la nomination comme administrateur de M. Adrien Bénard.

.....

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
DE BOIS ET DE PAVÉS EN BOIS

Capital : 3.000.000 de francs.
Siège social : 39, boulevard Haussmann.
(*Le Capitaliste*, 21 mars 1888)

L'intérêt semestriel des obligations 5 % (coupon n° 1) sera payé à partir du 1^{er} avril prochain, à raison de :

Par titre nominatif ou au porteur, 12 fr. 125.

À la caisse de MM. Bénard et Jarislowsky, 13, rue de la Grange-Batelière, à Paris.

Le premier tirage de 53 obligations aura lieu, au siège de la société, le mardi 3 avril prochain, et les titres sortis seront remboursés, à partir du 10 avril, au pair, sous déduction de l'impôt, à la caisse ci-dessus désignée.

Le Bois et le pavage en bois (*Paris-Capital*, 18 mars 1891)

Il existe plusieurs sociétés de pavage en bois. Dans le nombre, il y en a naturellement de bonnes, il y en a de mauvaises. Parmi les premières, il nous faut citer celle patronnée par le groupe de l'ancien Comptoir d'escompte [CNEP] et la Société française de pavage en bois, créée sous l'égide de la Banque d'escompte [Soubeyran].

Quant à la Société industrielle et commerciale de bois et de pavage en bois, qui vient d'être déclarée en faillite (faillite que nous notons, d'ailleurs, sous la rubrique d'usage), elle finit on ne peut plus mal, puisque l'autorité judiciaire s'en est mêlée et qu'une instruction est ouverte contre ses administrateurs, à la tête desquels se trouvait un marchand de bois de Honneur, M. de Goulley.

Cette société, qui date de 1887, était au capital de 3 millions ; elle avait émis pour une égale somme d'obligations. Elle avait même trouvé moyen de payer un dividende la première année, quitte à ne plus rien payer dès que le placement des titres fût devenu le fait accompli.

C'est la maison Bénard et Jarislowsky qui a été le propagateur et le vulgarisateur de cette valeur (actions et obligations), qui n'en a plus du tout aujourd'hui.

Jamais on ne fit autour d'une affaire autant de musique.

Et ce qu'il y a de plus singulier, la Société de bois et de pavage en bois, la mauvaise, avait été admise aux honneurs de la cote officielle, tandis que les valeurs similaires, les bonnes dont nous parlions plus haut, qui sont à la fois moins bruyantes et plus productives n'y figurent même pas.

L'admission à la cote officielle ne constitue pas plus un brevet de longue vie qu'un certificat de bonnes vie et mœurs.

ACIÉRIES DE FRANCE UN SECOND IMPAIR DU CRÉDIT MOBILIER (*Paris-Capital*, 15 juillet 1891)

Nos lecteurs savent que nous avons été les premiers à annoncer les conditions de la conversion des obligations Acéries.

Cette affaire n'avait pas besoin de publicité.

Un syndicat de garantie a été formé et ce syndicat ne peut recueillir de son concours qu'un bénéfice insignifiant. Il n'a été établi que pour garantir la Compagnie contre tout événement imprévu.

De ce syndicat, à la tête duquel est la Banque d'escompte [Soubeyran], qui a contracté avec la Compagnie, font partie les maisons St[ern ?] et Cie, Ca[hen d'Anvers ?] et Cie, la Société parisienne de crédit et de commission [Guffroy], d'autres encore et la maison B. et J. [Bénard et Jarislowsky] pour la plus grosse part, laquelle maison a cédé à divers des morceaux de sa participation.

Parmi ces divers sous-contractants de la maison B. et J. [Bénard et Jarislowsky] se trouve le Crédit mobilier, qui n'a aucune relation de banque avec la Société des Aciéries de France.

Le Crédit mobilier, né malin, s'est dit qu'il y avait là, pour lui, l'occasion d'une jolie réclame : il s'est dit que, puisqu'il avait été convenu qu'aucune société de crédit ne ferait de publicité, c'était pour lui le moment d'en faire, et il a glissé son nom dans une annonce portant l'entête de la Société des Aciéries de France, annonce indiquant non pas qu'il recevait les souscriptions, mais qu'il distribuait des notices !

C'était bien inoffensif, et, quant à nous, nous ne pouvions qu'être flattés de voir le Crédit mobilier, dont le journal avait traité l'action Aciéries de valeur de spéculation, revenir à de meilleurs sentiments et se rallier, par les faits, à notre opinion sur cette grande affaire industrielle.

C'était pour nous un succès moral et nous en étions fort aise, car nous ne demandons jamais la mort du pécheur.

Mais voilà que le jeune et bouillant sous-secrétaire d'État du Crédit mobilier [Henri-Charles Wehrlé] vient de dépasser le but et d'ajouter à un procédé de publicité un peu léger, un autre procédé tout à fait discutable, et qui ne tendrait à rien moins qu'à faire passer le Crédit mobilier pour le banquier de la Société des Aciéries de France.

Les journaux *rentés* ont reçu le 10 courant la note suivante du Crédit mobilier :

... À l'heure présente, il est chargé de la conversion des obligations émises autrefois par la Société des Aciéries de France, conversion décidée à l'unanimité dans la dernière assemblée des actionnaires.

Tout le monde comprendra que cette puissante maison des Aciéries de France, si insouciant qu'elle doive être de toutes ces petites manœuvres financières, ne puisse cependant laisser le public conclure de la lecture d'une note de presse que la société, mère du Bingham, de l'Est de l'Espagne et de tant d'autres jolies filiales, soit devenue son banquier.

Aussi se peut-il que le conseil d'administration rappelle à l'ordre le Crédit mobilier, qui n'a jamais traité avec les Aciéries de France d'aucune conversion et qui, dans l'espèce, n'a pu que sous-traiter avec la maison B. et J. [Bénard et Jarislowsky].

Nous ne serions nullement, surpris de lire dans les quarante-huit heures dans les journaux une note ainsi conçue :

La Société des Aciéries de France prévient le public que c'est à tort que le Crédit mobilier a annoncé avoir été chargé par elle de la conversion de ses obligations.

Cette conversion se fait par ses soins et les demandes peuvent être adressées à tous les banquiers en relations avec la Société des Aciéries de France.

Maintenant, ceux des journaux auxquels on fait 25 à 28.000 fr. de rente mensuelle au total, consentiront-ils à insérer une note hostile en apparence au Crédit mobilier ? Il faudrait pour cela que les Aciéries de France payassent plus cher, et certes nous sommes loin de le lui conseiller.

(*Paris-Capital*, 23 novembre 1892)

Cette réalisation [de l'actif] a fait un grand pas par la vente de 11.342 actions Aguas-Tenidas* faite au comptant au prix de 550 francs l'action à deux groupes acheteurs chacun pour moitié. L'un de ces groupes est représenté par M. Bénard (de la maison Bénard et Jarislowsky) et l'autre par M. Lebaudy, qui a pour sous-participants deux sociétés de crédit de la place.

Compagnie des Mines Aguas-Tenidas
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 1^{er} avril 1893)

L'assemblée a élu MM. [Adrien] Bénard... administrateurs.

PANAMA
nourrisseur des sociétés et des banquiers
(*Paris-Capital*, 9 août 1893)

La maison Bénard et Jarislowsky, très prudente, ne gagne que 2.750 francs sur le syndicat de 1888.

COMPAGNIE CONTINENTALE EDISON
(*Le Figaro*, 19 septembre 1894)

À la caisse de MM. BÉNARD et JARISLOWSKY, 19, rue Scribe, à Paris.

MINES D'OR DE MOZAMBIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 février 1895)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 février 1895)

Il vient d'être constitué, à Paris, au capital de 100.000 francs, représenté par 20 actions de 5.000 francs chacune, la Compagnie française des mines d'or de Mozambique et son premier conseil d'administration se compose de MM. Charles Porgès, ancien banquier, Adrien-Léon Bénard, associé de la maison de banque parisienne Bénard et Jarislowsky et Georges Ochs, associés de la maison Ochs frères, du commerce des diamants, à Paris et à Londres.

[Chemin de fer Smyrne-Cassaba et prolongement](#)
(*Le Journal des débats*, 21 mars 1895)

Cette société émettra le 25 mars courant, par l'entremise de MM. Bénard et Jarislowsky, banquiers à Paris, une nouvelle série d'obligations de 500 fr. 4 % dont le produit sera affecté au prolongement de la ligne principale déjà construite et exploitée Smyrne-Cassaba-Alacheir, jusqu'à Afium-Karahissar où elle se raccordera au grand

réseau du chemin de fer d'Anatolie aboutissant à Scutari sur le Bosphore, en face de Constantinople. [...]

THE DE LAMAR MINING COMPANY
Capital : 400.000 actions de £ 1
(*L'Économiste européen*, 25 janvier 1896)

Dividende du troisième trimestre (octobre à décembre 1895).

Un troisième acompte d'un shilling, soit 5 %, comme les deux premiers, sera payé à partir du 31 janvier courant, contre remise du coupon n° 19, qui restera déposé cinq jours francs pour vérification :

À Londres, à la Manchester and Liverpool District Banking Company, Limited, 75, Cornhill.

À Paris, chez MM. Bénard et Jarislowsky, 19, rue Scribe.
10 janvier 1896.

Par ordre :
Charles Pakeman, secrétaire.

Association financière de Paris
Société anonyme au capital de un million de francs
Siège social, rue Scribe, n° 19, Paris
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 avril 1896)

.....
Ont été nommés administrateurs pour six années : MM. Bénard Adrien Léon ;
Jarislowsky Sigismond ; Monvoisin Fernand.
.....

Compagnie du Chemin de fer métropolitain de Paris
Société anonyme au capital de 25.000 000 fr.
Siège social à Paris, 31, avenue de l'Opéra
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 août 1898)

Suivant acte reçu par M^{es} Lavoignat et Dufour, notaires à Paris, le 26 avril 1898 : 1° M. Hubert Henrotte, banquier, demeurant à Paris, rue de Clichy, 12, ayant agi au nom et comme président du conseil d'administration de la Compagnie générale de Traction, société anonyme au capital de 20.000.000 fr., avec siège à Paris, boulevard des Capucines, 25 ; 2° M. Jacques-Frédéric Kulp, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Tilsitt, 5 ; et M. Samuel Einhorn, rentier, demeurant à Paris, rue Pierre-Charron, n° 27, ayant agi tous deux au nom et comme membres du conseil d'administration de la Banque internationale de Paris, société anonyme au capital de 50.000.000 fr., avec siège à Paris, rue Saint-Georges, 3 et 5 ; 3° et M. Adrien-Léon Bénard, banquier, demeurant à Paris, rue de Marignan, 5, ayant agi tant en son nom personnel, qu'au nom et comme l'un des gérants de la société « Bénard et Jarislowsky », dont le siège est à Paris, rue Scribe, 19.

.....
Premiers administrateurs ... : MM. Bénard (Adrien-Léon)... ; Jarislowsky (Sigismond)

[CONSTITUTION de la SOCIÉTÉ PARISIENNE
POUR L'INDUSTRIE DES CHEMINS DE FER
ET DES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES
(SPIE)
]

(*Le Figaro*, 25 janvier 1900)

[...] Les principaux souscripteurs sont : la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque internationale de Paris, la Compagnie russo-française de tramways, les Ateliers du Nord de la France, les firmes Bénard et Jarislowsky, Stern et Cie, E. Empain, etc., etc.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU CONGO SUPÉRIEUR
AUX GRANDS LACS AFRICAINS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 janvier 1902)

Sous le titre de Compagnie des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs Africains, s'est constituée samedi, à Bruxelles, la nouvelle compagnie qui doit construire et exploiter le réseau de 1.400 kilomètres de chemins de fer dont l'État indépendant du Congo a décidé l'exécution.

Le capital de 25 millions de francs a été souscrit dans la proportion de 10 millions par des Français et 15 millions par des Belges.

.....
Les principaux souscripteurs sont ...MM. Bouvier, Bénard et un groupe parisien (3 millions 3/4)...

Société du Port du Rosario
(*Gil Blas*, 6 juin 1903)

La souscription aux obligations de la Société du Port du Rosario sera ouverte les 9 et 10 du mois courant au Crédit mobilier français, au Crédit foncier et agricole d'Algérie, et chez MM. Bénard et Jarislowsky.

MARIAGE
Marie Bénard
Augustin Witzig
(*Le Figaro*, 4 novembre 1903)

Le jeudi 3 décembre on célébrera, à Saint-Philippe du Roule, le mariage de M. Augustin Witzig, ingénieur électricien, ancien élève de l'École polytechnique, fils de M^{me} C. Witzig, née Delafosse, avec M^{lle} Marie Bénard, fille du président du conseil du Métropolitain et de M^{me} Bénard, née Ferrier.

Les témoins seront, pour le marié : M. Brocheton, son parrain, et M. Rauline, député de la Manche ; pour la mariée : M. Dubost, vice-président du Tribunal de la Seine, et M. Jarislowsky.

Auguste Louis François Caspar dit *Augustin* WITZIG

Né à Garches, le 4 sept. 1873.

Fils de Caspar Witzig, tailleur, et de Léonie Delafosse.

Marié en 1903 à M^{lle} Marie Bénard, fille d'Adrien Bénard,

Dont Hélène (M^{me} Louis-F. Danset) et Michel (marié à Monica Nava de Tajo).]

Polytechnique (1894).

Directeur, puis administrateur (1911) de l'Éclairage électrique.

Suite à l'absorption en 1918 par la Thomson-Houston :

administrateur de la Cie lorraine des charbons, lampes et appareils électriques (ancêtre du Carbone-Lorraine, actuel Mersen),

des Éts Henry Crochat : véhicules à transmission ou traction électrique. S.A. 1919, suite des Véhicules à transmission électrique Crochat (août 1913). Liquidation judiciaire : 17 juin 1925, faillite : 5 avril 1929),

et administrateur délégué des Usines Pied-Selle.

En outre, commissaire aux comptes de Société Havraise d'énergie électrique (dont son beau-père était administrateur)(1906),

administrateur de la Société nouvelle des Établissements Decauville (1909),

du Centre Électrique (ca 1912)(Argenton, Vierzon, Saint-Amand),

des [Tramways électriques de Limoges](#) (ca 1912),

À l'inspection des forges d'Alsace-Lorraine à Metz (20 nov. 1918).

Mission en Turquie (résident au Pera Palace).

Démobilisé (12 juillet 1919).

Administrateur des Aéroplanes Morane-Saulnier,

des Établissements A. Sisson-Lehmann (matériel pour fonderies et aciérie)(1919),

du Coke métallurgique, comme ancien chef du service électrique des forges de Lorraine (déc. 1919),

de la Société lyonnaise de négoce (déc. 1920),

de la Société d'études et de recherches minières du Centre (mai 1921),

des Forces motrices de la Loue (Doubs), puis (1934) de l'Est,

des Établissements Bokanowski et Cie (Dralux)(déc. 1922),

de la Société d'études de travaux urbains (fév. 1923),

de la Société d'importation et de transport des pétroles (avril 1923),

de la [Société industrielle forestière et minière du Proche-Orient](#) (fév. 1924),

de la [Compagnie agricole de minoterie](#) (mars 1924),

de la Société d'exploitation des produits aseptiques (mars 1924),

de la Compagnie française d'aviation : centres d'entraînement, écoles de pilotage (jan. 1929), Boka-Tissus (déc. 1929),

des Tissages de Montecourt (1930),

de la [Compagnie guadeloupéenne de distribution d'énergie électrique](#),

commissaire aux comptes de la [Société algérienne d'éclairage et de force](#),

administrateur des Ateliers de constructions mécaniques et d'outillages (A. C. M. O.)(mai 1940)

fondateur, au côté de son fils Michel, de la Sarl Menuiserie de la Renaissance, à Paris (avril 1945),

démissionnaire de Boka-Nouveautés (nov. 1950)...

Collaborateur pour les questions électriques de la revue *L'Outillage*.

Chevalier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1919 (min.Guerre) : capitaine territorial, commandant au commissariat général de la République de Strasbourg. ; Croix de guerre.

Club : Aéro-Club ; Cercle du Bois de Boulogne.

Décédé à Paris VII^e, 19, rue Oudinot, le 2 juillet 1954.

UN EMPRUNT CHINOIS
(*Paris-Capital*, 3 février 1904)

On dit qu'un syndicat franco-belge formé par la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Société parisienne pour l'industrie électrique, MM. Bénard et Jarislowsky, et M. Empain, se propose d'émettre un nouvel emprunt chinois or de 25 millions de francs pour la construction du chemin de fer de Kailong-Fou à Honan-Fou et extensions, qui constituerait un raccordement avec la grande ligne de Pékin-Hankow.

La Compagnie générale de chemins de fer et tramways en Chine aurait passé un contrat avec la Compagnie impériale des Chemins de fer chinois pour l'établissement de la ligne, dont le coût est évalué à 25 millions de francs. Cette somme serait fournie par l'émission d'un emprunt chinois extérieur 5 % or, représenté par 50.000 obligations de 500 francs, amortissable en vingt ans, à partir de la dixième année qui suivra la date de l'émission.

1905 (fév.) : CRÉATION DE L'ASSOCIATION MINIÈRE

Les mines d'or,
la publicité financière,
les agents de change
(deuxième article)
(*Paris-Capital*, 21 février 1906)

.....
Qu'est-ce que l'Association minière ?

C'est une société anonyme, au capital de 25 millions, souscrits en espèces, créée de toutes pièces en janvier 1905, et ayant pour objet social le trafic des titres de sociétés minières, avec extension à toutes opérations concernant les mines.

C'est bien le trafic des titres qui est l'objectif, car le pivot de la constitution est l'apport par M. Bénard, fondateur, d'un traité caractéristique avec la maison Neumann et Cie, de Londres, au profit de la société en formation, et M. Neumann, c'est le grand manitou de ce trafic et de ce papier.

Ce traité a pour objet d'assurer à la société le bénéfice (?) de l'expérience et des études de Neumann et Cie, et, en outre, le bénéfice (????) d'une participation de 33 % dans toutes les affaires que Neumann et Cie traiteront dans l'avenir.

Disons tout de suite que M. Neumann est directeur général statutaire de la société pour six ans, avec un conseil composé de seulement six membres au maximum.

Disons que le même Neumann a souscrit à lui tout seul 15.000 actions.

Disons que le siège social est dans la maison de M. Bénard.

Faisons, en passant, une remarque piquante :

Le fondateur est M. Bénard, qui n'est pas une mince personnalité de la Bourse, mi-banquier, mi-coullissier :

*Je suis oiseau, voyez mes ailes,
Je suis souris, vivent les rats !*

Il assume ce rôle de fondateur très officiellement et, par conséquent, très loyalement : il apporte un traité avec Neumann, très avantageux pour la société, sans quoi il ne l'apporterait pas ; le prix de ce traité est payé par la nouvelle société au moyen de 10.000 parts de fondateur ayant droit à 20 % des bénéfices, après 5 % au capital ; or, de ces dix mille parts, pas une n'est pour M. Bénard, qui fonde des sociétés pour l'amour du titre de fondateur et pour la satisfaction unique de son ami Neumann. C'est du sport.

Disons, enfin, que la liste, publique selon la loi, des souscripteurs renferme les noms de trente agents de change, sur 70, soit près de la moitié, sans parler des souscriptions d'agents de change de province.

Disons que, parmi cette trentaine de noms, figure celui du syndic [Maurice de Verneuil], lui-même, des agents de change.

Disons, d'ailleurs, que les autres charges sont représentées par des associés et fondés de pouvoir ; elles ont toutes marché !

Voilà les faits, et il suffit de les rapprocher pour que nous n'ayons besoin d'ajouter aucun commentaire sur les relations des agents de change et de l'Association minière.

.....

Il n'y a pas eu d'émission publique.

Le fondateur, *banquier-coullissier* de première grandeur, a présenté à ses amis, les agents de change, ses statuts, avec sa liste de souscription, en les invitant à s'inscrire.

Toutes les charges ont marché derrière le syndic ; un point, c'est tout.

.....

LES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES NORD-PARIISIENS
Anciennement Compagnie des Tramways électriques de Paris à Saint-Denis, Épinay,
Enghien et extensions.
Société anonyme au capital de 7.000.000 de francs
Siège social : 57, rue de la Chaussée-d'Antin, 57, Paris
(*Le Capitaliste*, 7 juin 1906)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 29 des statuts, le samedi 30 juin 1908, à trois heures du soir, au siège social.

.....

Les dépôts d'actions peuvent être effectués :

À Paris :

Au siège social, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 57 ;

À la Banque Bénard et Jarislowsky, rue Scribe, n° 19 ;

À la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, n° 3.

À Bruxelles :

À la Banque E.-L.-J. Empain, 33, rue du Congrès.

Tout actionnaire doit effectuer le dépôt de ses actions quinze jours au moins avant la réunion.

Chemin de fer de Rosario à Puerto-Belgrano
(*Gil Blas*, 13 octobre 1906)

La deuxième assemblée générale constitutive de cette société a eu lieu le 8 octobre, au siège provisoire, 19, rue Scribe.

Ont été nommés membres du premier conseil d'administration : ...A. Bénard, de la maison de banque Bénard et Jarislowsky ; ... Jarislowsky, de la maison de banque Bénard et Jarislowsky...

Havraise d'énergie électrique
(*Gil Blas*, 1^{er} mai 1907)

.....
L'assemblée a ... renouvelé pour l'exercice encours les pouvoirs de MM. Augustin Witzig [gendre d'Adrien Bénard] et [Marius-Paul] Otto, commissaires des comptes.

Informations politiques
Le dénouement de l'affaire Blanchet
par Georges Hache
(*Gil Blas*, 25 décembre 1907)

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, paraît-il. Les journaux heureux en ont, mais des histoires qui tournent à leur avantage : témoin le *Matin*.

Depuis huit jours, on s'occupait fort, dans la presse et même ailleurs, de la polémique entamée par l'*Humanité* contre le *Matin* : question de moralité, disaient les uns, question de boutique, disaient les autres. Et malgré l'intervention singulière de M. Milliès-Lacroix, ces derniers semblaient avoir raison.

En tout cas, l'affaire finit à la satisfaction du *Matin*, sinon à la confusion de ses adversaires qui auraient pu choisir plus justement leur terrain d'attaque.

C'est M. Bénard, le chef de la maison de banque Bénard et Jarislowsky, qui fut le « Deus » de toute cette machine.

M. Bénard est une personnalité parisienne bien connue. Il fut un des promoteurs, un des fondateurs du « Métropolitain », il s'est intéressé à toutes les grandes entreprises de travaux publics de ces dernières années ; candidat à la députation dans le huitième arrondissement, contre M. Maurice Binder, candidat non politique encore que patronné par M. Waldeck-Rousseau, M. Bénard se disait nettement « décidé à représenter les intérêts généraux du pays, et non les appétits particuliers de quelques-uns, à délaissier la politique pure pour la politique d'affaires ». M. Bénard est aussi un des membres les plus influents du groupe Empain qui occupe à Paris une situation prépondérante dans le monde des affaires ; son intervention dans l'affaire de la mission Blanchet devait donc être décisive.

Or, hier, M. Bénard demandait audience à M. Clemenceau, et déclarait nettement au président du conseil que sa maison de banque était, avait toujours été disposée à rembourser les 64.000 francs avancés par le gouvernement de l'Afrique occidentale pour la libération des membres de la mission Blanchet, capturés par les Maures en 1901.

M. Bénard ajoutait que si le ministère des colonies avait demandé ce remboursement à la banque Bénard et Jarislowsky, les fonds auraient été immédiatement versés, mais que jamais la banque n'avait, depuis sept ans, reçu aucune demande de remboursement au nom de l'État.

Enfin, M. Bénard a déclaré au président du conseil qu'il mettait à la disposition du gouvernement tous les dossiers de la mission Blanchet, y compris un engagement signé

par MM. Bénard et Poidatz ¹, au nom d'un groupe de vingt participants qui avaient souscrit chacun 3.000 francs pour les frais de la mission.

Avec un ironique empressement, M. Clemenceau transmet la nouvelle et l'offre à M. Milliès-Lacroix, qui fut longtemps à comprendre, qui n'a même pas encore compris. Notre brave ministre des colonies a décidé néanmoins d'attendre pour suivre l'affaire et répondre à l'interpellation Rouanet, l'arrivée d'autres documents qui ne figurent pas au dossier et dont les minutes ont été envoyées par le dernier courrier de Dakar.

En tous cas, il n'y a plus que Milliès-Lacroix pour attendre et n'être pas fixé.

L'intervention de M. Bénard établit nettement, en effet, que :

1° Ce n'était pas le *Matin* qui devait les 64.000 francs autour desquels a si longuement épilogué le journal de M. Jaurès ;

2° Que c'est à l'ignorance, sinon à l'incurie du ministère des colonies, que lesdits 64.000 francs ne sont pas immédiatement rentrés dans les caisses de l'État, fonctionnaires et ministres ayant toujours négligé de demander le remboursement au véritable débiteur ;

3° Qu'en aidant à l'organisation de la mission Blanchet, en la favorisant de son influence et de sa publicité, le *Matin* a servi utilement les intérêts coloniaux du pays.

Ces conclusions ne seront, certes, pas du goût de M. Milliès-Lacroix et de l'*Humanité*.

Mais le ministre et le journal, pour se consoler, pourront épiloguer, tartiner, déduire autour des vols de documents qui « purgèrent » de si regrettable façon le dossier de l'affaire Blanchet.

Ce ne sont plus deux, mais neuf documents qui ont disparu, qui ont été volés, soit dans le cabinet même du ministre, soit dans le trajet de Paris à Dakar.

Par qui, pour qui ?

Voici, d'après le *Journal*, quels sont, parmi les documents dérobés, les plus suggestifs :

1° La minute d'une lettre adressée par M. Doumergue, ministre des colonies, au gouverneur du Sénégal, pour lui annoncer que c'était au gouvernement du Sénégal qu'il appartenait de poursuivre le remboursement des 64.000 francs ;

2° D'une lettre du gouverneur du Sénégal, priant le ministre des colonies de poursuivre le remboursement auprès du *Matin* ;

3° De sept documents annexés à la demande du gouverneur du Sénégal.

On remarquera la contradiction qui existe entre les deux premiers documents. Non seulement l'État ne savait à qui réclamer, mais il ne savait pas plus qui devait réclamer.

Mais qui a cambriolé le cabinet du ministre pour soustraire ces documents ?

On cite déjà des noms, encore que l'affaire remonte à plusieurs années.

L'enquête ordonnée par M. Milliès-Lacroix mettra peut-être les choses au point.

Mais c'est le *Matin* qui doit rire.

Informations politiques
L'affaire de la mission Blanchet
(*Gil Blas*, 26 décembre 1907)

¹ Henry Poidatz, ancien directeur du *Matin*, administrateur du Métropolitain et de actionnaire de la Société des grandes marques alimentaires créée par Cusenier pour reprendre la liqueur Grande Chartreuse mais qui ne réussit qu'à produire une pâle imitation. Père de Jacques Poidatz, commissaire aux comptes de La Paternelle (assurances). Frère d'Alfred Poidatz, administrateur délégué des Éts Decauville, administrateur de la Vigie Maritime (assurances), lui-même gendre d'Emmanuel Magniol, célèbre courtier juré en assurances maritimes ; beau-frère de Paul André, qui finit directeur général de la Paternelle ; et père de Roger Poidatz, polytechnicien, directeur de La Paternelle, son représentant à la Société immobilière et financière africaine.

.....
Nous avons parlé de la visite que M. Bénard avait faite au président du conseil au sujet de la mission Blanchet.

À titre d'indication complémentaire, nous devons ajouter que M. Bénard a déclaré au président du conseil qu'il était tout disposé à rembourser à l'État la somme de 64.000 francs, s'il était établi que cette somme était régulièrement, due par la Société d'études constituée en 1900 pour la mission du transsaharien.

Nous pouvons ajouter qu'il s'est établi une confusion due au rapprochement de l'engagement de 60.000 francs et de la même somme réclamée par le ministère des colonies.

Le syndicat qui avait été constitué en vue de la mission Blanchet avait été formé au capital d'un million de francs, divisé en quarante parts de 25.000 francs chacune. Sur ce million, il avait été dépensé 134.000 francs.

.....

Plainte adressée par le *Matin* à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de la Seine

Monsieur le Procureur de la République,

Je soussigné, Président du conseil de la Société *Le Matin*, ai l'honneur de vous exposer :

.....
Que la mission Blanchet a été financièrement organisée par MM. Bénard et Jarislowsky, banquiers, 19, rue Scribe, à Paris ;

Que M. Henri Poidatz, alors directeur et président du conseil d'administration du journal *Le Matin*, s'est engagé pour une participation de 25 % sur un capital prévu de 1 million de francs ;

Que la part de perte à supporter par le *Matin*, après l'abandon de cette mission, a été payée à MM. Bénard et Jarislowsky, en espèces et pour le montant de 33.750 fr. (trente-trois mille sept cent cinquante), aux dates des 12 février et 27 décembre 1900, sur apuration des comptes sur lesquels MM. Bénard et Jarislowsky remboursèrent au *Matin*, le 29 juin 1901, une somme de 511 fr. 95, ramenant ainsi le chiffre réel à 33.238 fr. 05 ; Que MM. Bénard et Jarislowsky n'ont jamais, depuis cette époque, demandé au *Matin* de parfaire un paiement quelconque qui aurait été dû à l'État ; Qu'ils ont, d'ailleurs, déclaré n'en avoir jamais reçu de réclamation

Qu'ils ont ajouté que, s'ils en avaient reçu une, ils auraient eu à cœur de l'examiner et d'en payer le montant, si elle leur avait semblé justifiée ;

Que le *Matin* n'a donc jamais été invité à payer une part quelconque de cette soi-disant dette ;

Que, si celle-ci était de 64.881 francs, sa participation, vis-à-vis de MM. Bénard et Jarislowsky, ne serait, en tout cas, que de 25 %, soit 16.220 fr. 25 (seize mille deux cent vingt francs, vingt-cinq centimes), et qu'il est aussi puéril que diffamatoire de prétendre que *Le Matin* ferait une difficulté quelconque pour payer, au cas il la devrait, une somme qui passerait inaperçue dans son budget annuel, qui roule sur plus de dix-huit millions ;

.....
Le président du conseil d'administration
JULES MADELINE.

La Banque de Paris, la Société générale, MM. Bénard et Jarislowsky et la Banque espagnole de Rio de la Plata émettront en souscription publique, le 29 avril, au prix de 471 fr. 25, 60.000 obligations de 500 francs 5 % de la Compagnie du Chemin de fer de Rosario à Puerto-Belgrano (République argentine).

[Emprunt port de Santa-Fé]
(*Le Capitaliste*, 11 mars 1909)

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Crédit mobilier français et la maison de banque Bénard et Jarislowsky ont ouvert leurs guichets, jusqu'au 11 mars au plus tard, à l'émission de 30.000 obligations au porteur de 503 fr. 6 % or de la province de Santa-Fé (République Argentine), au prix de 485 fr., payables 100 fr. en souscrivant et 385 fr. du 20 au 25 mars, jouissance du 15 mars 1909.

Au taux d'émission, le placement ressort à 6,15 % net sans tenir compte de la prime de remboursement.

Cet emprunt a pour objet les travaux de construction du port de Santa-Fé.

L'intérêt annuel net des obligations est de 30 fr. 18, payable par semestre les 15 février et 15 août de chaque année, à raison de 15 fr. 09 par échéance.

En même temps que le service de ces titres est fait à Paris, il est assuré à Berlin, aux caisses de la Deutsche Bank et à Londres, à la succursale de cette banque.

Le gouvernement de la province de Santa-Fé s'est réservé le droit d'anticiper le remboursement total ou partiel dudit emprunt.

Le capital et les intérêts sont exempts de tous impôts présents et futurs de la province ou de l'État dans la République argentine, ainsi que de tous les impôts existant actuellement en France.

L'emprunt constitue une dette directe de la province. En outre et comme garantie spéciale, le gouvernement de la province de Santa-Fé a donné en gage, aux termes des lois du 13 août 1904 et du 2 juillet 1908 : 1° tout le terrain du port ; 2° le produit net de l'exploitation du port ; 3° la totalité des droits d'exportation sur les bois de Quebracho ; 4° 10 % du produit de l'impôt foncier perçu dans la province.

On nous a fait savoir que l'émission avait été, dès la première heure, couverte plusieurs fois et que les établissements émetteurs, le Crédit mobilier français et MM. Bénard et Jarislowsky, ont dû fermer leurs guichets.

Aucune souscription nouvelle ne pourra plus, en conséquence, être acceptée.

Compagnie du Chemin de fer Métropolitain de Paris
(*Le Capitaliste*, 20 mai 1909)

.....
MM. de Lenchères et Jarislowsky ont été désignés par le sort pour être soumis cette année au renouvellement.
.....

[Emprunt 4 1/2 % or de la province de Buenos-Ayres]
(*Le Capitaliste*, 24 juin 1909)

La souscription aux 83.3331 obligations de l'emprunt extérieur 4 1/2 % or de 1909 de la province de Buenos-Ayres, ouverte le 17 juin au Crédit mobilier français et chez MM. Bénard et Jarislowsky et Louis Dreyfus et C^o a obtenu un plein succès.

[Emprunt 5 % de la province de Tucuman]
(*Le Capitaliste*, 19 août 1909)

La Banque espagnole du Rio-de-la-Plata, de concert avec les maisons Bénard et Jarislowsky, Louis Dreyfus et Cie, vient de prendre ferme un emprunt 5 % de la province de Tucuman de 25 millions de francs, amortissable en trente-sept années.

L'emprunt est spécialement garanti par un impôt de 10 piastres sur la tonne de sucre. L'émission aurait lieu le mois prochain.

[Emprunt 5 % or de la province de Mendoza]
(*Le Capitaliste*, 28 octobre 1909)

Nous rappelons que, depuis le 20 octobre, est ouverte chez MM. Bénard et Jarislowsky, au Banco Español del Rio de la Plata, et chez MM. Louis Dreyfus et C^o, la souscription aux 60.000 obligations unitaires de 500 fr. de l'emprunt 5 % or de la province de Mendoza.

Les demandes déjà parvenues sont en quantité telle que la souscription a dû être close dès samedi. On sait que les demandes étant servies au fur et à mesure de leur réception, il ne sera pas publié d'avis de répartition.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER de ROSARIO à PUERTO-BELGRANO
Société anonyme au capital de 15 millions de francs
11, rue Louis-le-Grand, Paris
Augmentation de capital
(*Le Capitaliste*, 9 décembre 1909)

.....
La souscription sera ouverte du 6 au 16 décembre 1909 aux caisses des établissements suivants :

À PARIS :

BANQUE de PARIS et des PAYS-BAS, 3, rue d'Antin ;

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54 rue de Provence, et dans ses succursales et bureaux de quartier ;

MM. BÉNARD et JARISLOWSKY, 19 rue Scribe.

Dans les départements et à l'étranger aux agences et succursales des Établissements ci-dessus.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DE PARIS
[Groupe Empain]
Société anonyme au capital de 25.000.000 de francs

Siège social : 25, boulevard Malesherbes, à Paris
(*Le Capitaliste*, 30 décembre 1909)

.....
Ce dividende sera payable à Paris, à partir du 1^{er} janvier 1910, dans les établissements suivants :

La Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin ;
Le Comptoir national d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère, succursales et agences ;
La Société générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54 et 56, rue de Provence, succursales et agences ;
La Société générale de Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, succursales et agences ;
MM. Bénard et Jarislowsky, 19, rue Scribe.

[Services maritimes postaux]
(*Le Capitaliste*, 9 juin 1910)

Nous avons fait connaître les conditions dans lesquelles avaient été déposées les soumissions à l'adjudication des services maritimes postaux dont l'échéance arrive au mois de juillet 1912 et qui sont actuellement assurés par la Compagnie des Messageries maritimes. On sait que le seul concurrent de cette dernière est la Société d'études de navigation, constituée par des armateurs marseillais. Le groupe financier qui cautionne ces armateurs est composé de la Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI](Banque Rouvier), de la Banque transatlantique, de MM. Bénard et Jarislowsky et de M. Otto Bemberg.

Le capital garanti par ce groupe est de 25 millions et le cautionnement déjà versé par lui pour soumissionner est de 2.500.000 fr.

[Emprunt extérieur 5 % or de la Province de Santa-Fé]
(*Le Capitaliste*, 23 juin 1910)

La Banque de Paris et des Pays-Bas, assistée de MM. Bénard et Jarislowsky, procède à l'émission de 95.760 obligations 5 % de 600 francs de la Province de Santa-Fé, qui sont destinées au remboursement de l'emprunt 6 % or 1908, des Bonos de Edificacion Escolar 7 % en circulation, à la liquidation de la Dette flottante et au paiement de divers travaux publics en cours d'exécution.

La somme disponible après le remboursement de ces différentes dettes servira à l'achèvement du port de Santa-Fé et à l'exécution de différents autres travaux publics, construction d'écoles, etc.

Cet emprunt jouit, en outre de la garantie générale de la province de Santa-Fé, des garanties spéciales suivantes :

1° Les garanties affectées précédemment à l'emprunt 6 % 1898 (10 % de l'impôt foncier, totalité des droits d'exploitation sur les bois de Quebracho, le produit net de l'exploitation du port de Santa-Fé, les terrains gagnés sur le rio par la Construction du port) ;

2° L'impôt sur les produits agricoles.

On trouvera plus loin, aux Annonces, les conditions de la souscription qui sera ouverte le 24 juin 1910.

[Emprunt turc]
(*Le Capitaliste*, 18 août 1910)

L'emprunt turc de 150 millions est définitivement conclu entre le ministre des finances turques et le groupe français, comprenant le Crédit mobilier, la maison Bénard et Jarislowsky, la Banque Louis Dreyfus et C^o et le syndicat des banquiers de province.

L'emprunt serait émis en octobre prochain. Il jouit, paraît-il, de garanties spéciales dont la principale est basée sur le revenu des douanes du vilayet de Constantinople.

L'importance de ces garanties place le titre au rang des emprunts de première catégorie.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DE PARIS
[Groupe Empain]
Société anonyme au capital de 25.000.000 de francs
Siège social :
75, boulevard Haussmann, à Paris
CONVOCATION
(*Le Capitaliste*, 27 octobre 1910)

.....
Les dépôts d'actions au porteur doivent être effectués quinze jours avant la réunion, à Paris :

- À la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin ;
 - Au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère ;
 - À la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 54 et 56, rue de Provence ;
 - À la Société générale de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire ;
 - Et chez MM. Bénard et Jarislowsky, 19, rue Scribe.
-

[Emprunt de la province de Buenos-Ayres]
(*Le Capitaliste*, 8 décembre 1910)

La souscription aux obligations de l'emprunt 4 1/2 % or de la Province de Buenos-Ayres, qui a eu lieu samedi dernier, aux guichets de la Banque de Paris [BPPB], de la maison Bénard et Jarislowsky et de la Banque J. Allard et Cie, a rencontré auprès du public l'accueil le plus empressé,

L'emprunt a été couvert plusieurs fois et les banques émettrices remboursent 90 % des grosses souscriptions.

APPELS DE FONDS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 janvier 1911)

Cie générale de l'Ozone (Procédés Otto et Siemens de Frise, procédés Marinier et Abraham). — Appel du 2^e quart, soit 62 fr. 50 par titre à verser du 8 au 15 janvier 1911

chez MM. Bénard et Jarislowsky, 19, rue Scribe. Paris. — *Petites Affiches*, 17 décembre 1910.

Saint-Louis and San Francisco Railroad Company
(*Le Capitaliste*, 13 avril 1911)

La maison Bénard et Jarislowsky et la Banque privée procèdent en ce moment à l'émission, en France, d'une nouvelle tranche de 70.000 obligations 5 % dites d'hypothèque générale de la Compagnie du chemin de fer de Saint Louis et San Francisco.

Ces obligations font suite et sont entièrement assimilables aux 100.000 obligations de la série française qui sont déjà admises à la Cote officielle de la Bourse de Paris, où elles se négocient actuellement aux environs de 495.

Elles sont au nominal de 516 fr. et rapportent un intérêt annuel de 25 fr. 80, payable les 1^{er} mai et 1^{er} novembre, sous déduction des impôts français. Elles sont remboursables, à toute époque, avec une prime de 2 1/2 %, soit à 528 francs 90, jusqu'en 1922, et au plus tard le 1^{er} mai 1927, au pair.

Les nouvelles obligations, comme les 10 millions de dollars de la première série française, font partie d'un emprunt total autorisé de 109.850.400 dollars, auquel la Compagnie de Saint-Louis et San Francisco a affecté, en dehors de sa garantie inconditionnelle, une hypothèque sur 8.100 kilomètres de lignes environ, avec un matériel roulant d'une valeur nette de plus de 15 millions de dollars.

On connaît les brillants résultats financiers obtenus par la Compagnie au cours de ces dernières années. Pour s'en tenir aux cinq exercices allant de 1906 à 1910, l'excédent moyen annuel des bénéfices pendant cette période, après paiement de toutes charges financières, a dépassé 9.670.000 francs.

Pour les huit premiers mois de l'exercice 1910-1911 en cours, les recettes nettes d'exploitation accusent déjà une augmentation de 3.911.000 francs sur celles de la période correspondante de 1909-1910.

Le prix d'émission des nouvelles obligations a été fixé à 480 fr. par obligation de 516 fr., jouissance 1^{er} mai 1911. À ce prix, le placement ressort, net de tous impôts, à 5,20 %, primo d'amortissement comprise.

Les demandes sont reçues dès maintenant à Paris :

Chez MM. Bénard et Jarislowsky, 19, rue Scribe ;

À la Banque privée, 3, rue Pillet-Will.

Dans les départements :

À Lyon, Marseille, Grenoble, etc., et dans toutes les agences de la Banque privée.

Les publications prescrites par la loi ont été faites au *Bulletin annexe du Journal officiel* du 10 avril 1911.

La Protectrice (Accidents).
(*L'Argus*, 4 juin 1911)

L'assemblée constitutive de cette Compagnie a eu lieu à Paris, le 27 mai, sous la présidence de M. Bénard

.....

Chemin de fer du Congo supérieur aux Grands-Lacs
[Groupe Empain]
(*Le Capitaliste*, 15 juin 1911)

La Société générale fait partie, avec le Comptoir national d'escompte et la Banque Bénard et Jarislowsky, du groupe qui vient d'acheter à l'État belge les 40.000 actions du Chemin de fer du Congo supérieur aux Grands-Lacs qu'il avait souscrites lors de la dernière augmentation de capital de la société.

Banco de la República du Chili
(*Le Capitaliste*, 10 août 1911)

Les actions Banco de la República du Chili, admises depuis le 3 courant à la cote officielle du parquet, au comptant, sont bien tenues à 178,50.

70.000 actions de 100 piastres chiliennes n° 70.001 à 140.000, émises à 180 fr., libérées et au porteur, jouissance 1^{er} juillet 1911, formant avec les 70.000 actions nominatives de 100 piastres série A, non admises à la cote, le capital social de 14 millions de piastres.

Lesdites actions sont actuellement représentées par des certificats provisoires unitaires munis d'un coupon afférent au deuxième semestre de l'exercice 1911.

Siège social à Santiago de Chili.

Service des titres et des coupons à Paris, chez MM. Bénard et Jarislowsky, rue Scribe, 19, et à la Compagnie française de banque et de mines, rue Taitbout, 20.

Emprunt extérieur 5 % or 1911 de la République de Costa-Rica
(*Le Capitaliste*, 30 novembre 1911)

On annonce que le 7 décembre prochain, MM. Bénard et Jarislowsky, banquiers, 19, rue Scribe, la Banque privée et toutes ses agences, recevront les souscriptions à l'émission publique des 70.000 obligations de 500 fr., représentant les 35 millions de l'emprunt 5 % or 1911 de la République de Costa-Rica.

Le présent emprunt, outre la garantie générale de la République, est gagé particulièrement et irrévocablement par une première hypothèque sur les revenus du monopole des alcools et liqueurs.

Il est stipulé que l'administrateur des revenus de la République retiendra chaque jour la part affectée au service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt. Les sommes ainsi prélevées seront versées tous les samedis au représentant des banquiers contractants et transférées à Paris.

Ce représentant devra toujours avoir en caisse un dépôt d'espèces égal à au moins deux mois d'intérêts d'avance.

Au cas où soixante jours s'écouleraient sans que soit effectué le versement hebdomadaire, l'administration des recettes du monopole serait, *ipso facto*, remise au représentant des banquiers, lesquels deviendraient comptables des excédents vis-à-vis de la République.

Le monopole des alcools a produit, en 1910, 4.672.129 fr., alors que le service annuel d'intérêt et d'amortissement de l'emprunt n'exige que 2.031.827 fr. ; au cas improbable où cette garantie, d'ailleurs inapplicable à tout autre emprunt ultérieur, se trouverait insuffisante, le service sera assuré par les revenus généraux de l'État.

La garantie est donc très nette, contrôlée de près par les banquiers contractants, et est de nature à rendre très attrayant un titre qui, au prix d'émission, donne un fort revenu.

L'émission se fera au prix de 457 fr. 50 par obligation du nominal de 500 fr., payables 100 fr. en souscrivant et le solde, soit 357 fr. 50, à la répartition du 15 au 20 décembre prochain. Les deux coupons semestriels aux 1^{er} janvier et 1^{er} juillet sont de 12 fr. 50 chacun, nets de tous impôts présents ou futurs de la République de Costa-Rica et de tous impôts actuels en France. Le revenu ressort donc à 5,46 % sans compter la prime au remboursement;

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

NÉCROLOGIE
Adrien Bénard
(*Le Figaro*, 14 mars 1912)

Nous apprenons avec le plus vif regret la mort de M. Adrien Bénard, l'éminent financier parisien, qui avait une notoriété et une situation considérables dans le monde des affaires. Il était, avec le baron Empain et M. Jarislowsky, l'un des promoteurs du Métropolitain, qui a eu un si grand succès à Paris.

Hier, vers trois heures, à son bureau, 19, rue Scribe, il se trouva indisposé et rentra, accompagné par un de ses fils. Il se sentait mieux, en arrivant à son hôtel, 23, rue de Berri.

Il venait à peine de monter à son appartement qu'il succombait à la rupture d'un anévrisme. Il avait soixante-six ans.

Cette mort sera très vivement ressentie dans les milieux financiers, où le défunt était très estimé pour sa haute valeur et sa grande probité.

Il était le chef de la maison de banque Bénard et Jarislowsky, président du conseil d'administration du Métropolitain*, à la création duquel il avait puissamment contribué, président de la Compagnie des chemins de fer de Rosario [1906] et administrateur de la Compagnie Edison.

Il laisse une veuve, née Julia Ferrier, et deux fils [Georges et Marcel] qu'il avait associés à ses affaires et dont l'un est en ce moment en mer, voguant vers le Mexique [Mexican Eagle, 1908].

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

[Continuation]
(*Le Figaro*, 16 mars 1912)

On se demandait, en Bourse, si le décès de M. Bénard entraînerait la dissolution de la Société Bénard et Jarislowsky. Aux termes de leur contrat, les deux associés conservaient la faculté de continuer seuls la société en cas de décès de l'un ou de l'autre.

Pour ne pas établir de solution de continuité jusqu'à ce que des dispositions définitives soient prises avec les héritiers, M. Jarislowsky a demandé à la Banque de France, qui a accepté, de transférer le compte de la Société Bénard et Jarislowsky au compte de M. S. Jarislowsky.

M. Georges Bénard, qui faisait partie de la maison de son père et qui était en route pour le Mexique, a été rappelé par le télégraphe sans fil rentrera à Paris dans une dizaine de jours.

Il est bien probable que nous verrons reparaître la raison sociale qui a été si justement appréciée.

OBSÈQUES
Adrien Bénard
(*Gil Blas*, 17 mars 1912)

C'est en présence d'une très nombreuse assistance qu'ont été célébrées, hier matin, en l'église Saint-Philippe du Roule, les obsèques de M. Adrien Bénard, président du conseil d'administration du Métropolitain, chevalier de la Légion d'honneur. Conformément à la volonté du défunt, aucune fleur ne figurait sur le char funèbre, aux côtés duquel formaient la haie les employés du Métropolitain.

La levée du corps a été faite par l'abbé Fleuret, curé de la paroisse, et l'absoute donnée par l'abbé Sara, chanoine honoraire, curé de Saint-Germain des Prés, ami de la famille.

Le deuil était conduit par MM. Marcel Bénard, fils du défunt ; Guillaume Desouches, René Dubost, agent de change près la Bourse de Paris, et Augustin Witzig, ses gendres.

Après la famille venaient des délégations du Syndicat fraternel du Métropolitain, de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer (section du Métropolitain), de l'Orphelinat des chemins de fer, de la Colonie des enfants des chemins de fer, de l'Amicale, société d'assurances pour les décès ; de la Société de secours mutuels du Métropolitain, etc.

Remarqué dans la très nombreuse assistance : MM. Jean Dupuy, ministre des travaux publics ; Klotz, ministre des finances ; André Berthelot, administrateur délégué, et MM. Postel-Vinay, Kermina, de Wandre, de Tavernier, administrateurs du Métropolitain ; M. Charles Couyba, sénateur, ancien ministre ; MM. Delanney, préfet de la Seine ; Lépine, Jarislowsky, Armand Bernard, Félix Roussel, Paul Deschanel, Laurent, Pichon, Armand Bernard, Maurice Binder, Nortier, René Brice, Lazare Weiller, Ernest Caron, Paul Escudier, Louis Dausset, Levée, Louis Dorizon, Gaston Menier, le baron Guillaume, ministre de Belgique ; Alexis Rostand, A. Lenoir, Chevrant, Henry Thors, Claveille, W. d'Eichtal, Paul Boyer, Tony Reymond, de Vemeuil, G. Dutilleul, Turettini, Ed. Noetzelin, J. Choppin de Janvry, baron Cerise, Thierrée, G. Batiou, Noël Bardac, Watel-Dehaynin, Léon Rénier, Saint-Vel, Albert Omer Decugis, Paul Gadala, Guastalla, Albert Mirabaud, comte du Chaffaut, Paul Cocteau, Auboyneau, Picard, Saül Merzbach, Georges Merzbach, baron de Zuylen de Neyvelt, prince Poniatowski, Ch. Poirson, Georges Hersent, G. de Fredaigue², Combalat, comte R. de Matharel, Desroys du Roure, Pierre Lafitte, Thomeguex, Béchet, Chéramy, Paul Castaignet, Léopold de Weissweiller, Henry Chabert, Jacques Worth, Ch. Thorpe, Armengaud, Manuel, Marcel Griolet, Émile Halphen, Henry Deutsch, M. de Péralta, Marcel Deprez, Mildé, François Arago, Émile Daireaux, Firmin Rainbeaux, baron Locré, baron J. de Gunsbourg, Albert Clemenceau, L. Fould, comte B. d'Aramon, G. Rendu, baron d'Erlanger, Gilbert Boucher, Lestiboudois, Édouard de Goldschmidt, Louis Mill, John Kindberg, Otto Bemberg, André Dormeuil, Georges Morel d'Arleux, C. Pasteur, C. Demachy, Maurice Hachette, Lavoignat, de Camondo, Étienne Grosclaude, Georges Berthoulat, Aug. Thurneysen, André Hesse, H. Schloësing, Edmond Ployer [avocat], baron Davillier, F. Bienvenue, Ernest May, E. Roland-Gosselin, etc.

L'inhumation a été faite au cimetière de Passy.

² Georges Génébrias de Fredaigue (Nouic, Haute-Vienne, 1857-Paris, 1919) : il gravit les échelons à la Société générale, d'inspecteur (1882) à administrateur (1909).

Georges BÉNARD

Né à Paris XVII^e, le 8 novembre 1881, à 14 h.
Fils d'Adrien Bénard et de Julia Ferrier.
Frère jumeau de Marcel Bénard.
Marié à Paris XVI^e le 25 fév. 1920 avec Reine Say (1883-1971).

Fondé de pouvoir de la maison Bénard & Jarislowsky.
Administrateur : Mexican Eagle (Groupe Shell)(1912),
Société normande de métallurgie (1916),
Société maritime des pétroles (Groupe Shell)(1919),
Société normande de constructions navales à Harfleur
Chantiers et ateliers de la Gironde,
Société française Terskaya Naphte,
Compagnie générale de l'ozone,
Société auxiliaire de l'industrie automobile (jan.1924),
Société d'extension de l'industrie automobile (jan.1924),
Blair Financial Corporation, Ltd (1926), puis Bancamerica Blair Corp. (1929),
Chaussures Ehrlich,
administrateur : Saint-Didier Automobiles (1929),
président du [Crédit foncier du Congo](#) (succ. de son frère),
administrateur de la [Compagnie française du Haut et du Bas-Congo](#),
de la [Compagnie cotonnière équatoriale française](#) (Cotonfran)(fév. 1931),
de la [Compagnie coloniale de distribution d'énergie électrique](#), Douala.

Chevalier de la Légion d'honneur (1920) pour son rôle au commissariat aux essences et
pétroles pendant la seconde moitié de la guerre.
Auteur de *Renaissance* (1925).
Collectionneur de tableaux.
Décédé à New-York, le 27 mai 1934.

(Actes de naissance et de mariage transmis par Gérard O'Connell.)

Marcel BÉNARD

Né à Paris XVII^e, le 8 novembre 1881, à 14 h. 15.

Fils d'Adrien Bénard et de Julia Ferrier.

Frère jumeau cadet de Georges Bénard.

Marié le 3 nov. 1917 à Paris XVI^e avec Lucie Thalmann, fille du banquier. Divorcé le 23 oct. 1924.

Dont François, André (ci-dessous), Philippe et Françoise.

Remarié le 22 février 1926 à Paris avec Henriette Marie Joséphine Henriquet, né à Sainte-Hélène (Vosges), le 2 nov. 1902.

Administrateur : [Crédit franco-égyptien](#) (1914),
Société française de constructions mécaniques (Anc. Éts Cail)(1918),
Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines, en Côte-d'Ivoire (S.C.I.P. A.)
(juin 1920),

Le Kétol (février 1926),

[Banque française de l'Afrique](#) (juin 1926-1928),

Coton du Congo (juin 1927), puis [Cotonfran](#),

vice-président de la [Société séréricole du Congo](#) (1928),

administrateur : Chaussures Ehrlich (mars 1928)(successeur de son frère),

président : [Compagnie générale mines et minerais](#) (Bruxelles),

[Compagnie équatoriale de mines](#) (mai 1927),

[Compagnie soudanaise](#) (juillet 1927),

Compagnie Guyanaise (nov. 1927), puis [Compagnie commerciale des Antilles françaises](#),

administrateur : [Compagnie coloniale de distribution d'énergie électrique](#), Douala (fév. 1928)

Banque franco-asiatique (suite de la Banque russo-française)(mars 1928),

Compagnie parisienne de chauffage urbain (juil. 1928),

président : [Société financière du Congo français](#) (août 1928),

Crédit foncier du Congo (août 1928),

[Compagnie générale de transports en Afrique \(CGTA\)](#)(oct. 1928),

administrateur : [S.A. des Éts Joseph Mas](#), Douala (déc. 1928),

[Banque française de l'Afrique](#) (nov. 1928-juin 1929),

Union diamantifère (Brésil)(juil. 1928)

[Mines de Ras-el-Ma](#) (Algérie)(oct. 1928),

président : [Compagnie française du Haut et du Bas-Congo](#) (juil. 1929)

...

Bibliophile.

Trésorier de l'Institut colonial français, des Amis des archives coloniales (1925) et de la Semaine coloniale française (1927).

Chevalier de la Légion d'honneur (1925) comme administrateur de sociétés.

Décédé en avril 1930 (ci-dessous).

(Actes de naissance et de mariages transmis par Gérard O'Connell.)

[Continuation]
(*Le Capitaliste*, 21 mars 1912)

À la suite du décès de M. Adrien Bénard, la Société Bénard et Jarislowky se trouve dissoute de plein droit et M S. Jarislowky, devenu seul propriétaire de l'actif social, continue les affaires de la maison sous la dénomination S. Jarislowky.

MM. Georges Bénard, Léonce Girard et Jules Hellmann demeurent fondés de pouvoir.

CONSTITUTION
Bénard et Jarislowky, banquiers
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 avril 1912)

Société en nom collectif au capital de 4.000.000 de francs ayant son siège social à Paris, 19, rue Scribe. Acte déposé au tribunal de commerce de la Seine le 3 avril 1912 et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 4 avril 1912.

[Emprunt ferroviaire de la province de Buenos-Ayres]
(*Le Capitaliste*, 25 avril 1912)

En vertu des lois des 18 octobre 1907 et 6 mars 1912, la province de Buenos-Ayres offrira le 30 avril courant, en souscription publique, par les soins du Crédit mobilier français, de MM. Bénard et Jarislowky et de MM. Louis Dreyfus et Cie, 49.603 obligations 4 1/2 % de 50 francs nominal or, représentant un emprunt de 25 millions de francs destiné à la construction du chemin de fer provincial de La Plata au Meridiano Quinto appartenant à la province.

.....

SOCIÉTÉ L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
CONVOCATION
(*Le Capitaliste*, 30 mai 1912)

.....
Le dépôt des titres peut être fait dans les caisses suivantes : Compagnie algérienne, Crédit mobilier français, Banque transatlantique, Banque Bénard et Jarislowky, Société générale et agences, Crédit lyonnais et agences, Comptoir d'escompte et agences, ainsi que dans toute banque ou chez tout officier ministériel qui certifiera ledit dépôt.

.....

[Witzig, gendre d'Adrien Bénard, administrateur.]

Ateliers de constructions électriques du Nord et de l'Est [= Jeumont]
[Groupe Empain]
CONVOCATION

(*Le Capitaliste*, 12 septembre 1912)
(*Le Capitaliste*, 10 octobre 1912)

.....
MM. Bénard et Jarislowsky, 19, rue Scribe.

ÉLECTRICITÉ ET GAZ DU NORD
[Groupe Empain]
Convocation
(*Le Capitaliste*, 28 novembre 1912)

.....
À Paris :
À la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie
en France ;
Chez MM. Bénard et Jarislowsky, banquiers, 19, rue Scribe, à Paris.
.....

Compagnie générale de railways et d'électricité
[Groupe Empain]
Société anonyme à Bruxelles
AUGMENTATION DU CAPITAL
(*Le Capitaliste*, 27 février 1913)

.....
La souscription sera ouverte du 25 février au 8 mars 1913.
À Paris :
À la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin ;
Au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère et dans toutes ses
agences de Paris et de province ;
Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens, et dans toutes ses agences de Paris et
de province ;
À la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie
en France, 56, rue de Provence, et dans toutes ses agences de Paris et de province ;
Chez MM. Bénard et Jarislowsky, 19, rue Scribe.
.....

CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES DU NORD
[Groupe Empain]
Société anonyme au capital de 13.200.000 fr.
Siège social à Anzin (Nord).

AUGMENTATION DU CAPITAL
(*Le Capitaliste*, 1^{er} mai 1913)

.....
Les souscriptions seront reçues les 6 et 7 mai 1913 :

À Paris :
À la Société générale de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire ;
Au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, et dans toutes ses agences de Paris et de province ;
Au Crédit lyonnais, 17, boulevard des Italiens, et dans toutes ses agences de Paris et de province ;
Chez MM. Bénard et Jarislowsky, 19, rue Scribe.

.....

Saint-Louis and San Francisco Railroad Company
(*Le Journal des finances*, 21 juin 1913)

Nous vous remercions très vivement de votre flatteuse approbation au sujet de notre article sur le scandale de Saint Louis and San Francisco.

Nous n'avons fait qu'exprimer une opinion qui nous paraît justifiée, et nous avons d'ailleurs plaisir à constater que toute la presse financière indépendante a pleinement partagé notre avis. Puisque la question vous intéresse — trop, malheureusement — voici quelques extraits qui achèveront de vous documenter, et où la conduite des banquiers émetteurs est sévèrement jugée :

La *Cote auxiliaire* : « C'est tout de même un peu fort. Il y a encore fort peu de temps, la Banque de Paris [BPPB] introduisit en France les actions d'une valeur américaine, l'« American Telephone ». Or, quelques jours après ladite introduction, les actions de l'American Telephone baissaient sensiblement par suite de l'annonce d'une augmentation de capital, augmentation de capital que les introducteurs en France ne connaissaient pas.

La Banque de Paris eut alors un geste large : elle remboursa les souscripteurs français. MM. Bénard et Jarislowsky ont la voie tracée par ce précédent. Nous attendons. »

Les fondateurs,
selon Nobutaka SHINONAGA,
La formation de la [Banque industrielle de Chine](#) [juillet 1913],
(*Le Mouvement social*, n° 155, avril-juin 1991)

Beaucoup de petites banques privées s'étaient intéressées également à cette affaire : Banque Bénard et Jarislowsky (318 actions), etc.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
[Crédit franco-égyptien](#)
(*Le Temps*, 27 février 1914)

Nous apprenons que le conseil d'administration du Crédit franco-égyptien, dans sa séance du 18 du courant, s'est complété par la nomination de trois nouveaux administrateurs : MM. ... Marcel Bénard ...

HAUTS FOURNEAUX ET ACIÉRIES DE CAEN

Assemblée générale ordinaire du 29 juin 1915.
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 juillet 1915)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 29 juin en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Louis Le Chatelier président du conseil d'administration, assisté de MM. A. Bougault (représentant de la Société française de constructions mécaniques) et Dreifuss (représentant la Banque Bénard et Jarislowsky), scrutateurs, et de M. Coutant, en qualité de secrétaire.

.....

Les emprunts extérieurs de la province de Buenos-Ayres UN PROJET DE FUNDING (*Le Journal des finances*, 21 août 1915)

Le gouvernement de la province de Buenos-Ayres, ne pouvant effectuer le service régulier de sa dette extérieure, a proposé au début de l'année, à ses créanciers, d'en suspendre l'amortissement pendant deux années et de leur remettre des bons de funding rapportant 5 % d'intérêts, en échange des coupons venant à échéance jusqu'au 1^{er} janvier 1917.

Les emprunts compris dans le projet de funding sont les emprunts extérieurs de la province de Buenos-Ayres, dont la liste suit :

1^o Emprunt 5 % or 1908. La tranche française est représentée par 37.500 obligations de 500 fr. et les coupons sont payables semestriellement les 1^{er} avril et 1^{er} octobre. Il a été émis par le Crédit mobilier et avait pour objet des travaux de drainage et d'assèchement.

2^o Emprunt 1909-1912 4 1/2 %, d'un montant de 17 millions de pesos pour la construction du chemin de fer de La Plata à Méridiano-Quinto. La tranche française est représentée par 13.400.000 pesos or ou 67 millions de francs divisés en 132.932 obligations de 500 francs. Les coupons sont payables nets d'impôt les 1^{er} juin et 1^{er} décembre. Cet emprunt avait été émis, conjointement par le Crédit mobilier français, [MM. Bénard et Jarislowsky](#) et Louis Dreyfus.

3^o Emprunt 4 1/2 % or 1910 de 7.460.000 pesos ou 88.200.000 francs, pour l'achèvement des travaux de drainage et d'assainissement dans les villes de la Plata et Avellaneda Mar Del Plata. Cet emprunt avait été émis par la Banque de Paris et des Pays-Bas, [MM. Bénard et Jarislowsky](#). Les coupons sont payables les 25 mai et 25 novembre.

4^o Emprunt extérieur 4 1/2 % or 1911 d'un montant de 3 millions 080.000 pesos ou 15.400.000 francs, crée en mars 1913 pour construction de la Rambla de Mar del Plata, et représenté par 30.800 obligations de 500 fr. Cet emprunt avait été émis par la Société générale, [MM. Bénard et Jarislowsky](#), Louis Dreyfus et Cie. Les coupons sont payables les 1^{er} mai et 1^{er} septembre.

5^o Emprunt. 5 % or 1913 d'un montant de 11.110.000 francs destiné à l'exécution de travaux de pavage de la ville de la Plata et représenté par 22.220 obligations de 500 francs. Les coupons sont payables les 1^{er} avril et 1^{er} octobre. Le placement avait été fait par les soins du Crédit mobilier.

Les propositions faites par la province de Buenos-Ayres furent presque immédiatement acceptées à Londres par les créanciers anglais, qui obtinrent même d'être réglés en partie en espèces. Moins heureux, les porteurs français ne seront payés qu'en titres et ils n'ont encore jusqu'ici rien reçu.

Société d'électricité et gaz du Nord
[Groupe Empain]
(*Paris-Capital*, avril 1916)

L'assemblée générale ordinaire a renouvelé pour l'exercice en cours les pouvoirs de MM. Bénard et Boyer, commissaires des comptes.

MARIAGES
Marcel Bénard
Lucie Thalmann
(*Le Figaro*, 4 novembre 1917)

Hier a été célébré, dans la plus stricte intimité, le mariage de M^{lle} Lucie Thalmann, fille du banquier bien connu, et de M. Marcel Bénard, le jeune et sympathique banquier, actuellement capitaine au 168^e régiment d'infanterie, décoré de la croix de guerre.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES
(Anciens Établissements Cail)
(*Le Journal des chemins de fer*, 16 mars 1918, p. 146-147)

[...] Ses vieilles relations et des intérêts communs avec la maison Schneider et Cie et les Tréfileries du Havre ont conduit la société à participer à la création de chantiers de constructions navales au Havre. [...] La souscription de cette part et divers autres besoins préparant les travaux de l'avenir exigent des ressources nouvelles. [...] Ces dispositions ont entraîné un remaniement du conseil d'administration où MM. Legru, décédé, Dupont, Maurice Bernard et [Hubert] Laroze, démissionnaires, ont été remplacés par MM. [Alphonse] Frederix, [Marcel] Bénard, de la Banque Bénard et Jarislowsky ; Devies, de la maison Schneider et Cie ; L[ouis] Lion, de la Banque de l'union parisienne ; R. Robard, des Tréfileries du Havre. [...]

BÉNARD frères & Cie

MODIFICATIONS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 juillet 1919)

Bénard et Jarislowsky. — Cession des droits de M. Jarislowsky à MM. G. et M. Bénard, prorogation de la durée de la société. — *Petites Affiches*, 4 juillet.

Électricité et gaz du Nord

(*Le Journal des finances*, 8 août 1919)

Cette société procède à l'émission de 40.000 actions de 250 fr. au pair. 1^{er} octobre 1918. Droit de préférence à titre irréductible aux anciens actionnaires et porteurs de parts à raison de une action nouvelle pour 7 anciennes ou 2 actions nouvelles par part.

Les droits des actionnaires mobilisés sont réservés.

Pas de souscriptions réductibles. Versement du premier quart. 62 fr. 50 à la souscription ouverte, du 7 au 23 août. Souscriptions reçues au Crédit lyonnais. Société générale, Banque de Paris et des Pays-Bas, chez MM. Bénard frères, à Paris.

Société maritime des pétroles
[groupe Shell]
(*Le Sémaphore algérien*, 14 août 1919)

Sous cette dénomination, vient d'être constituée sur notre place une société ayant pour objet l'acquisition, l'affermage, la cession, l'exploration, l'exploitation, la mise en valeur de tous terrains pétrolifères ou de leurs concessions en tous pays.

Le capital est fixé à 10 millions de francs divisé en 20.000 actions de 500 francs. Premiers administrateurs : MM. Georges Bénard, Hendrikno Colyn, Deterding, François Marsal, Walter Samuel, David Young. Siège social : 15, rue Rossini, Paris.

Forges et ateliers de la Longueville
[Groupe Empain]
(*Le Journal des finances*, 31 octobre 1919)

.....
Souscriptions reçues à Paris et en province au Crédit lyonnais, à la Société générale, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à la Banque de l'union parisienne, et chez MM. Bénard frères.

1920 (mai) :
SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DES PALMERAIES AFRICAINES (SCIPA)
Marcel Bénard, administrateur

POUR LA PRODUCTION DU PÉTROLE
(*Le Sémaphore de Marseille*, 18 juin 1920)

La revue *Colonies et Marine* publie dans son dernier numéro une conférence que M. Georges Bénard a faite récemment à l'École des Mines sur la nécessité de former en France des techniciens du pétrole.

L'auteur, qui s'est intéressé depuis longtemps tout particulièrement à la question des combustibles liquides, a établi, dans sa conclusion, les bases d'un programme immédiat de production nationale, qui mérite d'être retenu et dont voici les principaux termes :

L'histoire de notre pays montre combien, dans le cours des siècles, les amitiés, les alliances, les inimitiés et les liaisons mêmes entre les peuples sont sujettes à des modifications, à des changements, à des oublis.

Notre bon La Fontaine a dit : « Ne t'attends qu'à toi seul ». C'est une vérité dont les événements se chargent d'affirmer chaque jour la profondeur. Il n'existe pas de meilleure manière de vivre en bonne intelligence avec ses voisins que de ne pas dépendre d'eux pour organiser son existence et se mouvoir à sa guise.

Nous devons donc nous efforcer par tous les moyens en notre pouvoir de ne pas avoir à demander à nos meilleurs amis l'essence nécessaire à nos déplacements sur terre et dans les airs et le mazout nécessaire à l'alimentation de nos marins et de nos industries, non plus que les navires-citernes indispensables au transport de ces produits. Aussi est-il essentiel que la France ait une politique du pétrole.

Elle doit comprendre en premier lieu la production du pétrole, la recherche en France et dans toutes nos colonies et pays de protectorat, de toutes les sources pétrolières qui s'y trouvent. Il suffit peut-être d'un peu de bonne volonté et de beaucoup de chance pour les découvrir.

En 1905, personne ne se doutait qu'il y eût une goutte de pétrole au Mexique et, en 1912, beaucoup de très grands experts étaient encore sceptiques sur les possibilités pétrolifères de cette contrée et, cependant, le Mexique est aujourd'hui le deuxième pays producteur après les États-Unis.

En dehors de la France, qui n'est pas sans promesse, nos possessions de l'Afrique du Nord, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, offrent de très grandes chances à la découverte de champs pétrolifères. Des travaux importants y ont déjà été exécutés et des résultats encourageants obtenus.

On parle aussi de gisements au Cameroun, devenu maintenant colonie française, et à Madagascar. Nous devons porter là, de suite, tout notre effort.

Mais en attendant que la France tire de son propre sol et de celui de ses colonies le pétrole nécessaire à ses consommations de guerre et de paix, nous devons développer nos participations et nos influences dans les champs pétrolifères déjà exploités ou reconnus. La Galicie, la Roumanie et bientôt j'espère, le Caucase et Grozny offrent déjà de vastes perspectives à notre activité.

Enfin, il est essentiel que nous mettions le plus rapidement possible en valeur les champs pétrolifères de l'Asie mineure et de la Mésopotamie qui sont connus depuis la plus haute antiquité. Leur mise en exploitation demandera, outre de grands capitaux, beaucoup d'hommes de haute valeur et de ferme volonté.

La politique du pétrole
(*Le Rappel*, 26 juin 1920)

M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, et M. Laurent Eynac, commissaire général aux essences, ont été entendus par les commissions des travaux publics et des mines de la Chambre, au sujet de la politique du pétrole.

Ministre et commissaires sont tombés d'accord sur la nécessité de déposer à bref délai un projet sur le bureau de la Chambre.

Si le gouvernement en vient à envisager un système de régie intéressée, ou la constitution de sociétés privées avec des droits de licence, il est d'ores et déjà entendu que, de toutes façons, les intérêts français devront être, avant tout, sauvegardés.

Les combinaisons étrangères avec masque français, telles que les avaient imaginées M. Georges Bénard et son groupe anglais, ne sauraient en aucun cas, être admises.

On devra même rechercher comment elles ont pu naître, et recueillir; les appuis officiels.

M. Georges Bénard et la Banque de l'Union parisienne (M. Marsal), n'ont certainement pas oublié les protestations indignées d'industriels français auxquels ils offraient de souscrire à la suprématie économique de la Royal Dutch, partant à la vassalité économique de la France à l'égard de l'Angleterre.

Les Français qui ne sont pas les agents de la Royal Dutch estimeront, que nos bons amis les Anglais s'entendent suffisamment à tirer du feu les marrons de la victoire, sans que des financiers de notre pays viennent par surcroît leur livrer la suprématie économique et militaire !

La politique du pétrole
(*Le Rappel*, 2 juillet 1920)

« Soyons prudents ! » Tel est le titre d'un article publié par M. Henry Bérenger, sénateur, dans *Paris-Midi*.

Tout d'abord, nous avons supposé qu'il s'agissait de quelques sages conseil donnés par l'ancien commissaire général aux essences à son ancien chef de cabinet, M. Georges Bénard.

Point.

M. Henry Bérenger consacre son bel article à la politique étrangère, et il nous met en garde contre tout froissement à l'égard de notre alliée l'Angleterre.

Le même scrupule s'imposait d'ailleurs à l'égard de l'Amérique ; et nous devons également cultiver nos amitiés et nos alliances avec le souci de sauvegarder avant tout et partout l'intérêt français.

M. Henry Bérenger fait une courte allusion à l'Asie mineure, où « nous avons obtenu pour les pétroles une participation des plus importantes et qui nous suffit ».

Hé! mille excuses. Les 25 % n'ont jamais passé pour une participation, ni une proportion « très importante ».

Même en Asie mineure, en tenant compte du phénomène du mirage, 25 % n'ont jamais fait que le quart de 100. Les 75 restant, constituent tout de même une part plus importante. Nous n'aurions point protesté si la proportion eût été renversée au profit de la France.

Il est vrai que M. Henry Bérenger affirme que ce 25 % « nous suffit ».

Bien.

Ce n'est tout de même pas une raison pour que M. Georges Bénard, par distraction, s'efforce d'en ristourner 60 % à sa Royal Dutch

« Soyons prudents » est décidément un excellent titre. et un très bon conseil.

Société française de constructions mécaniques
ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CAIL
(*Paris-Capital*, juillet 1920)

I. — Placement de 40.000 obligations de 500 francs 6 % amortissables en 30 ans à compter du 15 juillet 1925, soit au pair par tirages au sort annuels, soit pas achats en Bourse au-dessous du pair, rapportant un intérêt net annuel de 30 francs, payable en deux coupons semestriels, les 15 janvier et 15 juillet.

La société prend à sa charge tous les impôts français présents et futurs établis ou retenus sur les coupons et sur les titres.

Prix : 495 francs, jouissance du 15 juillet 1920, payables en souscrivant.

Les demandes, qui seront servies au fur et à mesure de leur réception dans la limite des titres disponibles, sont reçues :

à la Banque de l'union parisienne, 7, rue Chauchat ; chez MM. Bénard frères et Cie, 19, rue Scribe, qui sont également désignés pour payer les coupons et les titres amortis.

.....

CONSTITUTION

Compagnie Africaine de Commerce (Anciens Établissements A. Lecomte)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 août 1920)

Capital 15 millions de francs, divisé en 60.000 actions de 250 fr., dont 4.000 d'apport attribuées à M. Lecomte. Conseil d'administration : MM. Bénard, Delmas, Frère, Lévy et Paulme. Statuts déposés chez M^e Ferrand, à Paris. — *Petites Affiches*, 9 août 1920.

TRANSFERT 49, RUE CAMBON

Établissements Bokanowski et Cie [Dralux]
Émission de 12.000 actions nouvelles de 500 francs chacune
entièrement libérées
(*Le Journal des finances*, 24 septembre 1920)
(*Le Journal des finances*, 1^{er} octobre 1920)

La souscription sera ouverte du 20 septembre au 10 octobre 1920 : À la Société générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris ; chez MM. Bénard frères et Cie, 49, rue Cambon, à Paris ; au Crédit français, 52 et 54, rue de Châteaudun, à Paris, ainsi que dans toutes les agences de Paris et de province de ces établissements.

N.B. : Augustin Witzig, gendre d'Adrien Bénard, en de vient administrateur en 1923.

Georges Bénard, chevalier de la Légion d'honneur
par L. H. A.
(*Le Figaro*, 3 octobre 1920)

C'est avec un bien vif plaisir que je relève le nom de M. Georges Bénard parmi les dernières nominations au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Le jeune et brillant chef de la maison de banque Bénard frères et Cie (anciennement Bénard et Jarislowsky) a joué un rôle important au Commissariat aux essences et pétroles pendant la dernière partie de la guerre. Grâce à ses relations personnelles avec le groupe Mexican Eagle*-Royal Dutch, nous avons toujours eu du pétrole en abondance, ce qui nous a permis de surmonter les crises aiguës du printemps 1918. L'expression « services exceptionnels » semble particulièrement appropriée dans cette circonstance.

L'Institut colonial français
(*L'Écho de Paris*, 29 novembre 1920)

Trésorier : M. Marcel Bénard, banquier.

LE FUTUR RÉGIME DES PÉTROLES
LA LIBERTÉ CONTRÔLÉE
par Hyacinthe Philouze
(*L'Œuvre*, 2 décembre 1920)

[...] Le maintien d'un haut-commissariat des essences est indispensable à certain trust audacieux pour abriter ses manœuvres. [...] Bryminski, le très distingué secrétaire de M. Bérenger, a été bombardé, dès sa sortie du haut-commissariat, directeur général de la Société Maritime des pétroles, en même temps que MM. [Georges] Bénard et François-Marsal en étaient nommés administrateurs. Société bien française encore que celle-là, car les capitaux français n'y sont représentés que par les cent actions des deux administrateurs français, la Royal Dutch en détenant 19.600 sur 20.000, et ses représentants au conseil le reste. Quant au chef de cabinet de M. Bérenger [Georges Bénard], il est tout à la fois à la Mexican Eagle, à la Royal Dutch, dont il assura à bon prix l'introduction des titres en France, à la Société maritime des pétroles, à la Société d'exploitation des pétroles aussi, etc., etc. [...]

MEXICAN EAGLE
(*Le Journal des finances*, 7 janvier 1921)

Le coupon de la MEXICAN EAGLE est payé à Paris par les banquiers de la compagnie, MM. Bénard frères et Co, au taux de 13 fr. 932 brut, ce qui revient à dire que ceux-ci, en invoquant le prétexte des dispositions statutaires régissant l'organisation financière intérieure de la société, décomptent la piastre au pair de 2 fr. 58. Or personne n'ignore que la piastre mexicaine vaut actuellement au change sensiblement la moitié du dollar des États-Unis. De fait, si délaissant les guichets de MM. Bénard frères et Co, on s'adresse à n'importe quelle banque ou à un changeur quelconque capable de faire encaisser les coupons à New-York ou à Mexico, on peut — et faut-il ajouter, on doit — vendre ses coupons MEXICAN EAGLE de 5 piastres 4 dans les environs de 40 francs.

Nous avons déjà insisté sur ce fait, dans une note récente. Nous croyons devoir y revenir à nouveau, car il paraît pour le moins un peu vif que si les actionnaires français sont conviés officiellement à encaisser leurs coupons au pair de la piastre, on leur demande, d'autre part, de souscrire aux actions nouvelles en piastres, en les mettant dans la nécessité de payer au cours du jour. Car si la MEXICAN EAGLE et ses représentants à Paris ignorent que la piastre fait prime sur le franc au moment de payer le coupon, il n'ignorent plus que cette prime existe dès qu'il s'agit de recevoir la souscription. Du reste, il n'est même pas dit aux porteurs français qu'ils ont à verser tant ou tant en francs — quelle bonne excuse que l'interdiction des capitaux ! — il leur est dit seulement qu'ils auront à verser 1. liv. 8 sh. par action souscrite, c'est-à-dire l'équivalent en monnaie anglaise de 10 piastres mexicaines. À eux d'ailleurs de se débrouiller pour obtenir l'autorisation de la Commission des changes. 1 £ 8/ au change de 60 francs la livre environ, représentent 84 francs. Deux actions anciennes permettant de souscrire une nouvelle, le montant des coupons encaissés sur les premières permet

de souscrire sans bourse délier (sauf les impôts) si l'on vend ses coupons au change ; mais si l'on prend en considération les propositions inacceptables des MM. Bénard frères, les porteurs éprouvent un préjudice réel et important qui se traduirait pour d'autres, en contrepartie, par des avantages sans doute non moins réels.

*
* *
*

En tous cas, la mesure adoptée par la Compagnie et appliquée par ses banquiers relativement au paiement des coupons et à la souscription des actions nouvelles a eu pour résultat indirect de léser gravement les acheteurs de MEXICAN EAGLE sur le marché à terme.

Ces derniers ont bénéficié en liquidation de fin décembre d'un « déport » c'est-à-dire d'un « bénéfice » représentant 1° la valeur du droit de souscription ; 2° le montant du coupon, ou plutôt — on y comptait — la différence entre le prix officiel de ce coupon et la valeur réelle du dit coupon.

Le droit de souscription s'était traité vendredi 31 décembre entre 150 et 131 francs, soit une moyenne approximative de 143 francs ; le boni du coupon payé au change sur le coupon officiel représentait 30 francs. Le déport aurait donc du atteindre approximativement 173 fr. De fait, il était prévu en général, comme devant atteindre 175 fr. Or il n'a été fixé qu'à 155 fr., ce qui représente la valeur moyenne du droit de souscription plus le montant officiel du coupon. On conçoit par conséquent la déception des acheteurs qui avaient basé légitimement leurs opérations sur un déport de 170 à 175 francs. On ne saurait trop protester contre la décision qui a fixé le déport à 155 francs. Certes il y avait pas mal de vendeurs sur l'EAGLE mais ce n'est pas une raison parce qu'ils appartenaient à certains groupes puissants pour leur donner la satisfaction d'enregistrer un profit aussi anormal.

Chantiers et ateliers de la Gironde
Émission, au pair, de 35.000 actions nouvelles de 500 francs
(*Le Journal des finances*, 27 janvier 1922)
(*Le Journal des finances*, 3 février 1922)

.....
La souscription sera ouverte le 24 janvier 1922 et close le 14 février 1922 aux guichets de la Banque de l'union parisienne, 7, rue Chauchat, et de MM. Bénard frères et Cie, 49, rue Cambon, et au siège de la société, 3, rue Montalivet, Paris.

À PROPOS DES PÉTROLES RUSSES
La France n'a pas de politique du pétrole
(*Le Journal des finances*, 28 avril 1922)

.....
Quelles sont les banques françaises qui s'occupent activement des affaires de pétrole ?

La Banque de Paris qui sert les intérêts de la Standard Oil, et la Banque de la Seine qui a partie liée avec l'Anglo-persian Oil. Ne citons que pour mémoire la Banque Bénard qui se contente d'assurer le service financier du groupe Royal Dutch-Shell.

Où sont les intérêts français dans tout cela ?

.....

CIE DES CHARBONNAGES D'EKATERINE [Ekaterinovka]
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.250.000 FRANCS

Siège social : 58, rue Taitbout, Paris
(*Le Journal des débats*, 13 décembre 1923)
(*Le Journal des finances*, 14 décembre 1923)

.....

La souscription est ouverte du 10 décembre 1923 au 5 janvier 1924, chez
MM. Bénard frères et Cie, banquiers, 49, rue Cambon, Paris.

Qui êtes-vous ? 1924

BÉNARD (Georges).

49, rue Cambon [= Banque Bénard frères et Cie].

Administrateur de la Société Chantiers et Ateliers de la Gironde [Schneider] ;
administrateur de la Société normande de métallurgie [Schneider] ; administrateur de la
Société maritime des pétroles.

L'EXPANSIONNISME INDUSTRIEL ET FINANCIER
EN RUSSIE

par R. MENNEVÉE

(*Les Documents politiques*, janvier 1924)

Société française Terskaya Naphte.

Société pétrolifère créée en 1921 au capital de 26 millions de francs par le groupe
français dépendant de la Royal Dutch.

Au conseil d'administration :

M. François-Marsal, ancien ministre français des Finances, déjà cité ;

Et M. Georges Bénard, de la Banque du même nom.

CONSTITUTION

Société d'extension de l'industrie automobile

[filiale crédit auto de Peugeot]

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 janvier 1924)

Capital 10 millions de francs, divisé en 20.000 actions de 500 fr. Siège social, 21,
avenue des Champs-Élysées, à Paris. Conseil d'administration : MM. H. Bancel, G.
Bénard, P. Dreyfus-Rose. M. Level, R. Peugeot, G. Privat-Deschanel et L. Rosengart.
Statuts déposés chez M^e Rafin, à Paris. — *Loi*, 21 janvier 1924.

QU'EST-CE QUE LA FINANCE INTERNATIONALE ?

UN EXEMPLE ENTRE BEAUCOUP

par E. D.
(L'Humanité, 12 février 1924)

.....
Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à parler d'une maison de banque peu connue dans le grand public et qui, d'ailleurs, par les intérêts qu'elle possède dans la Société Anonyme de Navigation Aérienne, a joué un certain rôle dans l'affaire du *Dixmude*. Mais cela est autre chose.

La banque Bénard frères

Les affaires d'aviation ne sont pas seules intéressantes pour la Banque Bénard frères, elle possède un filon beaucoup plus intéressant à exploiter dans le pétrole. La Banque Bénard est chargée d'assurer en France le service financier de la Mexican Eagle.

Qu'est-ce que la Mexican Eagle ?

La Mexican Eagle est une des innombrables filiales du puissant trust du pétrole Royal Dutch-Shell.

On sait que la Royal Dutch se trouve entre les mains de cette puissance financière de premier plan qu'est la famille des Rothschild, banquiers, dont les capitales sont Londres, Paris et Vienne. La Royal Dutch possède en France plusieurs filiales dont la principale est la Société Maritime des Pétroles dont les somptueux bureaux se dressent à l'angle de la place de la Concorde et de la rue Royale.

Le président de la Royal Dutch [*sic* : de la Société Maritime des Pétroles] n'est autre que le directeur général de la Royal Dutch, sir Henri Deterding, que l'on se plaît à appeler le Napoléon du Pétrole, pour la maîtrise et l'habileté avec lesquelles, il sait mener les affaires tout court, et aussi les affaires politiques du puissant trust, dont il est le principal employé, mais non le véritable patron.

Car la Royal Dutch a une politique qui peut obliger un gouvernement britannique à construire à coups de centaines de millions une base navale à Singapour. Elle a, sans honte, soulevé une révolution au Mexique, où l'affaire a échoué en partie grâce à l'aide apportée au gouvernement d'Obregon par le gouvernement des Etats-Unis, influencé par le groupe rival de la Royal-Dutch, le tout-puissant trust de la Standard Oil où les multimilliardaires Rockefeller font la loi.

Où l'on revoit M. François-Marsal

Pour en revenir à la filiale française de la Royal Dutch, la Société Maritime des Pétroles, nous rencontrons dans son conseil d'administration M. Georges Bénard de la Banque Bénard, et M. François-Marsal, sénateur, ancien ministre des finances. Ce dernier représente au sein de la Société Maritime des Pétroles les intérêts de la Banque de l'Union Parisienne dont il est administrateur et dont les principaux dirigeants sont les dirigeants du Comité des Forges magnats de la métallurgie, les de Wendel et les Schneider.

On voit que la Royal Dutch a su choisir en France des alliés puissants ; ses intérêts sont donc en bonnes mains lorsque l'on sait quelle influence exerce le Comité des Forges sur la politique intérieure et extérieure de nos gouvernants.

À propos de M. Georges Bénard, il faut signaler que la Banque Bénard posséderait des intérêts dans la Société Galicienne des Karpathes où nous retrouvons le baron von Liebig et le Dr R. Freund, tous de la Deutsche Erdöl A. G. de Berlin dans laquelle la Deutsche Bank possède des intérêts.

Et pour en finir, nous signalerons que le chef du cabinet de M. Henry Bérenger, sénateur, commissaire général aux essences pendant la guerre, n'était autre que M. Georges Bénard.

La Royal Deutch se trouvait donc dignement représentée dans le sein du gouvernement français. Depuis, le départ de M. Bérenger, l'alliance de la Royal Deutch

avec la Banque de l'Union Parisienne a sans doute fortifié encore l'influence du puissant trust sur la politique du gouvernement français.

Et il est certain que, quels que soient les personnages au pouvoir, au nom du Bloc National ou au nom du Bloc des gauches, les financiers continueront à tirer les ficelles des pantins qui dirigent notre très libre démocratie. Et il ne peut en être autrement en régime capitaliste.

Les exportations de capitaux
(*Le Journal des débats*, 21 février 1924)

Quelques journaux ont annoncé hier que plus de 100.000 titres de la Mexican Eagle avaient été timbrés pour le compte d'une seule personne.

Cette personne est M. Georges Bénard, banquier, 49, rue Cambon, qui fut, d'août 1918 à mars 1919, chef de cabinet du commissaire aux essences, qui a fait à ce sujet la déclaration suivante : Ma banque a bien, en effet, présenté au timbrage un nombre important d'actions Mexican Eagle. Mais ces actions étaient des actions provenant d'augmentations de capital qui, souscrites aux conditions d'origine par les porteurs français d'actions anciennes, en vertu du droit attaché à la possession du titre, devaient obligatoirement être importées en France, conformément aux prescriptions de la loi sur l'exportation des capitaux, et ces actions devaient, conformément aux prescriptions légales, également être timbrées.

D'ailleurs, ma maison avait, au préalable, obtenu p. l'import. de ces titres une autorisation en bonne et due forme de la commission des changes.

Pour les titres Royal Dutch présentés au timbre en deux paquets de même importance en 1919 et 1920, puis en 1921 et 1922 en deux autres paquets égaux, mais bien inférieurs aux précédents, le timbre devait-il les timbrer ?

Oui, peut-on soutenir, s'il s'en tenait à la loi sur l'enregistrement. loi qui remonte à 1872. Non, s'il se conformait à la loi d'avril 1918, qui interdisait la circulation de titres étrangers.

Société alsacienne de produits chimiques
Société anonyme au capital de 30.000.000 de francs
Augmentation de capital
(*Le Journal des finances*, 19 septembre 1924)

.....
Souscription. — Le droit de souscription s'exercera au moyen du coupon n° 3, la remise de trois coupons n° 3 validant la souscription d'une action nouvelle, et les souscriptions seront reçues du 15 septembre au 7 octobre 1924 dans les établissements ci-après :

À Paris : Au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon ; Chez MM. Bénard frères et Cie, 49, rue Cambon ; et au Service des titres de la Société alsacienne de produits chimiques, 46, rue d'Anjou.

À Mulhouse : au Comptoir d'escompte de Mulhouse.

SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES ET CYCLES PEUGEOT

Société anonyme au capital de 30.000.000 de francs
R. C. Seine : 78.412.
(*Le Journal des finances*, 26 septembre 1924)

Augmentation de capital de 30 à 60 millions de fr.
Émission de 60.000 actions nouvelles de 500 francs nominal chacune entièrement libérées

.....
Les souscriptions seront reçues du 25 septembre au 18 octobre 1924 inclus :
À la Banque nationale de crédit, 16, boulevard des Italiens, à Paris ; à la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris ; à la Société générale alsacienne de banque, à Strasbourg (Bas-Rhin) ; à la Banque de Mulhouse (Haut-Rhin) ; ainsi que dans toutes les succursales et agences de ces établissements et chez MM. Bénard frères et Cie, banquiers, 49, rue Cambon.

.....
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA
Société anonyme, capital : 138.000.000 de francs
Siège Social : 34, rue Faidherbe, à Lille.
Registre du commerce : Lille, n° 3290 bis
AUGMENTATION DE CAPITAL
(*Le Journal des finances*, 21 novembre 1924)

.....
Les souscriptions seront reçues, du 17 novembre au 8 décembre 1924, au siège social : 34, rue Faidherbe, à Lille, et dans les établissements ci-après :
Chez MM. Georges Clairin et Cie, banquiers à Lille (Palais de la Bourse), et à Paris, 61, boulevard Haussmann ; Chez MM. Jordaan et Cie, banquiers à Paris, 3 et 5, rue Saint-Georges ; Chez M. J. Joire, banquier à Tourcoing ; À la Banque nationale de crédit, à Paris et dans ses succursales : Au Crédit du Nord, à Lille et dans ses succursales : À la Banque d'Alsace et de Lorraine, à Épinal ; Chez MM. Bénard frères et Cie, banquiers à Paris, 49, rue Cambon.

.....
Renaissance, de Georges Bénard

PROBLÈMES FINANCIERS
L'OPINION DES TECHNICIENS
par Henri GENES
(*L'Homme libre*, 3 février 1925)

C'est une vérité banale de dire qu'avant la guerre, les questions relatives aux finances de l'État préoccupaient médiocrement l'opinion publique. Celle-ci, une fois par an, songeait au budget de l'État. Elle constatait que le budget était voté avec des douzièmes provisoires, et que l'équilibre n'était obtenu que grâce à l'émission

d'obligations du Trésor. On ajoutait que cela était sans importance et, en fait, cela n'avait aucune espèce d'importance.

Les temps sont changés. L'État, depuis la guerre, a dû faire face à des dépenses formidables et, pour régler ces dépenses, il s'est adressé au public. Les emprunts se sont succédé en même temps que les bons de la Défense nationale alimentaient la trésorerie. Le monde des épargnants s'est intéressé, obligatoirement, aux opérations financières effectuées par l'État pour les dépenses de guerre d'abord, pour la liquidation de la guerre ensuite. Puis, au cours de cette liquidation, la France ne disposant plus des crédits qui lui avaient été ouverts par ses allés, la question du change s'est posée brusquement : de ce côté encore, le public était dans l'ignorance complète des choses. Combien de gens ne savaient même pas le sens du mot « devise » !

Questions budgétaires, questions fiscales, questions monétaires, règlements de dettes, conférences pour le paiement de celles-ci, autant de problèmes qui ne pouvaient plus laisser indifférente la masse des citoyens et celle-ci, afin de s'y adapter, avait besoin d'être guidée.

Aussi avons-nous vu surgir une sorte de littérature nouvelle : non seulement les journaux quotidiens suivirent, au jour le jour, l'évolution de la situation financière, mais encore les grandes revues elles-mêmes s'attaquèrent aux problèmes de l'heure présente, les vulgarisèrent pour ainsi dire, et ces questions, réservées jusqu'alors, semblait-il, à quelques initiés, devinrent familières aux profanes.

À la vérité, les débats parlementaires pouvaient être considérés comme susceptibles de fournir au pays les indications que celui-ci désirait obtenir. Mais les orateurs les plus qualifiés, dans les deux assemblées, ont estimé qu'il fallait faire davantage pour éclairer l'opinion publique. Ils n'ont pas dédaigné le *Journal officiel*, seulement ils ont estimé, à juste titre, qu'ils atteindraient plus sûrement, par le quotidien ou par la revue, l'ensemble des citoyens. Enfin, nous avons vu les spécialistes des questions financières abandonner de temps à autre les journaux financiers proprement dits pour expliquer, dans des revues littéraires ou politiques, les problèmes actuels. ,

Ce phénomène se justifie tout simplement : la guerre a posé bien des problèmes ; elle n'en a pas posé de plus angoissant que celui qui pèse aujourd'hui sur toutes les nations — le problème financier. Espérons qu'à force de le retourner, on le résoudra, et rendons grâce à ceux qui, quelle que soit leur situation et à quelque parti qu'ils appartiennent, nous apportent leur compétence et leur bonne volonté !

*
* *
*

Au nombre de ces derniers, nous voudrions retenir un homme « de métier », M. Georges Bénard, qui, banquier par profession, a exposé, dans la *Renaissance*, la situation financière des nations, considérée d'après ses éléments constitutifs principaux : monnaie et change ; budget et trésorerie ; dette ; balance commerciale.

Avant d'aborder l'analyse de ces divers éléments, M. Bénard a tenu à préciser ce que nous venons de dire au sujet de l'importance prise par les questions financières. Il a invoqué, très opportunément, le témoignage d'Auguste Comte qui confiait le pouvoir temporel à un triumvirat composé d'un agriculteur, d'un industriel et, de préférence à un commerçant, d'un banquier, « les banquiers étant plus particulièrement versés dans les questions générales ». « Auguste Comte, ajoute M. Bénard, avait eu comme une vision prophétique des événements qui se déroulent aujourd'hui sous nos yeux. *Les questions d'ordre financier ont pris une telle importance dans la vie nationale et internationale qu'elles dominent actuellement toutes les autres.* » M. Georges Bénard a cent fois raison : jamais, dans la réaction, les uns sur les autres, des phénomènes d'ordre politique et social des phénomènes d'ordre économique et des phénomènes

d'ordre financier, la prépondérance de ces derniers n'a été plus forte. Ne craignons donc pas d'y penser toujours et d'en parler sans cesse !

*
* * *

Sur la monnaie, M. Bénard a dit d'excellentes choses. Il y a certaines vérités, qui, pour être évidentes par elles-mêmes, n'en pénètrent pas moins difficilement dans le cerveau des humains. Il faut les ressasser. À notre tour, et avec M. Bénard, nous répéterons que la monnaie est un moyen d'échange et non une richesse et qu'on ne crée pas de la richesse avec de la monnaie. Pendant la guerre, pour satisfaire à des besoins extraordinaires, on a remplacé la couverture métallique normale des billets par le crédit de l'État. On a monnayé le crédit de l'État. La crise étant passée, nos efforts doivent tendre à stabiliser à nouveau la valeur de notre monnaie. Nous disons : « doivent tendre ». En effet, la saine monnaie or n'est pas un moyen de relèvement financier, c'est un but. Doit-on revaloriser et dans quelle proportion ? M. Bénard écarte tout d'abord, et normalement, la revalorisation immédiate, impossible et désastreuse. Il convient de laisser le phénomène de la stabilisation s'opérer de lui-même en l'accompagnant de toutes les mesures propres à le faciliter : compression des dépenses publiques, équilibre budgétaire, amortissement de la dette de l'État vis-à-vis de la Banque de France, *atmosphère générale de confiance*. Nous soulignons ce qui nous paraît être l'élément prépondérant de cette stabilisation parmi ceux qu'indique M. Bénard. « Si nous travaillons bien ainsi, les oscillations diminueront d'amplitude et le pendule monétaire retrouvera son équilibre normal. »

*
* * *

Après les questions de monnaie, se posent, dans l'ordre des préoccupations de M. Bénard, celles qui ont trait au budget et à la trésorerie. Le Trésor est le banquier de l'État. Il règle le mouvement des dépenses publiques et des recettes et assure à l'État le fonds de roulement pour ajuster le décalage constant des rentrées et des sorties de fonds. Dans ce but, avant la guerre, il empruntait des sommes à courte échéance dont le remboursement était assuré par les rentrées budgétaires. Pendant la guerre, non seulement le Trésor ne reçut pas les recettes budgétaires contrepartie des engagements de l'État, mais encore il dut augmenter ceux-ci dans une proportion considérable afin de satisfaire aux exigences, chaque jour croissantes, des besoins de l'État. « C'était mélanger les rôles absolument distincts du budget et de la trésorerie. Tant que n'auront pas été dissociés à nouveau les rôles respectifs du budget et du Trésor, il n'y aura pas de retour à la santé financière. »

Les dépenses de l'État accusant une étonnante progression, les recettes doivent « suivre le mouvement ». M. Georges Bénard rend hommage à l'ingéniosité et aux efforts surhumains de l'administration et des commissions parlementaires pour augmenter le rendement de cette « admirable pâte plastique, souple et perpétuellement malléable, connue sous le nom de matière imposable, source du budget. » Matière fluide, elle a tendance à s'échapper et c'est une grande science de savoir la capter ! Travaillons pour multiplier les richesses afin d'obtenir — sans fiscalité outrancière — les ressources nécessaires à la vie de l'État, M. Georges Bénard demande à celui-ci de ne pas imiter Saturne et de ne pas dévorer ses enfants. Cette conclusion est conformé au bon sens le plus évident.

*
* * *

Nous voudrions, , pouvoir souligner tout ce qu'il y a à approuver encore dans l'étude de M. Bénard touchant la dette et la réaction des faits économiques et financiers les uns sur les autres. Notons seulement cette indication que les phénomènes économiques et financiers ne sont indépendants des uns des autres qu'en apparence et voyons quelles sont les conditions de redressement national. Ce sont : le retour à la saine monnaie, l'équilibre du budget, l'amortissement de la dette. Nous aurions presque la tentation de nous écrier : ce n'est que trop vrai ! Ne blâmons pas cependant M. Bénard d'insister, même lorsqu'il s'agit d'axiomes. « Le reste n'est que pharmacopée économique n'apportant que l'apparence d'améliorations. »

Nous savons gré à M. Bénard de ne s'être pas cantonné sur son terrain, celui du « spécialiste ». Il ne méconnaît pas l'étroite dépendance qu'il y a, aujourd'hui plus qu'autrefois, entre les faits économiques, financiers, budgétaires, politiques. Un des hommes les plus éminents de la Banque nous disait, voici quelques années, qu'il ignorait, en quelque sorte, le budget de l'État français : les cloisons étanches n'existent pas seulement dans nos administrations ! M. Bénard a eu raison, et nous l'en félicitons, de ne s'être pas borné à nous parler le langage du banquier. Il nous a parlé le langage d'un homme averti de l'ensemble des questions actuelles : il les a analysées avec finesse et il a su en dégager des idées claires et des conclusions dignes d'être retenues.

TRIBUNE LIBRE
La situation financière des Nations
par Camille BOUCHE
(*Le Rappel*, 11 février 1925)

J'ai souvent regretté que nos banquiers français n'imitassent point leurs collègues anglais qui saisissent toutes les occasions de préciser publiquement leurs conceptions économiques et financières.

Ils contribuent ainsi à créer cette opinion britannique si soucieuse de ses intérêts matériels, si méthodique dans ses décisions, si tenace dans ses volontés.

En France, les banquiers se complaisent volontiers dans un rôle effacé, si bien que les malins esprits murmurent parfois que leur silence est le signe de la pauvreté de leurs idées.

Fort heureusement, M. Georges Bénard vient de rompre avec cette regrettable tradition.

Rappelant que la situation financière d'une nation repose sur quatre éléments constitutifs principaux : sa monnaie et son change ; son budget et sa trésorerie ; ses dettes ; sa prospérité économique et sa balance commerciale, il en a poursuivi l'examen sans oublier que ces éléments se comportent comme les composants d'une réaction réversible.

Et partout, ce sont d'heureuses formules qui précisent et renforcent la pensée.

« La monnaie n'est pas une richesse, c'est uniquement un moyen d'échange de richesses. C'est un étalon-troc ».

« Il faut que sa valeur soit stable, bien définie, qu'elle ne soit sujette à aucune variation, provenant d'une cause extérieure ».

« On ne crée pas de la richesse avec de la monnaie. La richesse ne peut se créer que par le travail et l'épargne et aussi par le crédit, basé, lui, sur la richesse acquise et sur la confiance ».

Voilà les principes indiscutables.

* *

Pendant la guerre, on dut imprimer des billets de banque pour satisfaire aux immenses besoins, et par suite la couverture normale des billets a été remplacée par le crédit de l'État qui se discute, s'apprécie, s'évalue, et, de la sorte, la monnaie est devenue instable.

Conséquence : « Il faut dissocier le plus rapidement possible la monnaie et le crédit de l'État ».

Tout naturellement, M. Georges Bénard s'est trouvé amené à donner son avis sur le retour à la monnaie-or. Et l'on ne saurait trop retenir son appréciation : « La saine monnaie- or n'est pas un- moyen de relèvement financier ; ,c'est un tout, un résultat ».

D'où la nécessité pour M. Georges Bénard de faciliter avant tout la stabilisation par la compression des dépenses publiques, l'équilibre du budget, l'amortissement de la Dette de l'État vis-à-vis de la Banque de France, dans une atmosphère générale de confiance et de prospérité.

Mêmes aperçus aussi nets sur le change, qui n'est stable que lorsque l'appréciation du crédit de l'État est facile ; qui doit s'appuyer sur l'or, mais pour qui l'excès d'or n'est pas toujours un bienfait, et c'est pourquoi les États-Unis poursuivent actuellement une politique hardie de dégorgement métallique.

M. Georges Bénard a remarquablement analysé le rôle du budget qui doit être équilibré et du Trésor qui doit être le banquier de l'État.

Malheureusement, le Trésor fut contraint de s'engager au-delà des recettes budgétaires.

Les rôles respectifs du Budget et de la Trésorerie se sont mélangés. D'où cette conclusion :

« Tant que n'auront pas été dissociés à nouveau les rôles respectifs du Budget et du Trésor, il n'y aura pas de santé financière ».

Et comme il est intéressant cet .examen du rôle de l'étatisme, avec le parallèle entre la situation de l'État et celle des trusts, obligés de reprendre sous forme d'appel à l'épargne bien au delà des quelques profits disponibles qu'ils ont distribués comme dividendes à leurs actionnaires !

Il faudrait que fussent inscrits sur les murs du Parlement les observations judicieuses de M. Georges Bénard sur la matière imposable, source du budget, qu'il « faut laisser s'alimenter aux pluies bienfaisantes de la prospérité et de l'abondance et prendre garde de tarir ».

Non moins heureuse cette formule : :« Un État ne doit pas plus transformer un déficit en emprunt qu'une société anonyme une perte en capital. La ruine dans l'un et l'autre cas est la conséquence inéluctable de tels errements. »

Et c'est la nécessité de l'amortissement pour éviter le drainage perpétuel des capitaux qui aboutit à l'élévation du taux de l'intérêt Et c'est en même temps la nécessité de. se souvenir que le marché des -capitaux est international.

M. Georges Bénard a fait la synthèse de toutes ses analyses dans son chapitre relatif à la prospérité économique, notant très justement l'étroite relation qui existe entre les faits économiques et les faite financiers.

*
* *

Il reste, comme disent les Américains, l'obligation d'être en manches de chemise. C'est-à-dire de travailler en mettant en œuvre toutes les ressources de l'activité physique et intellectuelle.

Désespérer ? M. Georges Bénard s'en garde bien.

L'exemple des peuples lui enseigne que toutes les crises ont été surmontées et que l'humanité a toujours marché vers de nouvelles conquêtes économiques.

« Le travail fécond et l'épargne, seules sources du bien-être et de l'abondance, ont toujours accompli leur œuvre. »

Et M. Georges Bénard de nous montrer comment actuellement, chaque peuple a cherché à rétablir sa situation financière.

L'Angleterre a sauvé sa monnaie, en ramenant progressivement la livre sterling au pair de l'or, parce que c'était pour elle une question de prestige financier et politique.

L'Allemagne, qui se souciait peu de la suprématie du mark, a systématiquement déprécié sa monnaie, pour maintenir coûte que coûte la position de son industrie. Elle a ruiné toutes les classes moyennes, tous ses rentiers, tous ses retraités. Elle a compromis son crédit public. Mais sa puissance de production est intacte, et elle vise à jouer son rôle de nation industrielle de premier plan.

La Russie a voulu tenter une suprême expérience, basée sur la doctrine communiste. Mais déjà la nécessité, plus forte que la doctrine, reprend ses droits.

Reste la France, admirable d'énergie, qui a d'abord restauré les régions dévastées par ses seuls moyens, qui s'attaque aujourd'hui à la restauration monétaire, et, qui, par ses admirables qualités voit s'améliorer sa situation financière.

Dans ce vaste exposé, M. Georges Bénard s'est avancé sans jamais faire un faux pas Sans doute a-t-il voulu imiter ses collègues anglais qui bannissent volontairement toute imagination.

Mais il a été bien Français, par l'ordre, par la clarté, par un bon sens qui est toujours illuminé de savoir et de vérité.

INFORMATIONS Voyage à Gibraltar (*Excelsior*, 19 février 1925)

M. Percy Peixotto, représentant général en France de l'American International Corporation de New-York, accompagné du comte de Beaumont, de M. Georges Bénard et de M. Géo Davidson, quittent Paris aujourd'hui, se rendant à Gibraltar, où ils rejoindront M. Otto H. Kahn, le grand banquier américain, qui doit faire en leur compagnie une tournée au Maroc d'une durée d'environ trois semaines.

Après cette randonnée en automobile, le groupe de voyageurs rentrera en France par Cordoue, Grenade, Séville et Madrid.

LA BIBLIOTHÈQUE DE M. MARCEL BÉNARD (PREMIÈRE JOURNÉE) par Maurice Monda (*Le Figaro*, 15 mai 1925)

Toute de vert-parée, la salle 10 avait hier l'aspect d'un austère cabinet de travail ou d'une chambre de conseil d'administration. C'était le premier jour de la vente de la somptueuse bibliothèque de M. Marcel Bénard.

Sans être très nombreux, les volumes de cette-collection sont d'un tel choix et leurs reliures d'une telle richesse, qu'ils ont conquis pour leur propriétaire le titre d'avisé bibliophile. Qu'il nous suffise de citer le Marivaux de 1781 sur grand papier, le Molière de Bret avec les figures de Moreau (1773), dans un maroquin ancien d'une fraîcheur incomparable, les manuscrits des journaux intimes de Baudelaire : *Fusées* et *Mon cœur*

mis à nu, ou encore cet exemplaire des Contemplations qui est l'objet d'un procès, dont notre distingué collaborateur Georges Claretie a conté, ici. la première péripétie.

M^e Lair-Dubreuil dirigeait les enchères, assisté de MM. L. Giraud-Badin, libraire de la Bibliothèque nationale, et Duchemin frères, experts. Parmi les enchères les plus disputées, citons : *Institution de la religion chrestienne* de Calvin (Jacques Bourgeois, 1562), exemplaire contenant, l'*Appendice*, reliure de David, 2.120 francs ; l'édition originale des *Pensées* de Pascal (Guil. Desprez, 1670), reliure de Chambolle Duru, 3:400 francs ; les *Provinciales*, de Pascal, édition originale (Cologne, chez Pierre de la Vallée, 1657), exemplaire renfermant un nombre considérable de pièces annexes, dans une reliure de David, 3.800 francs ; les *Caractères*, de La Bruyère, édition originale (Estienne Michallet, 1688), superbe exemplaire dans une reliure de Trautz-Bauzonnet, 3.050 francs ; *Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie*, édition originale (Le Jay, 1774), exemplaire sur grand papier sous une reliure portant l'étiquette de Bradel jeune, 4.000 francs ; les *Œuvres de feu maistre Alain Chartier* (1529), reliure de Chambolle-Duru, 5.105 francs ; les *Œuvres de Pierre de Ronsard* (Nicolas Buon, 1623), dans une reliure ancienne, 5.650 francs ; la *Princesse de Clèves*, par M^{me} de Lafayette, édition originale (Ch. Barbin, 1678), dans une reliure somptueuse de Trautz-Bauzonnet, 6.000 fr. ; et enfin *Gargantua et Pantagruel* de Rabelais, première édition collective (imprimé à Lyon par François Juste, 1542, deux parties en un volume ; précieux exemplaire, relié en maroquin ancien et l'un des trois renfermant en tête du volume le petit carton de quatre ff. imprimés par Pierre de Tours, 30.200 francs, acquis par M. Lardanchet.

LES GRANDES VENTES PARISIENNES

La bibliothèque de M. Marcel Bénard a été vendue 860.000 francs
par Maurice Monda
(*Le Figaro*, 17 mai 1925)

Comme il fallait s'y attendre, cette dernière journée de vente avait attiré hier un public nombreux. Indépendamment de l'intérêt qu'offraient les ouvrages figurant au catalogue, le bruit fait autour du fameux exemplaire des « Contemplations », qui devait être adjugé à cette vacation, ne pouvait laisser indifférents les amateurs d'actualités, qui, par surcroît, profitaient de la semaine anglaise. Dès l'ouverture des portes, la salie fut envahie et on chuchota aussitôt des noms de collectionneurs susceptibles d'acquérir « platoniquement » quant à présent, le n^o 256, véritable monument hugolien : les uns optaient pour un homme politique. bibliophile notoire, les autres pour un couturier de qui la bibliothèque est classée, d'autres enfin pour cet Américain qui paya dernièrement 510.000 francs le « Monument du costume ».

Nous avons reconnu parmi les personnalités présentes : MM. Bloch-Levalois, Dupont, Seymour de Ricci, le marquis de Jéssé, Martineau, Prado, Ferrand, Sacha Guitry, Imbert, etc.

À deux heures précises, M^e Lair-Dubreuil, après avoir fait l'annonce réglementaire, commença la dispersion. Voici les enchères les plus discutées : « Le Rouge et le noir » de Stendhal, édition originale, reliure de l'époque, 6.500 francs. ; le manuscrit autographe du « Discours prononcé par Anatole France à l'inauguration du monument de Marceline Desbordes-Valmore », 6.150 fr. ; « les opinions de M. Jérôme Coignard d'Anatole France », exemplaire sur hollandaise, avec envoi à Robert de Bonnières, reliure de Champs, 5.350 francs ; « Souvenirs d'enfance et de jeunesse », de Renan, édition originale, exemplaire sur hollandaise, reliure de Marius Michel, 6.100 francs ; « Les Fleurs du Mal », de Baudelaire, illustrations de Lobel Riche, édition du Cinquantenaire 1917, 2 volumes, exemplaire sur japon. reliure de Marius Michel, 8.500 francs ; « Les

Pastorales » de Longus, avec les lithographies de P. Bonnard (Vollard 1902), exemplaire sur chine, reliure et étui de Marius, 10.500 francs ; les manuscrits autographes de « Fusées » et de « Mon Cœur-mis à nu ». de Baudelaire, contenant des passages « trop durs pour les contemporains, ou trop personnel qui furent réservés par l'éditeur ». reliures somptueuses de Chambolle-Duru, acquis pour 38.000 francs par M Blazot, à qui M. Sacha Guitry les poussa sévèrement.

À quatre heures quarante-cinq, M^e Lair-Dubreuil, qui était tenu de donner lecture du procès-verbal mentionnant les conditions de . vente des *Contemplations*, le fit avec la.meilleure grâce du monde. M. Giraud-Badin l'estima 30.000 francs, et tout de suite les enchères montèrent par bonds de 1.000 francs ; finalement cet imposant document fut adjugé 53.500 francs à M. Didier, qui n'entrera en sa possession que quand le jugement sera définitif, ce qui peut durer assez longtemps.

Le manque de place nous ayant empêché de rendre compte de la deuxième vacation, nous mentionnons ici quelques prix intéressants : Fables choisies de La Fontaine (Paris, Denys Thierry, Cl. Barbier, 1678-1679-1694), 5 volumes dans une reliure de Trautz-Bauzonnet, 6.900 francs ; Contes et Nouvelles en vers de La Fontaine, édition des Fermiers Généraux, reliure ancienne 7.550 francs ; Œuvres complètes de Voltaire, édition de Kehl (1785-1789), 72 volumes, exemplaire sur grand papier velin, reliure en maroquin vert de Derôme, 17.000 francs ; Œuvres de Molière (Paris, Denys Thierry, Claude Barbin et Pierre Trabouillet, 1682). 8 volumes avec les figures de P. Brissart. reliure en maroquin ancien, 41.500 francs acquis par M. Lardanchet ; Œuvres de Marivaux (1781), 12 volumes sur papier de hollande, reliure en maroquin ancien, 20.200 francs, adjugés à M Galanti et, enfin, *Rerum Moscoviticarum Commentari Sigismundi Liberi, baronis in Herberstain* (1551), exemplaire de Grolier, non cité par Le Roux de Linay,. reliure du seizième siècle et écrin de maroquin noir de même style que la reliure, œuvre de Marius-Michel, adjugé 30.000 francs à M. Giraud-Badin.

Compagnie générale de l'ozone.
(*Revue générale du froid*, juin-juillet 1925)

L'assemblée a réélu MM. ... et Georges Bénard, administrateurs sortants.

Hauts Fourneaux et aciéries de Caen [aux côtés Thyssen et Anc. Éts Cail],
puis Normande de métallurgie
(*Les Documents politiques*, juillet 1925)

La Banque privée [Lyon-Marseille] et l'emprunt de Costa Rica or 1911
(*Les Documents politiques*, décembre 1925)

Dans un de nos derniers numéros, nous élevions une très énergique protestation contre les annonces publiées par la Banque privée et la Banque Bénard en vue du remboursement à 500 francs-papier des obligations amorties de l'emprunt 5 % or 1911 de Costa Rica, et nous protestions non moins énergiquement contre le rôle de ces banques en la circonstance, puisque le Gouvernement de Costa Rica avait fait offrir par l'Association nationale des porteurs de valeurs mobilières le même remboursement à 50 dollars.

Les deux banques mises en cause viennent de faire publier de nouvelles annonces précisant que les actions amorties sont remboursables à 50 dollars et non plus à 500 francs-papier.

C'est là un exemple typique de ce que l'on peut obtenir lorsqu'eux est décidé à ne pas se laisser étrangler ni par les débiteurs étrangers, ni par les banques françaises qui se font leurs complices en prêtant leurs guichets.

Nous rappelons à ce propos que la valeur de chaque obligation Costa Rica 1911 est de 96 dollars et qu'il ne faut accepter aucun compromis au-dessous de 70 dollars.

Il faut donc ne pas présenter ses titres au remboursement et attendre. Costa Rica viendra bien à nouvelle composition.

En outre, la question se pose de savoir si une action judiciaire ne doit pas être intentée contre la Banque privée et la Banque Bénard, qui, en prêtant leurs guichets à ce remboursement, sont indiscutablement complices conscients de la spoliation de l'épargne française.

BANQUE BÉNARD FRÈRES ET CIE.

(Les Documents politiques, janvier 1926)

On annonce l'entrée de M. Jacques Legrand, ingénieur, comme associé, dans la Banque Bénard frères et Cie. par cession du septième des droits que MM. Georges Bénard et Marcel Bénard possédaient dans la société, l'apport de M. Legrand étant de 500.00 francs.

La Banque Bénard frères et Cie est donc composée maintenant de MM.

Georges Bénard, pour 1.500.000 francs,

Marcel Bénard, pour 1.500.000 francs,

Roger Bénard, pour 500.000 francs,

et Jacques Legrand, pour 500.000 francs.

M. Legrand appartenait antérieurement au groupe de la Compagnie française d'études et d'entreprises coloniales, et était administrateur de la Société d'exploitation des procédés Tailleferre et commissaire aux comptes de la Société d'études, d'organisation et de rémunération du travail.

Blair Financial Corporation, Ltd.
(*Le Journal des finances*, 22 janvier 1926)

Nous apprenons qu'une nouvelle Compagnie est en voie de formation à Londres, sous ce nom.

Les premiers administrateurs seront M. Georges Bénard (de la Banque Georges Bénard et Cie, de Paris), M. L. P. Sheldon, l'un des *partners* de Blair and Co de New-York, et M. Forbes, un des partners de Blair London Ltd. La Compagnie aura en outre des bureaux à Paris, Milan, Vienne et Madrid.

LA BANQUE BLAIR

Elisha Walker, directeur de la banque américaine d'investissements Blair, charge Jean Monnet de diriger sa succursale européenne. Constituée en société distincte ayant son siège social à Paris, elle compte parmi ses administrateurs, avec Walker et Monnet eux-mêmes, le banquier parisien Georges Bénard, de la maison Bénard Frères, liée à la Royal Dutch.

Objectif numéro un de la Banque Blair : écumer les pays d'Europe Centrale et Orientale [...].

Pour le compte de la Blair, Jean Monnet fit de fréquents voyages en Pologne et en Roumanie.

En Pologne, les capitaux étrangers s'emparaient de l'industrie lourde, des chemins de fer et de la production électrique. En 1928, Monnet devint vice-président de la Compagnie franco-américaine pour l'électricité et l'industrie. [...] À la Franco-Américaine pour l'Electricité, on trouve, avec Monnet, Elisha Walker et Bénard, d'autres noms illustres dans les annuaires du grand capital, comme M. de Peyerimhoff.

En 1929, menacé par son rival Morgan, le groupe Blair reçoit un apport important du grand financier Giannini et devient la Bancamerica-Blair, dont Jean Monnet est toujours l'un des administrateurs. Mais le spectre de la crise mondiale surgit au milieu du banquet capitaliste. Les affaires de Giannini s'écroulent. Au sein de la Bancamerica-Blair, c'est la guerre entre lui et ses associés Walker et Monnet, qui voudraient sauver leur affaire du krach Giannini. Ils n'y réussissent pas. Surcroît de malchance, à Paris, l'un des Bénard, associés de la Blair, est condamné à trois ans de prison pour abus de confiance. La banque finit par fermer ses portes, à New-York comme à Paris. Les temps sont sombres.

(Michel ROUZÉ : « La vie agitée de M. Jean Monnet », *Ce Soir*, 21 juin 1950)

AUGMENTATION DE CAPITAL DE MINES ET MINERAIS

Le Ketol
(*Paris-Soir*, 2 mars 1926)

.....
L'assemblée a enfin accepté la démission du conseil d'administration et en a nommé un nouveau, comprenant : MM. ... Marcel Bénard,...

Le Kétol*
(*Le Journal des finances*, 19 et 26 mars, 2 avril 1926)
(*Les Annales coloniales*, 30 mars 1926)

[...] Les souscriptions et versements sont reçues chez MM. Bénard frères et Cie, 47-49, rue Cambon, Paris, et à la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris, ainsi que dans toutes ses agences et succursales.

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE
(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1926)
(*Les Annales coloniales*, 2 juillet 1926)

Les nominations, en qualité d'administrateurs, de MM. Albert Soula, Marcel Bénard et Martial Merlin, ont été ratifiées.

TRANSFERT 18, AVENUE MATIGNON

Félix Potin
(*Revue générale du froid*, octobre-novembre 1926)

L'assemblée a ratifié ... les nominations de MM. ... Roger Bénard...

SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES « PEUGEOT »
Capital : 60 millions de francs
ÉMISSION de 50.000 BONS de 500 fr. 8 %
Remboursables en 15 ans au maximum

(*Le Journal des finances*, 22 et 29 octobre 1926)

.....
Les demandes sont reçues :

À la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris ;

À la Banque Nationale de Crédit, 16, boulevard des Italiens, à Paris ;

Ainsi que dans les succursales et agences, en France, de ces établissements et chez MM. Bénard frères et Cie, 18, avenue Matignon, à Paris

.....

COMMERCIALE DE L'OUEST-AFRICAIN

Société au capital de 50.000.000 de francs.

(*Le Journal des finances*, 21 janvier 1927)

Avis de convocation

MM. les actionnaires de cette société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le mercredi 28 janvier 1927, à 11 heures, au siège social, 60, rue de Miromesnil, à Paris.

ORDRE DU JOUR

Augmentation du capital

Seront admis à cette assemblée :

1° Les titulaires d'actions nominatives ou de certificats de dépôt ;

2° Les propriétaires d'actions au porteur qui en auront effectué le dépôt le 21 janvier 1927, au plus tard.

À Paris : une vingtaine d'établissements dont MM. Bénard frères et Cie, banquiers.

.....

NARAGUTA (NIGERIA) TIN MINES, LTD.

(*Le Journal des finances*, 18 février 1927)

Actuellement, recouppement des actions (contre talons) : Paris, MM. Bénard frères et C^o, banquiers.

1^{er} avril 1927 : FONDATION DE LA [COMPAGNIE ÉQUATORIALE DE MINES](#).

Société financière de l'étain

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1927)

Nouvellement constituée, cette société anonyme est au capital de 5 millions, en actions de 100 fr., toutes souscrites en numéraire ; le conseil est autorisé à augmenter le capital jusqu'à concurrence de 50 millions. Il a été créé, en outre, 5.000 parts, de fondateur attribuées aux actionnaires, à raison d'une part par dix actions.

La société a pour objet d'effectuer toutes opérations concernant les mines et plus particulièrement, de mines d'étain.

Le siège est à Paris, 18, avenue Matignon.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. Ferdinand Maillot, à Paris, 4, rue de Talleyrand ; Léon Lévy-Grunwald [Équatoriale de mines], industriel, à Paris, 27, rue La Fontaine ; et Roger Bénard, à Paris, 1, boulevard Beauséjour.

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE
AUGMENTATION DE CAPITAL
AVIS AUX ACTIONNAIRES
(*Le Journal des finances*, 2 juin 1927)

.....
Les souscriptions sont reçues aux guichets des établissements suivants : Banque française de l'Afrique, Banque nationale de crédit, Banque de Paris et des Pays-Bas, Comptoir national d'escompte de Paris, Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Crédit lyonnais, Crédit mobilier français, Société générale, Bénard frères et Cie, et dans tous les sièges, succursales et agences de ces établissements en France.
.....

1927 (Juillet) : PARTICIPATION DANS LA [COMPAGNIE SOUDANAISE](#)

SOCIÉTÉ
LES CHAUSSURES EHRLICH FRÈRES
Augmentation de capital de 9 à 24 millions
(*Le Journal des finances*, 23 décembre 1927)

.....
Les souscriptions sont reçues du 19 au 31 décembre chez : MM. Bénard frères et Cie, 16, avenue Matignon, Paris ; MM. Pacquement et Cie, 3, rue du Helder, Paris.
.....

COMPAGNIE GUYANAISE
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 10,000,000 de francs
divisé en 100,000 actions de 100 fr. chacune.
SIÈGE SOCIAL : 9, RUE CHAUSSÉE SARTINES À CAYENNE.
[Transformée en [Compagnie commerciale des Antilles françaises F. TANON & Cie](#) (24 janvier 1929)]
(*Journal officiel de la Guyane française*, 31 décembre 1927)

1

Aux termes d'un acte sous signature privée, en date à Paris du dix-neuf novembre mil neuf cent vingt-sept, dont l'un des originaux est demeuré annexé à l'acte de déclaration de souscription et de versement ci-après visé.
.....

PREMIERS ADMINISTRATEURS

M. Marcel Bénard, banquier, chevalier de la Légion d'honneur, 18, avenue Matignon à Paris, président ;

Mexico El Oro
(*Le Journal des finances*, 17 février 1928)

Le Mexico El Oro monte à 235, retombe à 189 et rebondit à 238. Le bruit a couru au Stock Exchange que cette société allait faire l'objet d'une réorganisation sous les auspices de la Banque Bénard frères, de Paris. Au lieu de liquider et de distribuer son actif qui représente un peu moins d'une liv. st. par action, cette société augmenterait son capital d'environ 700.000 liv. st. en reprenant une concession minière brésilienne. Une offre serait, faite aux actionnaires, soit d'obtenir le remboursement de leurs titres à 1 liv. st., soit de rester dans la nouvelle combinaison. Cependant, un administrateur dément qu'il y ait jamais eu de pourparlers de cette nature. À qui doit-on se fier ?

Banque franco-asiatique
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 mars 1928)

Le 19 mars s'est tenue au siège social, l'assemblée générale des actionnaires de la Banque franco-asiatique. L'ordre du jour comportait : la vérification de la sincérité de l'augmentation du capital en numéraire de 21 millions 700.000 francs ; l'approbation provisoire des apports en nature faits par la Banque russo-asiatique ; la ratification de la nomination comme administrateur de M. Marcel Bénard.

.....

1928 (30 MARS) : [SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DU CONGO FRANÇAIS.](#)

Chaussures Incroyable*
(*Les Documents politiques*, mars 1928)

Les souscriptions sont reçues, contre remise du coupon n° 70, à Paris, chez MM. Bénard frères et Cie, et chez MM. F. Pacquement et Cie.

Banque franco-asiatique
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 mars 1928)

Le 19 mars s'est tenue au siège social, l'assemblée générale des actionnaires de la Banque franco-asiatique. L'ordre du jour comportait : la vérification de la sincérité de l'augmentation du capital en numéraire de 21 millions 700.000 francs ; l'approbation

provisoire des apports en nature faits par la Banque russo-asiatique ; la ratification de la nomination comme administrateur de M. Marcel Bénard.

2.960 actionnaires possédant ensemble 42.637 actions étaient présents ou représentés. Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

1928 (mai) : création de la
COMPAGNIE AFRICAINE INDUSTRIELLE ET FORESTIÈRE à Douala

L'Europe nouvelle
(*Les Documents politiques*, juin 1928)

Ces 850 actions nouvelles ont été souscrites par six personnes et une société, dans les proportions suivantes :

M^{lle} Louise WEISS : 100 actions ;

M. BÉNARD Marcel, de la Banque Bénard frères : 200 actions ;

LA BANQUE BÉNARD ET LA **COMPAGNIE COLONIALE DE VATÉ**.
(*Le Journal des finances*, 22 juin 1928)

SOCIÉTÉ ANONYME
DES CHAUSSURES FAYARD
Augmentation de capital
(*Le Journal des finances*, 13 juillet 1928)

MM. Bénard frères et Cie, 18, avenue Matignon à Paris, et chez MM. F. Pacquement et Cie, 3, rue du Helder, à Paris.

CONSTITUTION
Union diamantifère
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 juillet 1928)

Siège social à Paris, 18, avenue Matignon. Capital de 20 millions de francs, divisé en 200.000 actions de 100 francs. Conseil d'administration : MM. L. Sachs. P. Pouldjian, R. Caesar, J. Baszanger, A. Strauss, E. Strauss, G. de Breteuil, L. Deschars, L. Lévy-Grumvald [Grunwald], L. Richoux. G. Pernot ³ et M. Bénard, Statuts déposés chez M^e Ferrand, à Paris. — *J. S. S. F. P. A.*, le 4 juillet 1928.

³ Georges Pernot, associé de Richoux dans la Cie équatoriale de mines, les Mines de Ras-el-Ma (Alger), la Société minière du Diahot (Nouvelle-Calédonie), la Cie africaine agricole et minière (Maroc), la Cie générale de recherches minières de l'Oubangui...

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN
[groupes Empain, Lyonnaise des eaux...]
(*Le Journal des finances*, 20 juillet 1928)

La Compagnie parisienne de chauffage urbain vient de se constituer au capital de 50 millions de francs. Elle a nommé comme premiers administrateurs :

.....
Marcel Bénard, banquier ;

.....
Les demandes avec les versements correspondants seront reçues directement ou par correspondance chez :

MM. Bénard frères, 18, avenue Matignon ;
À la Banque transatlantique, 17, boulevard Haussmann ;
À la Banque belge pour l'étranger, 12, place de la Bourse.

1928 (AOÛT) : CRÉATION DU **CRÉDIT FONCIER DU CONGO**.
Marcel Bénard, président

DANS L'OLIGARCHIE
La Banque Bénard frères et Cie
(*Les Documents politiques*, septembre 1928)

Cette banque particulière, beaucoup plus importante qu'on ne le penserait à première vue, et qui tire, d'ailleurs, cette importance d'avoir toujours été le paravent de très gros groupes oligarchiques internationaux, vient d'être l'objet d'une transformation intérieure par suite de la retraite d'un des associés, M. Roger Bénard.

Elle avait été constituée en mars 1912, entre M. Sigismond Jarislowsky et MM. Georges Bénard, Marcel Bénard et Roger Bénard, sous la raison sociale de « Bénard et Jarislowsky », au capital de 4 millions de francs.

La Banque Bénard et Jarislowsky s'était particulièrement spécialisée avant la guerre, dans les affaires russes ; elle était, en outre, l'introductrice et le représentant en France des affaires du groupe belge Empain, et du groupe de la Mexican Eagle. C'est, d'ailleurs, en raison de ses liens avec l'oligarchie pétrolière internationale que M. Georges Bénard, l'un des associés, fut attaché, pendant la guerre, comme chef de cabinet au commissariat général du Pétrole, présidé par M. Bérenger ; c'est pour ses « services pétroliers » que M. Georges Bénard fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en octobre 1920.

Entre-temps, M. Jarislowsky avait cédé, le 30 juin 1919, tous ses droits à ses autres associés et avait cessé de faire partie de la banque, qui devint Bénard frères et Cie, le capital restant fixé à 4 millions, fournis par les associés dans les proportions suivantes :

M. Georges Bénard : 1.750.000 fr.
M. Marcel Bénard : 1.750.000 fr.
M. Roger Bénard : 500.000 fr.

La société, qui devait expirer fin décembre 1921, fut, à la même occasion, prorogée jusqu'au 31 décembre 1949, étant entendu que chacun des associés aurait le droit de se retirer fin 1929, 1934, 1939 ou 1944, en prévenant ses coassociés un an d'avance et par écrit.

Les associés avaient chacun la signature sociale, mais seulement pour les affaires de la banque.

Les relations de la Banque Bénard avec le trust Royal Dutch s'étaient à tel point resserrées pendant la guerre que c'est en combinaison avec elle que la Royal Dutch créa, en juillet 1919, la Société maritime des pétroles et la Société pour l'exploitation des pétroles, façades françaises de la Royal Dutch — qui en possédait le contrôle absolu — et auxquelles le gouvernement de M. Clemenceau avait conçu, à un certain moment, l'intention de remettre le monopole de fait du marché pétrolier français. L'opposition du gouvernement américain, appuyant les réclamations de la Standard Oil, fit échouer ce projet.

Mais la Banque Bénard continua à être l'une des deux banques de la Royal Dutch en France. En 1924, elle accordait, en outre, son appui au groupe industriel italien des Automobiles Isotta Fraschini, pour la constitution, en France, et en association avec M. Rosengart, de la maison Peugeot, d'une filiale française, ayant pour objet non seulement la vente des voitures automobiles, mais encore, ce qui était plus étrange, compte tenu des ambitions mussoliniennes, des moteurs d'aviation et marins.

En 1925, des modifications d'ordre intérieur, mais non sans importance, étaient apportées à l'acte social : il était décidé, d'une part, qu'aucun des associés ne pourrait céder, ni transporter ses droits dans la société, sans le consentement exprès et préalable de ses coassociés, et, d'autre part, que d'autres associés cogérants ou non pourraient être admis, mais que ces admissions, comme d'ailleurs toutes autres modifications statutaires, devaient être acceptées par l'unanimité des associés.

Par acte du 22 décembre 1925, M. Jacques Legrand, ingénieur, appartenant antérieurement au groupe de la Compagnie française d'études et d'entreprises coloniales, par une participation de 500.000 francs, dont les droits lui avaient été cédés par moitié par MM. Marcel et Georges Bénard, le capital restant fixé à 4 millions, dans les proportions respectives suivantes :

M. Georges Bénard	1.500.000 fr.
M. Marcel Bénard	1.500.000 fr.
M. Roger Bénard	500.000 fr.
M. Jacques Legrand	500.000 fr.

Par acte du 10 octobre 1927, de nouvelles modifications furent apportées à l'acte social. Chacun des associés eut, dorénavant, et individuellement, le droit de donner mainlevée de toutes inscriptions hypothécaires, avec désistement de tous droits réels, le tout avec ou sans constatation de paiement ; de consentir toutes antériorités et toutes subrogations totales ou partielles, avec ou sans garanties, de faire mainlevée également de toutes oppositions, saisies, et autres empêchements ; d'agir en justice pour la société, tant en demandeur qu'en défendeur, sans qu'il y ait à distinguer suivant qu'il s'agit d'actions mobilières ou immobilières.

Enfin, comme nous l'indiquons plus haut, M. Roger Bénard vient de se retirer, et par actes des 31 mai et 5 juin 1928, il a transporté ses droits, s'élevant à 500.000 francs, à MM. Georges Bénard et Marcel Bénard, chacun par eux, ce qui élève le capital investi par chacun de ceux-ci à 1.750.000 francs ; M. Jacques Legrand restant intéressé pour 500.000 francs.

M. Roger Bénard avait été administrateur de la Compagnie de commerce et d'armement ;

M. Marcel Bénard est administrateur du Syndicat international des Cimentoïds.

M. Georges Bénard, le chef actuel de la maison, a été administrateur des Chantiers et ateliers de la Gironde et de la Société métallurgique de Normandie (groupe du Creusot), de l'Électricité et gaz du Nord, de la Compagnie des chemins de fer et tramways en Chine, de la Société maritime des pétroles (groupe Royal Dutch), de la Société d'extension pour l'industrie automobile ; il est aussi administrateur des banques Blair and C^o Foreign Corporation (filiale française de la banque américaine Blair and C^o) et de la Chase National Bank.

En effet, la Banque Bénard frères est devenue l'instrument en France d'une branche de l'oligarchie financière américaine : le groupe Blair and C^o, rival, parfois heureux, de la Banque Morgan, et — précisément à ce sujet, nous demandions, il y a un an, dans un article intitulé « Une bataille oligarchique aux États-Unis — Aura-t-elle des répercussions en France », si notre pays ne se ressentirait pas de ces rivalités oligarchiques qui s'étendaient jusqu'en France, chacun des rivaux s'étant attaché des banques françaises.

C'est également par l'intermédiaire de la Banque Bénard frères que la Blair and C^o a créé — fin 1926 — en France, la Société technique et financière pour l'utilisation des prestations en nature, et — chose qui n'est pas sans intérêt — en communauté avec la Banque Spitzer de Paris, la Banque Schroeder (de Londres) et la Dresdner Bank.

Enfin, signalons que la Banque Bénard frères a introduit, en France, au cours de ces deux dernières années, les titres de la Naraguta Nigeria Tin Mines et de la Compagnie belge Mines et Minerais.

(*Politikal.*)

AVIS FINANCIER
SAINT-DIDIER AUTOMOBILES
(*Le Journal des finances*, 14 septembre 1928)

.....
Le dividende net ... sera payable... sur présentation du coupon n^o 8 :

- 1^o Au siège social de la société, 12, rue des Sablons ;
 - 2^o Au Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, Paris, et dans ses succursales
 - 3^o Chez MM. Bénard frères et Cie, banquiers, 18, avenue Matignon, Paris ;
 - 4^o À la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.
-

AVIS FINANCIER
CARROSSERIE MANESSIUS
(*Le Journal des finances*, 14 septembre 1928)

.....
Le dividende sera payable à partir de la date ci-dessus contre remise du coupon n^o 4 :

- 1^o Au siège de la société, 101, rue Danton, à Levallois ;
 - 2^o Au Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, Paris, et dans ses succursales ;
 - 3^o Chez MM. Bénard frères et Cie, banquiers, 18, avenue Matignon, à Paris ;
 - 4^o À la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.
-

1928 (octobre) :
CRÉATION DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE TRANSPORTS EN AFRIQUE (CGTA)

Afrique et Congo
(*Les Annales coloniales*, 18 octobre 1928)

[...] Les souscriptions seront reçues du 22 octobre ou 10 novembre 1928, aux guichets de MM. Bénard frères et Cie, banquiers, 18, avenue Matignon. Paris.

Société des mines de Ras-el-Ma (Algérie)
[reprise par Mines et minerais]
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1928)

.....
L'assemblée a ... désigné comme administrateurs nouveaux MM. Marcel Bénard, 18, avenue Matignon, Paris...

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS MAS à DOUALA (Cameroun)
Acte reçu le 11 décembre 1928 par M^e Charles Pierre Desplanques, notaire à Paris :

PREMIERS ADMINISTRATEURS
M. Bénard Marcel, banquier, 18, avenue Matignon, à Paris ;
(*Journal officiel du Cameroun*, 1^{er} février 1929).

Mélisande au jardin
(*Le Journal des débats*, 21 décembre 1928)

La première chambre est saisie d'un débat assez curieux. Au cours d'une visite à une exposition de peinture, M. Fenaille, industriel connu, apercevait un tableau de M^{me} Marval intitulé *Mélisande au jardin* et appartenant à un banquier, M. Bénard.

Les traits de la femme personnifiant Mélisande rappelaient très exactement ceux de M^{me} Fenaille dont l'industriel avait demandé un portrait à l'artiste quatre ans auparavant.

Pour l'abus qu'aurait commis M^{me} Marval, M. Fenaille lui demande des dommages-intérêts. M. le bâtonnier Aubépin a plaidé pour M. Fenaille, M^e Dorville se présente pour M^{me} Marval et M^e Alcide Delmont pour M. Bénard, propriétaire du tableau.

CAISSE AUTONOME DES MONOPOLES DU ROYAUME DE ROUMANIE
Emprunt de stabilisation et de développement de 1929
(*Le Journal des débats*, 14 février 1929)

L'emprunt de la Caisse autonome des Monopoles du Royaume de Roumanie dont le placement de la tranche française a commencé le 12 février 1929 s'annonce comme un succès.

Cet emprunt fait partie d'un plan de stabilisation de la monnaie roumaine patronné par la Banque de France.

C'est le premier grand emprunt international où le nouveau franc français figure pour sa valeur-or à côté des dollars, des livres sterling, des florins hollandais, etc., et qui assure ainsi aux souscripteurs l'avantage de « l'option de change ».

L'emprunt est gagé sur le produit des monopoles, en particulier le monopole des tabacs, et sur les redevances à payer par la Compagnie suédoise des allumettes.

Il est, en outre, garanti inconditionnellement par l'État roumain.

Les négociations relatives à cette opération financière ont été menées par la Banque de Paris et des Pays-Bas pour le compte d'un groupe d'établissements français comprenant notamment la Banque de Paris et des Pays-Bas, MM. Louis Dreyfus et Cie, le Comptoir national d'escompte de Paris, la Société générale pour favoriser, etc., le Crédit lyonnais, la Banque de l'union parisienne, le Crédit industriel et commercial, le Crédit commercial de France, MM. Bénard frères et Cie.

Déjeuner en l'honneur de Poincaré et Maginot
(*Chronique de l'Institut colonial français*, 15 mars 1929)

Paul ROBERT, de la Banque Bénard

Société des brevets étrangers Lefranc et Cie
(*Le Journal des chemins de fer*, 20 mars 1929)

Société anonyme française constituée le 4 déc. 1925 pour 99 ans.

Siège social : 18, avenue Matignon, Paris.

Conseil d'administration : ... Marcel Bénard... Georges Richoux...

.....
26 brevets étrangers concernant la production de l'acide butyrique et des acides de la série grasse et 27 se rapportant à un procédé perfectionné de fabrication économique des cétones (Kétols).

.....
Les actions et les parts ont été introduites au marché en Banque, au comptant le 2 février 1929 à 1.500 fr. l'action et 11.900 fr. la part sous les auspices de la Banque Bénard frères, 18, av. Matignon, à Paris.

[Société française des Nouvelles-Hébrides](#)
LA BANQUE BÉNARD FRÈRES CONSTITUE LE SYNDICAT
(*Le Journal des finances*, 26 avril 1929)

La Banque de l'Indochine qui préside à la formation de la holding des affaires hébridaises, ne constituera pas, croyons-nous, le syndicat chargé de financer l'augmentation de capital de la Société française des Nouvelles-Hébrides de 4.200.000 fr. à 8 millions de francs.

C'est la Banque Bénard frères qui se chargera de ce soin. [...]

1929 : COMPAGNIE FRANÇAISE DU HAUT ET DU BAS-CONGO
(fusion de la Cie française du Haut-Congo, de celle du Bas-Congo,
et de l'Alimaïenne)

SAINT-DIDIER AUTOMOBILES
(*Le Journal des finances*, 5 juillet 1929)

La nomination d'administrateur de M. Roger Bénard a été ratifiée.

PRÉLIMINAIRES INTERMINABLES

ÉQUATORIALE DE MINES
(*Le Petit Bleu*, 10 juillet 1929)

Encore une affaire du groupe Bénard qui en est aux travaux d'études et de prospection.

.....
D'ailleurs, les affaires de MM. Bénard sont rarement bonnes — excepté pour eux, cela va sans dire !

Pour fixer les idées sur ce point, il suffit de rappeler la dénomination de quelques affaires auxquelles la Banque Bénard Frères consacra, de près ou de loin, son activité, initiatives dont la clientèle a gardé des souvenirs plus ou moins cuisants : Mendoza. Chantiers de la Gironde, Chemins de fer et Phosphates du Djebel-Onk, Costa-Rica 1911, Société française d'entreprises en Egypte, California Petroleum, Aciéries de Caen, Normande de Constructions Navales, Normande de Métallurgie, Saint-Louis et San Francisco Railways, North Caucasiens Oilfields, Chemins de fer et Tramways en Chine, Banco de la Republica Chili), Charbonnages de la Luena, Autos Isotta Fraschini, Cotonnière de d'Afrique Equatoriale Française, Naraguta Nigeria Tin Mines, Mexican Eagle, etc., car nous en oublions certainement.

.....

Société anonyme des Usines du Pied-Selle
(*Le Journal des chemins de fer*, 10 août 1929)

[Augustin Witzig, gendre d'Adrien Bénard, en était administrateur délégué]

Les actions A ont été introduites au Parquet, au comptant, le 10 juin 1929, à 1.275, sous les auspices de MM. Bénard frères, banquiers à Paris.

MINES D'OR DE NAM KOK
SIÈGE SOCIAL : 20, RUE LAFFITTE, PARIS (9^e)
Seconde assemblée constitutive

(*Le Droit*, 27 août 1929)

.....
Ces fonds ont été déposés : à concurrence de 1 million 533.000 francs à la Banque française de l'Afrique, 23, rue Taitbout, à Paris ; à concurrence de 4.192.425 fr., chez MM. BÉNARD Frères et Cie, banquiers, 18, avenue Matignon, à Paris ; à concurrence de 485.975 fr., chez M. Pierre FRIBOURG, banquier, boulevard Montmartre, 20, à Paris.
.....

NÉCROLOGIE

Marcel Bénard

[Trésorier de l'Institut colonial français]
(*Les Annales coloniales*, 17 avril 1930)

On annonce la mort de M. Marcel Bénard, banquier, chevalier de la Légion d'honneur, de la maison Bénard frères et Cie. La date des obsèques sera fixée ultérieurement.

Nous n'avons pas besoin de rappeler aux lecteurs des *Annales coloniales* le rôle joué par M. Marcel Bénard en A.-E.F. Il a créé ou repris un grand nombre d'affaires notamment la Compagnie générale de transports en Afrique [CGTA], la Compagnie coloniale de distribution d'énergie électrique, la Compagnie française du Haut et Bas-Congo, etc., etc.

M. Marcel Bénard était parti au mois de septembre dernier pour l'A.E.F., par le Cameroun et le Tchad et revenu en France par Brazzaville dans le courant de novembre.

Nous adressons à sa famille si soudainement éprouvée nos sincères condoléances.

Emprunt Costa-Rica

Saisie-arrêt

(*Le Journal des finances*, 13 juin 1930)

L'emprunt Costa-Rica 5 % or 1911 assez rarement traité, a valu en dernier 1.295, jouissance janvier 1925 et 1.010, jouissance courante. Par ordonnance du président du Tribunal civil de la Seine, en daté du 18 mai 1930, saisie-arrêt a été pratiquée sur les provisions versées par cet État à la Banque privée et chez MM. Bénard et Cie. Rappelons que cet État a offert aux porteurs français le rachat de leurs titres à 50 dollars.

Mardi 14 octobre 1930 :
la banque Bénard ferme ses portes

Encore une banque en difficulté
(*Les Annales coloniales*, 18 octobre 1930)

En même temps que la Banque française de l'Afrique, une autre banque qui s'était spécialisée dans les affaires africaines et plus particulièrement dans les affaires de l'Afrique Equatoriale, du Togo et du Cameroun, se trouve en difficultés.

Il s'agit en l'espèce de la Banque Bénard ; nous espérons que tout s'arrangera sans trop de malheurs pour ceux qui ont souscrit aux valeurs lancées par le groupe.

D'aucuns racontent d'autre part que si la Banque se trouvait en mauvaise position, par contre, la succession de l'un des fondateurs de la maison, récemment décédé, laisserait un actif considérable susceptible de boucher tous les trous.

Ceci sous toutes réserves.

LA LIQUIDATION DE LA BANQUE BÉNARD (*Le Journal des finances*, 7 novembre 1930)

Des tiers amis de la famille Bénard auraient désintéressé ceux des créanciers de la Banque Bénard dont le solde était inférieur à 150.000 ou 100.000 francs. Le total des paiements atteindrait environ 6 millions et solderait à peu près 350 comptes. La liquidation ne se trouverait plus en présence que d'un petit nombre de créanciers plus importants.

LIQUIDATION JUDICIAIRE (*Les Annales coloniales*, 13 novembre 1930)

La Banque Bénard a été admise au bénéfice de la liquidation judiciaire par jugement du tribunal de commerce de la Seine. Juge commissaire : M. Strauss ; liquidateur : M. Mauger.

LA CRISE BOURSIÈRE Une banque parisienne est mise en liquidation judiciaire (*Le Petit Marseillais*, 13 novembre 1930)

Paris, 14 novembre. — Le tribunal de commerce de la Seine a prononcé la mise en liquidation judiciaire de la société en nom collectif Bénard frères et Cie, ayant pour objet toutes opérations de banque. Cette maison avait son siège à Paris, 8. avenue Matignon, et était composée de MM. Georges Bénard, Jacques-Louis Augusse, Gaston Legrand [*sic* : Jacques-Louis-Auguste-Gaston Legrand] et de leurs commanditaires.

Le Grand Soir par Marcel Ruedel (*Les Annales coloniales*, 17 novembre 1930)

.....
Oui, pourquoi Oustric et pas Georges Bénard, en liquidation judiciaire, Bénard de la Compagnie africaine industrielle et forestière, de la Compagnie coloniale de distribution d'énergie électrique, du Crédit foncier Congo, de la Société financière du Congo français, de la Compagnie générale des transports en Afrique [CGTA] ?

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES
BANQUE BÉNARD
(*Le Journal des finances*, 21 novembre 1930)

En liquidation judiciaire par jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 12 novembre 1930. Juge-commissaire M. Trauss [*sic* : *Strauss*] ; liquidateur provisoire, M. Mauger, 3, rue de Savoie, Paris.

International Holding and Investment*
(*Documents politiques*, décembre 1930)

Roger Bénard

Banque Bénard frères
(*Documents politiques*, décembre 1930)

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 13 novembre 1930, a accordé le bénéfice de la liquidation judiciaire à cette maison de banque. Société en nom collectif ayant pour objet toutes opérations de banque avec siège à Paris, 18, avenue Matignon, composée de : 1° MM. Bénard Georges, demeurant à Paris, 46, rue Bassano ; 2° Legrand Jacques-Louis-Auguste-Gaston, demeurant à Paris, rue Dumont-d'Urville, n° 17. Ce jugement nomme M. Strauss, juge-commissaire, et M. Mauger, liquidateur provisoire, 8, rue de Savoie.

Par arrêté préfectoral du 17 novembre 1930, l'autorisation accordée suivant arrêté du 13 avril 1930 à cette banque de se porter caution personnelle et solidaire de titulaires de marchés passés pour le compte de la ville de Paris, a été retirée à cet établissement.

Voir sur la Banque Bénard *Les Documents politiques* de janvier 1926, octobre 1927, septembre 1928.)

Une plainte en escroquerie
contre la banque Bénard et Cie
(*Les Annales coloniales*, 6 janvier 1931)

Ainsi que nous l'avons annoncé, la banque Bénard et Cie a été mise en liquidation judiciaire au mois d'octobre dernier.

Une plainte en abus de confiance a été déposée contre MM. Georges Bénard et [Jacques] Legrand, cogérants de la banque, par la Compagnie fermière de publicité des grands réseaux de chemins de fer français dont le président est le général Penelon, et le vice-président M. Lallemand⁴, ancien préfet et conseiller d'État.

⁴ Charles Lallemand (Baden-Baden, 1868-Nîmes, 1940) : administrateur des Messageries maritimes, du Gaz de Paris et du Djibouti-Addis Abeba. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

La Compagnie fermière de publicité fait valoir qu'une somme de 700.000 francs qu'elle avait confiée à la banque Bénard, à titre de nantissement, pour la garantie d'une caution par elle donnée aux réseaux, a été détournée, ce qui constitue le délit prévu par l'article 408 du code pénal.

L'instruction de cette affaire est confiée à M. Bracke [*sic* : *Brack*], juge d'instruction, déjà chargé de l'affaire Oustric.

Nous avons dit que les principales affaires de la banque Bénard brothers étaient :

La Compagnie africaine industrielle et forestière,

La Compagnie coloniale de distribution d'énergie électrique,

Le Crédit foncier du Congo,

La Société financière du Congo français,

La Compagnie générale des transports en Afrique [CGTA].

Indiquons aussi que le jockey parlementaire de la maison était le sénateur véreux Yves le Trocquer*, ancien ministre des Travaux Publics de 1919 à 1924, président de plusieurs sociétés en déconfiture, notamment le Kétol*, sans oublier quelques affaires coloniales.

Rappelons qu'il fut flagellé il y a deux ans par M. Poincaré, alors président du conseil, pour son rôle dans les affaires, en des termes dont on n'a pas oublié la vigueur, autour du banc des ministres et ailleurs.

Coupons court... (*Paris-Midi*, 9 janvier 1931)

Léon Blum (*Populaire*) explique les relations de son journal avec la banque Bénard :
Jamais le « Populaire » n'a reçu de la banque Bénard un centime de subventions ou de mensualités quelconques.

Voici ce qui est vrai, et ceci seulement.

MM. Marcel et Georges Bénard ont participé, à concurrence de vingt-cinq mille francs, au début de 1921, c'est-à-dire il y a dix ans, au fonds que j'ai réuni, pour compléter le capital initial du « Populaire » — capital depuis longtemps dévoré d'ailleurs et renouvelé à plusieurs reprises par les dons de nos militants.

Un point, c'est tout.

Une plainte en abus de confiance contre deux banquiers (*L'Ouest-Éclair*, 13 janvier 1931)

PARIS, 12 janvier. — La Banque commerciale pour l'Europe du Nord a porté plainte en abus de confiance en se constituant partie civile contre MM. Georges Bénard et Legrand, gérants de la banque Bénard, 28, avenue Matignon, et contre tous autres.

Les plaignants déclarent qu'ils ont confié 3 millions en garantie de nantissement à la Banque Bénard et que ces trois millions n'ont pas été retrouvés à la liquidation.

RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL S. F. I.O.
L'ATMOSPHÈRE DES SCANDALES
par Florimond BONTE
(*L'Humanité*, 18 janvier 1931)

LE conseil national du parti socialiste S. F. I. O. s'ouvre aujourd'hui sous le signe de la crise économique grandissante, de la misère aggravée et du mécontentement accentué des masses ouvrières.

.....
Le directeur du *Populaire*, Léon Blum, a dû manger le morceau et se mettre à table quand il a su que la commission parlementaire interrogerait les frères Bénard dont la maison est en déconfiture à cause [?] de sa liaison étroite avec Oustric.

Quelques renseignements particuliers sur les personnalités qui subventionnaient de leurs deniers le journal officiel du parti socialiste ne seront pas inutiles.

Les deux bailleurs de fonds du *Populaire* se posent un peu là.

Marcel Bénard est [sic] président :

de la Société financière du Congo, au capital de 60 millions ;

de la Compagnie des Mines et Minerais, au capital de 25 millions ;

de la Compagnie équatoriale de Mines, au capital de 40 millions ;

de l'Union diamantifère, au capital de 7.600.000 francs ;

de la Compagnie commerciale des Antilles Françaises, au capital de 10 millions.

Marcel Bénard est encore administrateur de la Banque franco-asiatique, .au capital.de 25 millions.

Quant à Georges Bénard, il est administrateur :

de la Société métallurgique de Normandie, dans laquelle se trouve également le Schneider du Creusot de Paul-Faure ;

de la The Mexican Eagle Oil Company, qui fait partie du groupe Royal Dutch du fameux Sir Deterding, que l'on rencontre dans l'affaire des Naphteš de Bakou et que l'on voit partout à la tête de la croisade anti-soviétique.

Cette énumération est sans aucun doute incomplète, le leader S.F.I.O. pourrait la compléter tout en répondant à la question suivante :

« N'y a-t-il pas d'autres souscripteurs de ce genre ? N'y a-t-il pas d'autres banquiers, d'autres financiers, d'autres gros industriels, parmi les bailleurs de fonds du *Populaire* ? »

Ainsi, vous pouvez le constater, le parti S. F. I. O. est environné d'une atmosphère de scandales, qui sont le résultats normal de sa politique de trahison. permanente des intérêts de la classe ouvrière.

.....

Deux administrateurs de la banque Bénard
inculpés d'abus de confiance
(*Les Annales coloniales*, 24 janvier 1931)

Sur réquisitoire du parquet de la Seine, M. Brack, juge d'instruction, a inculpé hier d'abus de confiance MM. Georges Bénard et Jacques Legrand, administrateurs de la banque Bénard frères et Cie, 18, avenue Matignon. La banque n'a pu représenter une somme de 5 millions déposée chez elle par l'État de Costa-Rica pour le service de la dette envers les obligataires français. La banque Bénard, on le sait, est en liquidation judiciaire.

Des bruits circulent, très contradictoires : d'après les uns, M. Marcel Bénard, un des associés de la maison, disparu il y a dix mois, serait mort dans la plus complète indigence ; d'après les autres, il aurait laissé une fortune s'élevant à des dizaines de millions susceptible de boucher tous les trous pour sauver l'honneur de la famille.

On saura à quoi s'en tenir quand, derrière le juge d'instruction, la commission parlementaire d'enquête procédera à ses investigations.

Elle trouvera épinglés quelques parlementaires de choix parmi lesquels au premier rang figure le sénateur véreux Yves Le Trocquer, ministre de 1919 à 1924 et depuis président d'affaires louches coloniales ou métropolitaines dont la plus renommée le « Kétol* » a attiré à maintes reprises l'attention de la section financière du Parquet de la Seine.

Nouvelle plainte contre la banque Bénard
(*Le Journal des débats*, 25 janvier 1931)

L'État de Costa-Rica avait déposé à la banque Bénard, actuellement en liquidation, une somme de cinq millions, pour assurer le service de ses emprunts. Cette somme n'ayant pu être représentée, l'État de Costa-Rica vient de porter plainte contre MM. [Georges] Bénard et [Jacques] Legrand pour abus de confiance. M. Brack a été chargé par le Parquet d'ouvrir une instruction sur cette plainte.

La politique et les « affaires »
À propos de M. Bouilloux-Lafont*
par R. MENNEVÉE
(*Documents politiques*, janvier 1931)

[...] Faut-il citer le Syndicat international des Cimentoïds dont M. Bouilloux-Lafont fut l'un des fondateurs dans le deuxième semestre de 1925 et l'un des administrateurs en compagnie de M. Marcel Bénard, celui-ci animateur de la Banque Bénard frères, banque qui vient d'être, elle aussi, déclarée en liquidation judiciaire par jugement en date du 12 novembre 1930, et autour de laquelle flotte une atmosphère de scandale au cours duquel serait compromis, assure-t-on, un autre ministre ou sous-ministre du cabinet Tardieu, tout comme M. Péret l'a été dans l'affaire Oustric ? [...]

DANS L'OLIGARCHIE
La singulière immunité de la Banque Bénard frères
par R. MENNEVÉE
(*Documents politiques*, janvier 1931)

Il est curieux de constater avec quelle quasi unanimité le silence a été fait sur la débâcle de la banque Bénard frères, déclarée en liquidation judiciaire par jugement du 12 novembre 1930, alors qu'on montait, à la même époque, autour de l'affaire Oustric, le scandale que l'on connaît.

Or, il est de notoriété publique que, dans les affaires de la Banque Bénard frères, on aurait trouvé un scandale politique autrement important que celui inclus dans la Banque Oustric. Nous disons : « On aurait trouvé », car nous nous demandons si la singulière impunité dont bénéficient les frères Bénard, depuis deux mois, n'a pas pour but de leur permettre d'expurger leurs dossiers et de détruire les pièces compromettantes.

Quoi qu'il en soit, un nom a été prononcé : celui de M. Alcide Delmont, député de la Martinique, ancien sous-secrétaire d'État du cabinet Tardieu, qui a été cité comme avocat-conseil de la banque Bénard frères. M. Delmont n'a pas protesté, autant que nous sachions, tout au moins. La question se pose donc de savoir comment M. Delmont

est devenu avocat-conseil, à quelle date, et à quelles affaires il a consacré son activité dans ses relations avec la Banque Bénard frères.

C'est que, en effet, l'activité de la banque Bénard frères a été indiscutablement fort suspecte à plusieurs reprises. Et ici, nous ne parlons pas des pertes considérables qu'elle a occasionnées à l'épargne — et sur lesquelles nous aurons, d'ailleurs, à revenir —, mais seulement de certaines collusions politiques ou administratives dont cette banque a bénéficié.

Il faut bien constater, en effet, que la banque Bénard frères **a toujours été, en France, l'organe d'affaires étrangères**, qu'il s'agisse du groupe belge Empain, de la Banque Blair de New-York, à moins que ce ne soit du groupe Royal Dutch-Shell-Mexican Eagle.

Il importe donc de connaître la teneur des dossiers administratifs appartenant aux différents ministères intéressés et concernant les introductions en France de valeurs étrangères faites par ou sous les auspices de la Banque Bénard frères.

D'autant plus que le temps n'est pas si loin, où cette banque fut mêlée à des introductions frauduleuses ou illégales de titres de ce même groupe Royal Dutch-Mexican Eagle, et *Le Matin* du 20 février 1924, pouvait écrire, en tête d'un article sur les affaires d'exportation de capitaux, que : « C'est pour le compte de M. Georges Bénard, que plus de 100.000 Mexican Eagle ont été timbrés. »

Et, le fait que M. Bénard se prétendait couvert par la Commission des changes, ne résout pas la question.

Au surplus, voici ce qu'écrivait *Le Matin* :

« Cette autorisation, avec non moins d'empressement, M. Bénard nous la montre sous la forme de deux lettres revêtues du cachet du ministère des Finances.

Alors ?

Alors, il faut en conclure que ce qui était interdit par la loi pouvait être autorisé par la Commission des changes.

La Commission des changes n'a-t-elle ainsi agi que dans l'intérêt général, c'est ce qui reste à démontrer... »

Ce qu'il importe de démontrer, c'est par suite de quelles complaisances la Banque Bénard frères put obtenir ces autorisations qui coûtèrent à l'épargne française plusieurs milliards. C'est encore au *Matin* que nous en emprunterons la confirmation, puisque, dans son n° du 18 février 1924, ce même journal écrivait : « Des milliards sortirent de France, en 1918 et 1919. pour acheter, contrairement à la loi les titres de la Royal Dutch et de la Mexican Eagle. »

Et les questions suivantes, que *Le Petit Bleu* [Oulman] posait, dans son n° du 17 juin 1925, ont gardé leur brûlante actualité :

« Qui donc était ministre des Finances à cette époque ? Qui donc, surtout, était au Mouvement des Fonds et donnait de telles autorisations, si préjudiciables pour le pays ? Voilà ce que l'instruction, si elle avait été faite comme elle le devait, aurait dû découvrir ! En tout cas, fonctionnaires ou banquiers, autorisés ou pas autorisés, couverts ou pas couverts, ce trafic a rapporté des centaines de millions à ceux qui s'y sont livrés. Où sont-ils ? Quelle reprise a-t-on faite sur ces sommes ? »

Il faudrait ajouter à cela, sur quelles recommandations M. Bénard fut fait, quelques mois après cet article, chevalier de la Légion d'honneur ?

Et il ne fait aucun doute, pour nous, que dans toute l'activité de la Banque Bénard frères, on trouverait les mêmes combinaisons suspectes, et des interventions, pour ne pas dire, des complicités de parlementaires des deux assemblées.

Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un simple coup d'œil sur la composition les conseils d'administration des affaires Bénard.

Mais s'il en fallait, un autre exemple, parmi tant d'autres, nous n'aurions qu'à demander à la suite de quelles circonstances la Banque Bénard frères fut amenée à constituer, en 1929, un Syndicat sur les titres de la Société française des Nouvelles-Hébrides, laquelle, quelques mois [après], recevait, sur les injonctions du gouvernement, l'héritage des nombreuses sociétés constituées dans l'archipel australien, dans les conditions scandaleuses dont nous avons déjà parlé.

On pourrait rechercher, également, dans quelles conditions M. Bénard était intervenu, avec la Banque germanophile Kuhn Loëb, de New-York, dans la liquidation éventuelle des biens Mannesmann au Maroc, etc., etc.

Au surplus, le caractère suspect des affaires et des relations internationales de la Banque Bénard frères, ne faisait de doute pour aucun de ceux qui sont au courant de ces questions, à tel point que le journal *Le Petit Bleu* [Oulman], que nous avons déjà cité plus haut, commentant un voyage de M. Georges Bénard en Amérique, ne craignait point d'écrire, dans son n° du 13 janvier 1926 :

« M. Georges Bénard va, une fois de plus, défendre des intérêts français... et c'est bien inquiétant. »

On doit, d'ailleurs, s'étonner que la Banque Bénard frères n'ait pas encore été mise en cause à propos de l'affaire Oustric. N'y avait-il pas, en effet, sur certains terrains, des relations extrêmement étroites :

N'en était-il pas ainsi, par exemple, dans le trust des chaussures ?

Dans la Compagnie équatoriale de mines ne rencontrait-on pas, avec M. Marcel Bénard, le général Brutinel, qui fut un administrateur de la Banque Oustric, où il représentait à la fois l'International Corporation of Canada et la Foreign Power Securities Corporation ? Et ainsi, serait-on probablement entraîné à rechercher dans quelles circonstances ces deux dernières affaires ont été amenées à commanditer la Banque Oustric, et de quelles autres affaires, elles étaient en fait, le paravent et les associées étroites ?

Ainsi, également, s'établirait une chaîne curieuse que nous avons laissé entrevoir à plusieurs reprises, et dont, — soit par ignorance, soit par incompetence, soit pour tout autre motif — la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Oustric paraît s'indifférer, alors que c'est là qu'est le secret primordial de l'affaire Oustric.

Il n'en appert pas moins que la bienveillance dont les pouvoirs publics font preuve vis-à-vis de la banque Bénard frères, prête au plus légitime étonnement.

P. S. — On lit, dans les journaux du 24 janvier, la note suivante :

L'État de Costa-Rica contre la Banque Bénard

« L'État de Costa-Rica, qui effectue en France le paiement de ses obligations en or, avait remis cinq millions à la Banque Bénard, laquelle est, comme on sait, en liquidation judiciaire.

Cet argent ayant disparu, l'État de Costa-Rica a signalé le fait au parquet de la Seine qui a chargé M. Brack, juge d'instruction, d'ouvrir une information.

Le magistrat instructeur, après l'interrogatoire de forme, a inculpé MM. [Georges] Bénard et [Jacques] Legrand, administrateurs de la banque, d'abus de confiance. »

Cotonnière Équatoriale Française (Compagnie)
(*Les Annales coloniales*, 10 février 1931)

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de MM. Emmanuel Propper et Georges Bénard.

SUCCESSION DE MONSIEUR MARCEL BÉNARD
(*Le Journal des débats*, 14 février 1931)

TABLEAUX MODERNES Cassatt (Marie), Dufresne, Dufy (Raoul), Marquet, Monticelli, Ottmann (Henri), etc.

OBJETS D'ART D'EXTRÊME-ORIENT

Poteries de fouilles, céramique, laques, sculptures khmer et siamoises

OBJETS D'ART ET D'AMEUBLEMENT EUROPÉEN

SIÈGES ET MEUBLES ANCIENS ET MODERNES

VENTE HÔTEL DROUOT Après décès

salles 5 et 6, les 23 et 24 février

Exposition le 22 février

Commissaire priseur M^e F. LAIR DUBREUIL 6, r. Favart

Exp. M. Georges BERNHEIM, M. André PORTIER, M. Édouard PAPE

MM. G. FALKENBERG et R. LINZELER, MM. G. REINACH et L. CHARRAUD.

LA CURIOSITÉ

[Succession Marcel Bénard]

par C. P.

(*Le Journal des débats*, 26 février 1931)

La dispersion de la première partie de l'ébénisterie d'art et d'ameublement provenant de la succession Marcel Bénard s'est terminée sur un produit total d'environ 800.000 francs. Entre autres meubles d'art moderne que l'on voit bien rarement passer en vente publique, une commode garnie de galuchat clair fit 6.300 francs. Quant aux meubles anciens, les prix qu'ils ont suscités sont quelque peu plus importants. Une chaise longue, époque Louis XV, atteint 15.000 fr., et une commode, époque Louis XVI, portant l'estampille de C. Manter, 19.100 fr.

Enfin, dans l'argenterie, deux grands poêlons à couvercles en argent, époque Régence, pesant 5 kil. 240, ont été poussés jusqu'à 47.000 francs, et trente assiettes en argent, époque Louis XV, d'un poids total de 20 kil. 400, a 100.750 francs.

Cependant les bibliophiles qui avaient le choix entre deux ventes ont fait adjuger, dans celle de M^e Giard et M. Georges Andrieux, 10.200 fr. un exemplaire de *Bubu de Montparnasse*, illustré par Segonzac, et dans la vente que dirigeait M^e André Couturier, un Baudelaire, *Les fleurs du mal*, aux illustrations en couleurs de A. Rassenfosse, 6.500 fr. *Le Neveu de Rameau*, de Diderot, aux compositions de Bernard Naudin, 6.000 fr. ; *Les Diaboliques*, de Barbey d'Aurevilly, aux compositions de Lobel Riche, 5.600 francs, etc.

[Ruée aux guichets]

(*Le Journal des débats*, 28 février 1931)

[...] La semaine du 12 au 19 octobre dernier a commencé dans la nervosité et s'est terminée par un début de panique. On a assisté à deux phénomènes parallèles en Bourse et en banque. En Bourse, le mardi 14, baisse importante de la Banque de France, de la Banque de Paris [BPPB], du Crédit lyonnais et des rentes françaises. Le vendredi 17, offres massives d'actions de la Banque de France et du Crédit lyonnais, une partie des offres venant de l'étranger.

En banque, le mardi 14, la banque Bénard ferme ses portes ; le jeudi 16, c'est la banque Vasseur ; le vendredi 17, une vive attaque se déclenche contre une banque des plus solides [BNC], sur laquelle se produit une véritable ruée de déposants le samedi 18. C'est alors, et après avoir fait part des dernières nouvelles qu'il a reçues au sujet de cette banque, que le directeur du mouvement général des fonds a proposé à M. Paul Reynaud de déposer une plainte contre X. Une heure après, M. Paul Reynaud était dans le cabinet de M. Raoul Péret, avec ce haut fonctionnaire, le directeur des affaires criminelles et le chef de la section financière du Parquet. Le lendemain, M. Paul Reynaud adressait le texte officiel de la plainte à M. Raoul Péret.

L'effet fut immédiat et décisif. La ruée des déposants vers les banques s'arrêta net ; les valeurs maîtresses du marché marquèrent une vive avance. La situation était rétablie. [...]

L'ART ET LA CURIOSITÉ
À l'Hôtel Drouot
L'auto de M. Marcel Bénard
par Maurice Monda
(*Le Figaro*, 4 mars 1931)

M^e F. Lair-Dubreuil a vendu, dans la cour de l'Hôtel Drouot, l'Hispano-Suiza dépendant de la succession de M. Marcel Bénard. Cette voiture, 46 chevaux, type H 6 c, châssis 11.481, carrosserie Weymann, a été adjugée 62.000 francs.

L'ART ET LA CURIOSITÉ
À l'Hôtel Drouot
La cave de M. Marcel Bénard
par Maurice Monda
(*Le Figaro*, 6 mars 1931)

M^e F. Lair-Dubreuil a procédé hier, à la salle 12, à la dispersion des vins composant la remarquable cave de M. Marcel Bénard ; un public fort nombreux assistait à cette vacation et se disputa avec opiniâtreté chacun des lots.

Parmi les champagnes : 60 bouteilles de cordon rouge (Mumm 1921) furent adjugées 3.000 francs ; 4 bouteilles de Vve Clicquot (brut 1911), 410 francs ; 30 bouteilles de Pommery (1921), 1.400 francs ; 13 magnums de Pommery (1921), 1.340, francs ; 22 demi-bouteilles de Lanson (1921), 515 francs ; 8 bouteilles de Lanson (1921), 580. francs ; 6 magnums de Moët (Brut Impérial 1906), 980 francs ; 22 bouteilles de Moët (Brut Impérial 1914), 1.280 francs ; un magnum de Lanson (1921), 100 francs ; 6 magnums de Saint-Marceaux (Brut 1911), 620 francs.

Parmi les vins blancs de Bourgogne : 11 bouteilles de Volnay-Meursault (1923) firent 360 francs 2 bouteilles de Corton Charlemagne (1925), 65 francs, et 19 bouteilles de Montrachet (1919), 580 francs.

Parmi les vins rouges de Bourgogne : 86 bouteilles des Hospices de Beaune (1923), 1.230 francs ; 16 magnums du même vin, 405 francs ; trois magnums de Echézeaux-Beaune (1918), 205 fr. ; 21 bouteilles de Fleurie-Beaune (1919), 650 francs ; 2 bouteilles de Romanée-Conti (1917), 85 francs ; 8 bouteilles de Bonnes Mares (1865), 470 francs ; 16 bouteilles de Romanée (1911), 635 fr. ; 17 bouteilles de Nuits Côte d'Or, clos de Tast, 550 francs, et 14 bouteilles du même vin-(1911), 450 francs.

Parmi les vins rouges de Bordeaux : 50 bouteilles de Château La Mission Haut-Brion (1920), 475 francs ; 4 doubles magnums du même vin, 470 francs ; 5 double magnums du même cru (1924), 185 francs ; 12 magnums du même cru (1924), 300 francs ; 48 bouteilles du même vin, 360 francs ; 2 double magnums de Château Cheval-Blanc, Saint-Émilion (1911), 210 francs ; 3 bouteilles de Château Brane Cantenac Médoc (1911), 140 francs 1 double magnum de Château Haut-Brion (1916), 280 fr. ; 1 magnum de Château Talbot (1908), 100 francs ; 16 bouteilles de Château Ansonne Saint-Émilion (1916), 750 fr. ; 1 magnum de Château Dubart-Milon (1916), 100 francs ; 4 bouteilles de Château Latour (Grand Vin 1870), 410 fr. : 10 bouteilles de Château Rauzan Ségla (1870), 900 francs ; 11 bouteilles de Mouton Rothschild (1905), 600 francs, et 7 bouteilles de Ducru Beaucaillou (1870), 400 francs.

Parmi les vins du Rhin : 22 bouteilles de Liebfraumilch (1911), 880 francs. Parmi les vins des côtes du Rhône : 8 bouteilles d'Hermitage (1870), 275 fr.; 6 bouteilles d'Hermitage (1892), 210 fr.; 11 bouteilles de Cornas (1923), 200 fr., et 84 bouteilles de Côtes Rôties (1923). 1.690 francs.

Parmi les divers : 1 bouteille de Porto rouge (1885), 65 francs ; 4 bouteilles de Real Port (Romaneira 1890), 165 francs; 1 bouteille (Oporto 1864), 80 francs, et 1 bouteille de Gold Label Liqueur Scotch Whisky, 85 francs.

Enfin, parmi les fines champagne [cognac] : 1 bouteille Grande Fine (1921), 100 fr. ; 2 bouteilles (1858), 340 francs; 4 bouteilles (1872), 340 francs ; 2 bouteilles (1830), 320 francs, et 1 bouteille Napoléon Réserve 1811, 210 francs.

(*Le Journal des débats*, 14 mars 1931)

M. le ministre des finances. — *Le Populaire* sait accepter bien de la publicité et les souscriptions de la banque Bénard.

TABLEAU
(*Les Annales coloniales*, 12 mars 1931)

.....
Georges Bénard ? Georges Bénard est en liquidation judiciaire et des plaintes sont déposées. Bref, son compte est fait. Et celui de ses clients aussi d'ailleurs.
.....

La commission d'enquête
(*Le Journal des débats*, 6 juin 1931)

La commission d'enquête s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Louis Marin. La commission n'ayant pu encore, malgré des réclamations successives, avoir communication des dossiers demandés depuis longtemps au ministère des finances, a décidé d'adresser au gouvernement une lettre de protestation.

Elle a commencé ses auditions sur les affaires de la Banque Bénard. Elle a entendu M. Roger Fribourg, contrôleur de première classe à la Banque de France et professeur à l'École spéciale de préparation aux banques.

M. Fribourg a exposé dans quelles conditions, en 1925, il avait été présenté à M. Marcel Bénard, qui lui avait demandé des renseignements, notamment sur les opérations de change de la Banque de France. M. Fribourg a dit qu'ayant accepté, sous la condition du secret, il avait, de 1925 à 1930, soit au cours d'entretiens, soit par lettres, fait profiter M. Bénard de la documentation qu'il réunissait pour ses cours.

La commission a fait observer au témoin qu'il donnait également des renseignements d'ordre confidentiel sur les délibérations du conseil de régence, les déplacements des hauts fonctionnaires de la Banque de France, etc.

M. Fribourg a déclaré qu'il avait accepté les offres de M. Besnard [*sic* : Bénard] pour avoir un appoint au traitement qu'il recevait de la Banque de France et, aussi, avec l'espoir d'obtenir plus tard à la Banque Besnard [*sic* : Bénard] une situation en rapport avec ses capacités.

M. Fribourg a fait valoir qu'à son avis, M. Besnard [*sic* : Bénard] n'avait jamais utilisé les renseignements fournis pour des spéculations. Il a dit que le banquier ne lui avait jamais offert ni option, ni participation.

La commission d'enquête
Audition de M. Bouulloche, inspecteur des finances
(*Le Temps*, 7 juin 1931)

.....
M. Desbons demande au témoin s'il n'a pas remarqué « certaines irrégularités en ce qui concerne les prestations en nature demandées par la banque Bénard ».

M. Bouulloche répond que la banque Bénard a avalisé un certain nombre de contrats au cours de l'année 1928. Elle avait notamment garanti des contrats passés par un groupe, qui avaient « un caractère financier ».

M. Bouulloche. — Nous nous sommes aperçus que l'objet de ces contrats était fictif et avait pour but l'utilisation de traites d'acompte importantes. Ces traites étaient placées en Allemagne à un taux d'intérêt élevé et étaient remboursées majorées des intérêts au taux prévu par le contrat, taux modéré. Le bénéfice de l'opération consistait dans la différence entre le taux d'intérêt élevé auquel l'argent avait été placé en Allemagne et l'intérêt modéré réclamé par le service. Il y a deux ou trois contrats de cet ordre dont l'un, par exemple, portait sur des cadenas.

La garantie du Trésor a été donnée par la banque Bénard. Nous avons exigé le remboursement des traites d'acompte quand nous avons constaté que le contrat ne s'exécutait pas. La banque Bénard, après s'être fait quelque peu tirer l'oreille, s'est exécutée. Il n'y a pas eu de perte pour le Trésor, mais il n'y a pas eu de transfert de marchandises, donc il n'y a pas eu utilisation de prestation.

La commission d'enquête
(*Le Journal des débats*, 25 juillet 1931)

[...] son président a été chargé de solliciter les sous-commissions et leurs rapporteurs de hâter la rédaction de leurs rapports, en ce qui concerne notamment les affaires Bénard et les affaires d'aviation.

La banque Bénard et la Banque de France
(*Les Annales coloniales*, 10 décembre 1931)

Au cours des opérations de liquidation de la Banque Bénard, on découvre que M. Marcel Bénard, aujourd'hui décédé, s'était procuré des renseignements confidentiels émanant de la Banque de France grâce auxquels il avait engagé des spéculations sur les changes. C'était M. Fribourg, attaché au contrôle de la Banque de France qui était son informateur. Poursuivi pour violation du secret professionnel, M. Fribourg vient d'être renvoyé devant le tribunal correctionnel à la suite d'une instruction conduite par M. Brack : il sera défendu par M^e Dormigny.

NÉCROLOGIE
S. Jarislowsky
(*Le Figaro*, 1^{er} mars 1932)

Nous apprenons la mort de M. S. Jarislowsky, décédé le 25 février 1932 en son domicile, 2, rue de Presbourg.

Suivant la volonté formelle du défunt, ses obsèques ont eu lieu, dans la plus stricte intimité, en l'église [temple protestant] de l'Étoile.

De la part de M. et M^{me} Jacques Legrand, de Sir Gerald et lady Talbot, de M. Guillaume Legrand, de M^{lle} Legrand, de M^{lles} Labouchère et de M^{lle} Talbot.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

(*Les Annales coloniales*, 18 mars 1932)

Il sera en outre donné des indications sur l'état des travaux de la sous-Commission chargée de la Banque Bénard.

Française du Haut et du Bas-Congo
(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1932)

L'assemblée ordinaire annuelle qui vient de se tenir, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 qui, après un prélèvement de 1.255.000 francs pour constitution d'une provision pour amortissement de la créance sur Bénard frères et Cie, en liquidation judiciaire, et des comptes débiteurs dont le recouvrement pourrait s'avérer douteux et 776.705 francs d'amortissements divers, se soldent par un bénéfice net de 4.921 francs. [...]

Les gérants de la société Bénard et Cie renvoyés en correctionnelle
(*Le Petit Parisien*, 3 juillet 1932)

En novembre 1930, à la suite de révélations qui s'étaient produites à la commission d'enquête parlementaire, la Compagnie fermière de publicité des grands réseaux portait plainte, par l'organe de M^e Forgeot, contre la Banque Bénard et Cie, avenue Matignon.

Le parquet commit M. Brack, juge d'instruction, pour ouvrir une enquête sur cette plainte et sur deux autres déposées par M^e Willard au nom de la Banque commerciale pour l'Europe du Nord et par le gouvernement de Costa-Rica.

À la suite d'un rapport de M. Doyen, expert-comptable, évaluant à plusieurs millions les abus de confiance qui auraient été commis et sur réquisitions conformes du procureur de la République, M. Pressard, une ordonnance vient d'être signée par M. Brack, renvoyant devant le tribunal de police correctionnelle les deux gérants de la société en nom collectif Bénard et Cie, MM. Georges Bénard et Jacques Legrand, qui comparaitront, après la rentrée devant la justice, assistés de M^{es} Henri-Robert, ancien bâtonnier, et Jean Michel.

Ajoutons que le concordat a été accordé par l'assemblée générale des créanciers et que son homologation est soumise en ce moment au tribunal de commerce.

COSTA-RICA
(*Le Journal des finances*, 19 août 1932)

Depuis 1930, les porteurs de l'emprunt 5 % 1911 de la République de Costa-Rica ne touchent plus de coupon, cet État ayant saisi le prétexte de la défaillance de la Banque Bénard pour suspendre le service de cette dette.

Après de longs pourparlers, un arrangement était enfin intervenu entre les porteurs et l'État de Costa-Rica. Les premiers, en désespoir de cause, acceptaient de supporter, au *pro rata* des titres en circulation la perte pouvant être subie sur les cinq millions déposés dans l'établissement ci-dessus désigné ; le second s'engageait à reprendre le service de l'emprunt à partir du 1^{er} juillet 1932, et même, s'inclinant galamment devant un jugement du tribunal civil de la Seine, à l'effectuer désormais sur la base de l'or.

Un détail seul n'était pas précisé : la date de la mise en paiement « effective » du premier coupon à échoir. N'importe, la joie des porteurs était grande. Le gouvernement de San-José était presque honnête.

Or, tous les accords, conventions et arrangements étant bien ainsi dûment paraphés, signés et enregistrés, la République de Costa-Rica vient, purement et simplement, de décréter la suspension pendant quatre ans du service de sa Dette extérieure.

Crédit foncier du Congo
(*Le Journal des finances*, 2 décembre 1932)

.....
La société doit encaisser prochainement une première répartition de 5 % sur ses créances de la Banque Bénard.

(*Le Journal des débats*, 11 février 1933)

La période actuelle paraissant plus favorable, la dispersion de tout l'ensemble d'art et d'ameublement dépendant de la liquidation Bénard frères et Cie après avoir été longtemps différée, vient d'être enfin fixée pour ces jours prochains par M^{es} Engelmann et Henri Baudoin [...]

COSTA-RICA
(*Le Journal des finances*, 17 mars 1933)

COSTA-RICA 5 % 1911. — Les fonds qui avaient été déposés à la Banque Bénard frères et à l'ancienne Banque privée pour le service financier des obligations Costa-Rica 5 % 1911, et saisis par des obligataires dissidents, vont donner lieu à l'ouverture d'une contribution judiciaire, afin de mettre tous les obligataires sur un pied d'égalité. Les obligataires ont intérêt à déclarer leurs titres amortis et coupons échus à l'Association, 3, rue Malar, Paris (7^e), s'ils désirent participer à la distribution des fonds.

TRIBUNAUX
Le procès de la banque Bénard
(*L'Action française*, 2 avril 1933)

La XI^e chambre correctionnelle vient de rendre son jugement dans l'affaire de la Banque Bénard frères, cette société dont Léon Blum et le *Popu* ne craignaient pas, on l'a su lors de l'affaire Oustric, d'accepter les subsides et l'appui capitalistes.

M. Marcel Bénard, le principal animateur de la société, est décédé. Seuls MM. Georges Bénard et Jacques Legrand étaient déférés au tribunal correctionnel sous la prévention d'abus de confiance.

Sur 31 plaignants, 28 ont été désintéressés ou se sont désistés. L'ensemble des détournements commis atteint encore cependant 22 millions. Mais seule la Banque commerciale des pays de l'Europe du Nord était partie civile et réclamait une somme de cinq millions à titre de dommages-intérêts.

Après plaidoiries de M^e Henri-Robert, Baudelot et Jean Michel, MM. Georges Bénard et Jacques Legrand ont été condamné à 1.000 francs d'amende chacun, ce qui n'est vraiment pas cher.

La Banque commerciale des pays de l'Europe du Nord, partie civile par l'organe de M^e Lénart, a obtenu 10.000 francs de dommages-intérêts par provision et une expertise. — A. M.

Adjudications
(*Le Journal des débats*, 23 juin 1933)

Adj. Et. Bucaille, not., 11, r. Roquépine, le 6 juillet 1933, à 14h.

En un lot :

1° 720 parts Sté immob. Matignon-St-Honoré

2° SOLDE CRÉDITEUR du Compte d'avance de Sté Bénard frères et Cie à Soc. immob. Matignon-Saint-Honoré, paraissant s'élever à 1.160.400 fr.

3° DROIT AU BAIL des lieux dépendant d'un immeuble 18, avenue Matignon

4° Objets mob. et aménag. se trouv. dans les lieux fais. l'obj. dudit bail. M. à px (pt ét. b.) : 2.000.000 de fr. Cons. : 250.000 fr. S'ad. M. Mauger, synd., 3. r. de Savoie, et au notaire.

Crédit foncier du Congo
(*Le Figaro*, 31 août 1933)

Quitus a été donné aux administrateurs démissionnaires, M. Georges Bénard et le vicomte de Breteuil.

JUSTICE CRIMINELLE
TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE (11^e Ch.)
Présidence de M. Jais
Audience du 1^{er} avril 1933
(*Le Droit*, 25 septembre 1933)

ABUS DE CONFIANCE. — BANQUIER. — SOMMES VERSÉES AVEC AFFECTATION SPÉCIALE. — COMPTES DE PROVISION. — COMPTES DE CONTRE-GARANTIE. — NANTISSEMENT. — SERVICE DES EMPRUNTS POUR DIVERSES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES. — IMPOSSIBILITÉ DE RESTITUER. — MANDAT. — ARTICLE 408 DU CODE PÉNAL. — DÉTOURNEMENT DE FONDS. — SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF. — RESPONSABILITÉ PÉNALE DES GÉRANTS EN FONCTION. — PARTIE CIVILE. — PRÉTENDUE IRRECEVABILITÉ. — PRODUCTION ET ADMISSION À LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ AYANT REÇU LES FONDS DÉTOURNÉS. — ACTE PUREMENT CONSERVATOIRE. — ACTION EN DOMMAGES-INTÉRÊTS DEVANT LA JURIDICTION RÉPRESSIVE TENDANT À LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE RÉSULTANT DU DÉLIT. — CONDAMNATION.

I. Doit être déclaré coupable du délit d'abus de confiance le banquier qui a détourné ou dissipé au préjudice de divers titulaires de comptes, dits comptes de provision, des sommes d'argent qui ne lui avait été remise qu'à titre de mandat, avec une affectation bien déterminée, alors qu'il est constant que ces sommes ont été employées par lui à des fins autres que celles en vue desquelles elles lui avaient été confiées, et qu'il se trouve dans l'impossibilité de les représenter.

Doit être déclaré coupable du même délit, le banquier qui a détourné ou dissipé, dans les mêmes circonstances, au préjudice de divers titulaires de comptes, dits comptes de contre-garantie des sommes d'argent qui ne lui avaient été remises qu'à titre de nantissent, à charge par lui de les rendre ou représenter ou d'en faire un emploi ou un usage déterminé.

II. La production a une faillite est un simple acte Conservatoire. Par suite, lorsqu'il est constant qu'aucune instance n'est pendante devant le tribunal de commerce contre le failli personnellement et que ce dernier est poursuivi devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation d'abus de confiance, le créancier qui a produit à la faillite, qui a affirmé sa créance qui a été admise, est recevable à se constituer partie civile, dans l'instance pénale, en vertu de l'article 67 du Code d'instruction criminelle, pour obtenir des dommages-intérêts à raison du préjudice résultant du délit commis à son égard par ce failli. (Banque commerciale pour les Pays de l'Europe du Nord et ministère public c. Georges Bénard et Jacques Legrand.)

Ces solutions résultent du jugement suivant, rendu après plaidoiries de M^{es} Lénart, pour la partie civile, Baudelot, Willard, Henri-Robert et Michel, pour les prévenus, sur les réquisitions de M. le substitut Sée :

« Le Tribunal ;

« Attendu qu'il est retenu contre les gérants de la Banque Bénard deux ordres de faits : d'une part, le défaut de restitution des sommes représentant le solde créditeur de comptes de contre-garantie qui est relevé à l'occasion des opérations de la Banque Bénard avec la Compagnie fermière de publicité des grands réseaux et la Banque commerciale pour les Pays de l'Europe du Nord, et, d'autre part, la non-représentation des sommes qui avaient été versées à la Banque Bénard pour assurer le service d'emprunts émis par diverses collectivités publiques, et notamment par l'État de Costa-Rica ;

« Attendu que les dirigeants de la Banque Bénard ne méconnaissent pas qu'ils ont disposé des sommes versées aux comptes à affectation spéciale et qu'ils sont actuellement dans l'impossibilité de les représenter ;

« Attendu que ces sommes ont été employées à des fins autres que celles en vue desquelles elles leur avaient été confiées ;

« Attendu que, en ce qui concerne les comptes de provision, les sommes ont été versées à ces comptes, au banquier pour que celui-ci les utilise, au nom et pour le compte du client, au paiement de tiers, créanciers du client ;

« Attendu que, le mandat étant un des contrats visés par l'article 408 du Code pénal, si le banquier emploie les espèces à d'autres fins que l'exécution du mandat, il commet un détournement susceptible de caractériser l'abus de confiance ;

« Attendu que l'expert a constaté que les comptes de provision pour coupons ou remboursements de titres ont été alimentés au moyen de versements faits en espèces par les sociétés, villes ou gouvernements débiteurs ; que les versements sont faits avec une affectation spéciale au service des coupons ou de l'amortissement des titres, que les comptes ne sont pas productifs d'intérêts au profit des constituants ;

« Attendu que les conventions intervenues n'autorisaient pas tacitement les dirigeants de la Banque Bénard à disposer des fonds versés aux comptes de provision ;

« Attendu qu'en disposant de ces fonds pour les besoins normaux de leur entreprise, alors qu'ils n'en étaient pas autorisés par les conventions intervenues, les dirigeants de la Banque Bénard ont sciemment employé ces fonds à un objet autre que celui résultant du mandat qu'ils avaient reçu ; qu'ils ont commis de ce fait le délit prévu par l'article 408 du Code pénal ;

« Attendu, en ce qui concerne les comptes de garantie, que, par convention en date du 5 août 1926, la Banque Bénard s'était obligée envers la Banque commerciale pour l'Europe du Nord, à donner des lettres de garantie jusqu'à concurrence de 100.000 dollars aux commerçants et industriels français ayant effectué des ventes à la Représentation commerciale de l'U. B. S. S. en France ;

« Attendu qu'un compte en dollars était ouvert à la Banque commerciale par la Banque Bénard, qui devait y enregistrer les versements faits par les banques commerciales ; que ces versements étaient productifs d'un intérêt à 3 % l'an ;

« Attendu que, lorsqu'une garantie était donnée à un commerçant ou industriel français, la Banque Bénard devait prélever sur ce compte de la Banque commerciale une somme correspondant à 30 % du montant de la lettre de garantie et l'inscrire à un compte bloqué ;

« Attendu que, pour les 70 % du surplus, la Banque commerciale devait remettre, par prélèvement sur son portefeuille, des traites en dollars endossées par elle à la Banque Bénard ;

« Attendu que cette convention, qui devait prendre fin le 6 février 1927, fut prolongée au delà du délai prévu par des avenants en date des 8 mars 1927, 16 et 21 septembre 1927, 27 et 30 octobre 1928 ;

« Attendu que les conventions intervenues entre la Banque commerciale et la Banque Bénard avaient un double but : la Banque Bénard promettait tout d'abord de donner son aval aux tiers qui traitaient avec la Représentation Commerciale de l'U. R. S. S.; en échange, la Banque commerciale assurait à la Banque Bénard une contre garantie consistant dans la remise pour partie d'effets de commerce et pour partie d'espèces ;

« Attendu que la convention intervenue doit être considérée comme un contrat de nantissement ;

« Attendu, en ce qui concerne la remise des effets de commerce qui sont des corps certains, que les dirigeants de la Banque Bénard les ont conservés en nature et les ont effectivement restitués ;

« Attendu, en ce qui concerne les espèces, qu'il ne peut être contesté sérieusement que les espèces remises au banquier, comme, du reste, les effets de commerce, ne Vont été qu'à titre de nantissement ;

« Attendu que le détenteur des espèces a l'obligation de les conserver et, s'il les détourne de leur affectation et ne peut les représenter, il a commis un abus de confiance ;

« Attendu qu'en disposant de ces fonds pour les besoins normaux de leur entreprise, alors qu'ils n'y étaient pas autorisés par les conventions, les dirigeants de la Banque Bénard ont commis le délit prévu par l'article 408 du Code pénal ;

« Attendu que la situation est la même en ce qui concerne les comptes de garantie de la Société des Plantations et Palmeraies Sud-Américaines, de la Société des Ciments de Verdun et de la Compagnie fermière de publicité des Grands Réseaux de Chemins de fer français ;

« Attendu que la culpabilité de Bénard et Legrand doit être retenue ;

« Attendu que ce n'est que lorsque la Banque Bénard s'est trouvée en état de cessation de paiements que ces détournements ont pu être constatés d'une manière concrète ; que leurs conséquences sont devenues effectives et que, notamment, ils ont causé un préjudice aux titulaires des comptes à affectation spéciale, les disponibilités de la Banque faisant alors défaut, soit pour exécuter les mandats dont elle avait été chargée, soit pour restituer les fonds qui lui avaient été remis en nantissement ;

« Attendu que c'est à la date du 30 octobre 1930, jour où le bilan a été déposé, que tous les délits d'abus de confiance doivent être réputés consommés ;

« Attendu que la responsabilité de ces délits incombe aux gérants de la Société en nom collectif Bénard Frères et Cie en fonction au moment où l'entreprise a cessé ses opérations, c'est-à-dire à Bénard Georges et Jacques Legrand ;

« Attendu que, en ce qui concerne l'application de la peine, il y a lieu de tenir compte des bons renseignements sur les inculpés, de leur attitude à l'instruction et à l'audience et des sacrifices qu'ils ont consentis pour atténuer les conséquences du délit ;

« Attendu que, à la suite des plaintes qui ont été déposées contre les inculpés, des informations ont été ouvertes ; que trois ordonnances de renvoi devant le Tribunal correctionnel ont été rendues par M. le Juge d'instruction ; qu'il y a lieu de joindre les instances vu leur étroite connexité ;

« Attendu que la Banque commerciale pour les Pays de l'Europe du Nord s'est portée partie civile ; qu'elle demande le paiement d'une somme de 3.202.606 francs, et, subsidiairement, le paiement d'une somme de 100.000 francs à titre de provision et le solde à fixer par état ;

« Attendu que Bénard et Legrand, dans des conclusions, prétendent que l'action de la Banque commerciale pour les Pays de l'Europe du Nord est irrecevable, car elle a produit à la liquidation de la Banque Bénard pour les sommes qu'elle réclame ; qu'elle a affirmé sa créance et a été admise ; que l'action civile est éteinte ;

« Mais attendu qu'on ne saurait admettre de telles prétentions ;

« Attendu que la Banque commerciale pour les Pays de l'Europe du Nord a été admise à la liquidation de la Banque Bénard et a voté le concordat ;

« Attendu que la production à une faillite est un simple acte conservatoire ; qu'aucune instance n'est pendante devant le Tribunal de commerce contre le failli personnellement ;

« Attendu qu'en se constituant partie civile, la Banque commerciale pour les Pays de l'Europe du Nord n'a fait qu'user du droit que lui confère l'a

tacle 67 du Gode d'instruction criminelle ; que son action ne tend qu'à obtenir des dommages-intérêts à raison du préjudice résultant de délits commis par Bénard et Legrand ;

« Attendu que, dans ces conditions, l'action de la Banque commerciale pour les Pays de l'Europe du Nord est recevable ;

« Attendu qu'il y a lieu de condamner conjointement et solidairement Bénard et Legrand à payer à la Banque commerciale pour les Pays de l'Europe du Nord une somme de 10.000 francs à titre de provision et le solde à fixer par état ;

« Par ces motifs ; « Donne acte à la Compagnie fermière de publicité des Grands Réseaux de Chemins de fer français de son désistement ;

« Déclare Georges Bénard et Jacques Legrand coupables d'avoir, à Paris, depuis un temps non prescrit, détourné ou dissipé : 1° au préjudice des divers titulaires, à la Banque Bénard Frères et Cie, des comptes dit « de provision », des sommes d'argent dont les titulaires de ces comptes étaient propriétaires, possesseurs ou détenteurs, et qui n'avaient été remises auxdits Bénard et Legrand qu'à titre de mandat, à charge de les rendre ou représenter ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé ; 2° au préjudice des divers titulaires, à la Banque Bénard Frères et Cie, des comptes dit de « contre-garantie », des sommes d'argent dont les titulaires de ces comptes étaient propriétaires, possesseurs ou détenteurs, et qui n'avaient été remises auxdits Bénard et Legrand qu'à titre de nantissement, à charge de les rendre ou représenter ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé ; 3° d'avoir, à Paris, depuis un temps non prescrit, détourné ou dissipé, au préjudice de la Société anonyme « Banque commerciale pour les Pays de l'Europe du Nord », qui en était propriétaire, possesseur ou détenteur, des sommes d'argent qui ne leur avaient été remises qu'à titre de nantissement, à charge de les rendre ou représenter ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé ; 4° d'avoir, à Paris : 1° depuis un temps non prescrit, détourné ou dissipé, au préjudice de la Société anonyme « Compagnie fermière de publicité des Grands Réseaux de Chemins de fer français », qui en était propriétaire, possesseur ou détenteur, des sommes d'argent qui ne leur avaient été remises qu'à titre de nantissement, à charge de les rendre ou représenter ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé ; 2° en octobre 1980, détourné ou dissipé, au préjudice de la même Société anonyme, qui en était propriétaire, possesseur ou détenteur, des coupons d'actions de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Orléans ou les sommes représentant le montant de ces coupons, qui ne leur avaient été remis qu'à titre de dépôt, à charge de les rendre ou représenter ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé ;

« Délit prévu et puni par les articles 406 et 408 du Code pénal ;

« Vu l'article 463 du Code pénal, et modérant la peine en raison des circonstances atténuantes,

« Condamne Jacques Legrand à 1.000 francs d'amende ;

« Condamne Georges Bénard à 1.000 francs d'amende ;

« Et, statuant sur les conclusions de la partie civile,

« Condamne Legrand et Bénard conjointement et solidairement à payer, par toutes voies de droit, et même par corps, à la Banque commerciale pour les Pays de l'Europe du Nord, une somme de 10.000 francs à titre de provision et le solde à fixer par état ;

« Condamne Bénard et Legrand solidairement aux dépens ;

« Fixe à 6 mois la durée de la contrainte par corps, s'il y a lieu de l'exercer pour le recouvrement de l'amende, des restitutions et dépens. »

OBSERVATIONS. — I. La décision rapportée, en présence de la situation de fait précisée et retenue par elle, paraît avoir fait, en l'espèce, une juridique application de l'article 408 du Code pénal.

Consulter : J. Tchernoff (Traité de droit pénal financier, t. 1^{er}, n° 632-638, et t. III, n° 286 et suiv.).

II. Rapprocher, en matière d'escroquerie : Trib. corr. Seine (11^e Ch.), 13 juillet 1929 (Rec. Gaz. des Tribunaux, 1930, 1^{er} sem., 2.45)

Il n'est pas douteux que la règle *una via electa* ne peut être appliquée qu'autant qu'une action a été réellement exercée devant la juridiction civile. Or, on ne saurait, à ce point de vue, assimiler à une action une simple production à faillite : C. de cassation (Ch. crim., 26 septembre 1867 (Dalloz 1868.1.42).

Consulter : Dalloz (Rép. prat., v° Faillite, n° 1444 et suiv.).

COLLECTION GEORGES BÉNARD (*Le Journal des débats*, 4 décembre 1933)

Mercredi prochain, M^{es} Engelmann, Henri Baudoin et Alph. Bellier, poursuivant, salle 6, la dispersion des collections d'art qui dépendent de la liquidation Bénard frères et Cie, procéderont à la vente d'une centaine de dessins, pastels, gouaches, aquarelles et peintures, portant des signatures réputées de l'École contemporaine. C'est, entre autres pages, un *Paysage* de P. Bonnard ; des *Portraits* par G. de Chirico ; des *Fleurs* par E. Cheramy ; plusieurs Maurice Denis, dont *le Soir jaune*, empreint d'une bien douce mélancolie, et *Les Premiers pas sur la plage*, où s'exprime tant de joie et de bonheur ; un *Coin de Paris* et des *Fleurs* par G. Dufrénoy ; un *Portrait d'enfant* par Dufresne ; des *Portraits* et des *Fleurs* de Goerg, et deux Guillaumin, *Paysage d'automne*, et le *Moulin Bouchardon* à Crozant. Voici ensuite Laprade avec quelques-unes de ses plus gracieuses compositions ; quatre Marie Laurencin, dont *Les Anges*, cette si jolie toile qui figura à la première exposition de collectionneurs en avril 1924 ; des Lebasque et des Marquet, dont *Les Remorqueurs* ; une dizaine de tableaux de *Fleurs* et *Portraits* par J. Marval, des *Ébats champêtres* et autres charmantes fantaisies de K.-X. Roussel ; enfin des D. de Segonzac, S. Valadon, Vallottori et Van Dongen, d'entre les pages les plus significatives de leur œuvre.

Cette vente, qui sera précédée d'une exposition mardi et à laquelle les experts MM. Hessel et A. Portier apporteront leur concours, se complète d'un beau paravent à douze feuilles en laque de Coromandel de la fin du dix-huitième siècle, et d'une curieuse collection de statuette funéraires en poterie de fouille chinoises de la dynastie des Tang.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE CINÉCHROMATIQUE* (*Le Journal des débats*, 28 décembre 1933)

L'assemblée ordinaire tenue le 26 décembre a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1932, faisant ressortir un solde débiteur de 958.860 fr., après amortissement de 533.800 fr. sur la créance Bénard, réduite ainsi à 50.000 fr. [...]

RÉPARTITIONS (*Le Journal des finances*, 5 janvier 1934)

BANQUE BÉNARD. — 2^e répartition. Dividende de 2,50 %, M. Mauger, liquidateur.
(Masse personnelle Bénard, 1^{re} répartition. Dividende 0,50 %. M. Mauger.
liquidateur, 3, rue de Savoie, Paris.

Acquittés
(*Le Journal des débats*, 6 janvier 1934)

À la suite de la liquidation judiciaire de la Banque Bénard, trois créanciers avaient poursuivi pour abus de confiance deux administrateurs. MM. Georges Bénard et Jacques Legrand. Le tribunal avait prononcé des amendes ; hier, la 9^e chambre de la Cour, présidée par M. Bousquet de Florian, après plaidoiries du bâtonnier Henri-Robert et de M^e Baudelot et Jean Michel, a déclaré qu'il n'existait aucun détournement frauduleux et a acquitté MM. Georges Bénard et Jacques Legrand.

[Acquittement]
(*Le Journal des finances*, 12 janvier 1934)

Un arrêt de la Cour d'appel de Paris, infirmant un jugement du tribunal de la Seine, a acquitté les gérants de la BANQUE BENARD FRERES, du chef de la non-restitution de certaines sommes déposées à la banque, en raison de ce que l'intérêt stipulé autorisait les gérants à ne pas laisser les fonds improductifs.

Les socialistes et la vertu
(*Le Journal des débats*, 4 février 1934)

Dans leur manifeste, les socialistes S.F.I.O. jouent le grand air de la vertu. M. Henri de Kérillis leur rappelle très opportunément, dans l'*Écho de Paris*, que M. Léon Blum n'est pas sorti blanc comme neige de l'affaire Oustric, et notre confrère ajoute :

Et l'affaire de la banque Bénard, qui nous révéla le parti S.F.I.O. à la solde d'un de ces banquiers que les socialistes maudissent dans les réunions publiques et qu'ils défendent dans les prétoires ?

Et tous ces procès de bénéfiques de guerre plaidés par des députés socialistes au profit de gros capitalistes prévaricateurs ?

Et le chèque de 180.000 francs versé par M. Patenôtre, le ministre millionnaire et spéculateur dans la caisse vide du parti socialiste ?

Et l'affaire Lagrosillière ?

Et le scandale inouï des socialistes battus aux élections dernières et casés dans des fromages aux frais des contribuables ? Georges Richard, ancien garçon vacher, bombardé trésorier-payeur à la Côte des Somalis aux appointements de 200.000 fr. Piquemal, Antonetti, Doley, Locquin, Gamard, etc. bourrés d'or, etc. etc.

LA CURIOSITÉ
par C. P.

(Le Journal des débats, 26 février 1934)

Amateurs et marchands avaient hier à se partager une troisième partie des nombreux tableaux modernes et sculptures que M^e Engelmann, Henri Baudoin et Alph. Bellier ont pour mission de réaliser au nom de la liquidation judiciaire Bénard frères et Cie. Le plus gros prix de cette vacation fut pour un Portrait de Beethoven, par Bourdelle, qui atteignait 15.500 fr. Parmi les sculptures, un bronze, la Bacchante, également par Bourdelle, fut payé 9.300 francs, et les marbres :. Torse de jeune fille et Vénus au collier, par Indenbaum, 5.000 fr. et 4.200 fr. Cependant M^e E. Giard, qui commençait avec le concours de l'expert M. Georges Andrieux la dispersion d'un important ensemble de beaux livres anciens et modernes, avait à adjuger un exemplaire sur japon, Un Crépuscule d'islam, par A. Chevrillon, aux eaux-fortes originales de Lobel-Riche, 1.260 fr. ; Un jardin sur l'Oronte, de M. Barres, enrichi de dix-sept aquarelles, dont seize hors-texte de Suréda gravées sur bois par Robert Dil, dans une reliure de Noulhac, 1.055 francs, et les Civilisés, de Claude Farrère, aux eaux-fortes originales et en couleurs de H. Le Riche. 1.000 francs.

RÉPARTITIONS DE LIQUIDATION
(Le Journal des finances, 11 janvier 1935)

BENARD FRÈRES ET Cie. — Dividende de 1,50 % sur la masse sociale, plus un deuxième dividende de 0,75 % sur la masse personnelle Georges Bénard. M. Mauger liquidateur, 3, rue de Savoie, à Paris.

RÉPARTITIONS DE LIQUIDATION
(Le Journal des finances, 1^{er} mai 1936)

BANQUE BÉNARD. — 4^e dividende de 2 %. M. Mauger, liquidateur, 3, rue de Savoie, Paris.

Mort de M. Georges Bénard
(Le Jour, La Gazette de Bayonne, Le Petit Marseillais, 29 mai 1934)

New-York, 28 mai. — M. G. Bénard, ancien directeur de banque à Paris, vient de succomber aux suites d'une fièvre typhoïde.

(Le Figaro, Le Matin, Le Temps, 31 mai 1934)

On apprend le décès de M. Georges Bénard, survenu à New-York à la suite d'une courte maladie.

RÉPARTITION DE LIQUIDATION BÉNARD FRÈRES ET Cie
(Le Journal des finances, 11 janvier 1938)

Dividende de 1,50 % sur la masse sociale, plus un deuxième dividende de 0,75 % sur la masse personnelle Georges Bénard. M. Mauger, liquidateur, 3, rue de Savoie, Paris.

D'UNE FAILLITE L'AUTRE

Who's who 1979 :

BÉNARD (André) ingénieur, administrateur de sociétés. Né le 19 août 1922 à Draveil (S.-et O) [† 15 mars 2016]. Fils de Marcel Bénard, banquier, et de Mme, née Lucie Thalmann. Mar. le 11 mars 1946 à M^{lle} Jacqueline Preiss (1 enf. : Jean-Marie). Études : Lycées Janson-de-Sailly à Paris, Georges-Clemenceau à Nantes, Thiers à Marseille. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique. Carr. : divers postes à la Société anonyme des pétroles Jupiter, puis à la Shell Petroleum Cy à Londres (1949-1950), chef du service Bitumes (1950), puis chef du département des activités nationales (1958-1959) à la Société des pétroles Shell-Berre, directeur général adjoint (1960-1961) puis président-directeur général (1962-1964) de la Société pour l'utilisation rationnelle des gaz (U.R.G.), directeur général adjoint chargé des activités de distribution (1964), puis président-directeur général (1967) de la Société des pétroles Shell-Berre, président-directeur général de Shell française (1967-1970) coordonnateur des intérêts européens (pétrole et gaz) du groupe Royal Dutch Shell (1970), Managing Director de la Royal Dutch Petroleum Company (depuis 1971), administrateur de Shell française, de la Société pour l'utilisation rationnelle des gaz (URG). Membre du conseil exécutif et président de la commission du Plan du Conseil national du patronat français (1968-1971). Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre national du Mérite, médaille de la Résistance, médaille des évadés, chevalier du Mérite agricole, commandeur dans l'ordre d'Orange Nassau. Sport : golf. Membre du Racing-Club de France et de l'Automobile-Club de France. Adr. : prof., 30 Carel van Biljandtlaan, La Haye (Pays-Bas) [puis senior advisor Lazard New-York et président d'Eurotunnel].
